

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 3 JUIN 2019

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marie-Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI

M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

Excusés

M. David BELLIARD

Mme Leïla DIRI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

Mme Marine MALBERG

M. Eric GARANDEAU

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

À 19h, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir. Je tiens à saluer l'arrivée, ou devrais-je dire le retour, au sein de notre conseil de Mme Marie-Thérèse ERRECART. Comme cela a été indiqué lors de la dernière séance, M. Bastien RECHER a souhaité démissionner du Conseil d'arrondissement et donc de son mandat d'adjoint chargé du logement et de l'habitat, pour tenter sa chance en province.

M. RECHER nous ayant quitté, c'est la personne suivante sur la liste qui nous rejoint, soit Mme ERRECART. Elle a déjà été élue de cet arrondissement et a été adjointe au Maire de Paris sous la précédente mandature. Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à Marie-Thérèse ERRECART.

Consécutivement au départ de M. RECHER, j'ai été amené à réorganiser les délégations en confiant la délégation du logement et de l'habitat à M. Florent HUBERT, ce qu'il a accepté et je l'en remercie.

Nous aurons à élire un nouvel adjoint car M. Bastien RECHER était aussi adjoint au Maire. En effet, les délégations relèvent d'une décision du Maire, mais l'élection d'un nouvel adjoint relève des compétences du Conseil d'arrondissement. Je vous proposerai, en toute logique, que M. Florent HUBERT puisse devenir adjoint au Maire. Cette réorganisation technique nous permettra ainsi d'avoir un adjoint chargé du logement, ce qui serait une bonne chose. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11201907 – Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir désigner le secrétaire de séance. Je propose que M. Jean-Pierre CORSIA soit le secrétaire de séance.

Nous allons également désigner un secrétaire adjoint pour l'élection qui se fera au scrutin à bulletin secret. La loi est ainsi faite. C'est pourquoi une urne a été installée. Chaque conseiller sera amené à voter.

Mme Nicole SPINNEWEBER, accepteriez-vous d'être secrétaire adjointe ? Oui. Un membre de la majorité et un membre de l'opposition vont ainsi garantir le bon déroulement des opérations de vote. »

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019

11201908 – Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019

M. le Maire : « Le procès-verbal a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, il est donc adopté. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « J'ai reçu quelques pouvoirs :

- Mme Isabelle CHARPENTIER a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI
- Mme Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CORSIA.

Ce sont les pouvoirs que nous avons reçus à ce stade. Si d'autres arrivent, ils seront bien sûr énoncés. »

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

11201909 – Élection d'un nouvel Adjoint au Maire

M. le Maire : « Nous allons procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire. Je rappelle que celui-ci doit être élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Comme je l'ai indiqué, je vous propose de voter pour ou contre la désignation de M. Florent HUBERT comme nouvel adjoint. Chaque conseiller va être appelé par le Directeur Général des Services. À l'appel de son nom, chaque élu devra déposer son bulletin dans l'urne et émarger sur la liste d'émargement. Les conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom seront dénombrés. Les pouvoirs étant acceptés pour ce vote, une personne absente peut ainsi se faire représenter.

Les deux secrétaires de séance, M. Jean-Pierre CORSIA et Mme Nicole SPINNEWEBER, seront assistés par le Directeur Général des services pour procéder au dépouillement. Ce dernier nous communiquera les résultats. S'il y a une majorité absolue, je communiquerai ces résultats au Conseil d'arrondissement. Sinon nous procéderons à un nouveau vote.

Des bulletins et une enveloppe vous ont été distribués. Je propose à chacun de voter et je passe la parole à notre Directeur Général des Services, M. Loïc BAIETTO, pour procéder à l'appel. »

(Appel des membres du Conseil du 11^e arrondissement par ordre alphabétique)

M. BAIETTO : « Tout le monde a pu voter. Nos deux scrutateurs, Mme Nicole SPINNEWEBER et M. Jean-Pierre CORSIA, peuvent procéder au dépouillement. »

(Dépouillement du vote)

M. le Maire : « M. le Directeur Général des Services me communique les résultats suivants :

- Nombre de votants : 20
- Nombre de votes Contre : 1
- Nombre de votes Pour : 19

M. Florent HUBERT est donc élu à la majorité absolue. Merci et félicitations ! Vous êtes conseiller d'arrondissement et adjoint au Maire chargé, sous mon autorité, de toutes les questions relatives à l'espace public, au logement et à l'habitat, ainsi que référent du conseil de quartier Bastille-Popincourt. Je vous remets l'écharpe d'adjoint au Maire. M. HUBERT m'avait demandé la parole, je lui donne bien volontiers. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire, merci chers collègues, merci pour votre vote.

Cher François, tout d'abord merci pour cette proposition que j'ai acceptée avec enthousiasme. J'y vois une reconnaissance du travail accompli depuis le début de la mandature au service et au contact des habitants, ainsi qu'une confiance dans ma capacité à pouvoir relever de nouveaux défis. Je vous remercie pour cette confiance.

Merci à tous pour votre vote. Merci pour tout le travail qu'on a fait depuis le début de cette mandature ensemble. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je suis disponible pour travailler avec vous sur les chantiers trans-délégations, parce qu'il y a encore plein de sujets trans-délégations, que ce soit sur espace public ou sur le logement. Donc je suis à votre disposition.

Je souhaite dire un mot sur ma délégation actuelle, espace public et logement, parce qu'effectivement elle est pour le moins conséquente, avec une forme de dichotomie, c'est-à-dire l'intérieur et l'extérieur, le privé et le public, le chez moi et le chez nous. Mais je vois une possibilité de dépassement de cette dichotomie dans la question fondamentale qui, je pense, nous est posée aujourd'hui : comment réussir à construire une ville dense où, malgré tout, il fait bon vivre pour tous ? Je pense que c'est l'un des défis principaux qui nous est posé. Donc je suis très heureux que ma délégation soit au cœur de cette question. Comment est-ce qu'on va faire en sorte que les habitants de cet arrondissement n'en soient pas chassés, tout en continuant à garantir le cadre de vie le plus partagé, le plus agréable et le plus soutenable possible. Pour cela, il nous reste moins d'un an. Moins d'un an c'est tellement peu, mais en même temps c'est beaucoup parce qu'on peut accomplir beaucoup de choses en ces quelques mois qui nous restent. En tout cas, je compte bien le faire avec vous.

Sur le thème de l'espace public, je pense qu'on est tous conscient que le visage et le paysage de l'arrondissement est en train de changer à très grande vitesse. Je tiens à redire que l'essentiel des grands travaux seront terminés cet été. Il est important de le savoir.

Sur le thème du logement, je me permets de redire en quelques mots nos orientations stratégiques. Je pense qu'on est tous conscients des constats et des défis qui sont à relever, à savoir la difficulté à construire à Paris, avec un 11^e arrondissement qui est comme un petit Paris en soi, c'est-à-dire qui connaît une forme de gentrification mais avec de fortes disparités sociales, et c'est cela qui est très intéressant. Ces disparités sociales sont croissantes d'ailleurs ; je pense que vous avez vu les dernières études sur le sujet. Il y a des niveaux de prix dans le privé qui sont totalement inaccessibles pour la majorité de notre population et donc un déséquilibre très fort entre l'offre et la demande sur le logement social.

Face à cela, je vais m'efforcer de tenir les axes stratégiques prioritaires pendant cette dernière année de mandat :

- maximiser la production de logements sociaux, c'est-à-dire à la fois en construire mais aussi en acquérir en visant la bonne densité et la bonne mixité - je ne doute pas qu'on débattrait avec nos amis de l'opposition sur ces sujets-là - et en ayant une attention toute particulière dans le 11^e aux familles. Cela a été dit, c'est le cas depuis le début de la mandature, mais il faut quand même le redire.
- Renforcer l'information. Je suis convaincu qu'on peut encore renforcer l'accueil des gens qui ont besoin d'informations en mairie. En tout cas, je m'y efforcerai.
- Je continuerai à garantir la transparence et l'équité totale de nos procédures d'attribution. C'est une évidence, mais cela mérite d'être rappelé. Je remercie d'ailleurs les collègues qui siègent avec moi dans la commission parce que c'est un travail difficile. Je continuerai à préserver totalement le système de cotation qui est en place.

- Accompagner au mieux les habitants qui sont dans le parc social. C'est un énorme sujet parce que ce sont des dizaines de milliers d'habitants de l'arrondissement qui sont concernés et il y a besoin de les accompagner dans la relation avec leur bailleur, de servir d'aiguillon pour améliorer ce qu'on appelle la gestion locative, les services travaux, etc. On ne peut pas se substituer mais aiguillonner, favoriser les mutations et en cas de conventionnement, faire très attention aux problématiques de surloyer qui s'appliquent pour un nombre important de loyers dans l'arrondissement.

Voilà les grands axes stratégiques de la délégation que je relèverai. Donc encore une fois, merci M. VAUGLIN, merci à tous. Et au boulot ! »

M. le Maire : « Au boulot exactement. C'est une délégation très importante. De nombreuses habitantes et habitants nous attendent sur cette question. Il faut arriver à trouver la bonne équation entre la disponibilité, qui est nécessaire, et la possibilité, ou l'impossibilité, de répondre à tout le monde par un rendez-vous. Néanmoins, il faut apporter une réponse à chaque demande et à chaque attente. Merci et bon courage.

Je vois dans la salle plusieurs personnes qui ont été présidents de bureaux de vote lors des élections européennes. Je profite de l'occasion pour les informer que nous allons organiser un petit moment convivial avec les présidents des bureaux de vote d'ici la fin du mois. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans leurs bureaux de vote car nous venons de vivre un scrutin électoral avec 35 listes. C'était un travail assez fastidieux, notamment lors de la phase de dépouillement. Tout s'est globalement bien passé. Je voulais donc saluer l'engagement de nombreux de nos concitoyens pour permettre à la démocratie de s'exprimer à travers leur implication dans les bureaux de vote.

J'ai évoqué l'arrivée de Mme Maïté ERRECART. J'ai souhaité, en accord avec elle, lui confier la délégation d'élue référente du conseil de quartier Belleville-Saint Maur, qui était le quartier dont M. Bastien RECHER était l' élu référent. Je l'en remercie.

Nous allons continuer ces procédures de réaménagement des responsabilités. M. Bastien RECHER ayant un certain nombre de mandats divers et variés dans des conseils d'école et différentes structures, il nous faut réattribuer ces délégations. C'est aussi pour moi l'occasion de rappeler aux élus, devant le public, de l'importance de leur participation à ces conseils d'école et à toutes ces structures dans lesquelles nous sommes une interface. Quand on se rend dans une école, c'est évidemment l'Éducation Nationale qui est en responsabilité, mais c'est la Mairie qui est propriétaire des murs. Notre rôle est essentiel et votre participation à ces conseils d'école est nécessaire, faut-il le rappeler. »

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES DU 11^e ARRONDISSEMENT

11201910 – Élection des représentants au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous avons des délibérations pour permettre de réélire les représentants au sein des conseils d'école du 11^e arrondissement. Cette première délibération, la délibération 11 2019 10 porte la même attribution pour chacune et chacun des élu·e·s, à l'exception de M. Bastien RECHER qui est remplacé par Mme Maïté ERRECART. Vous restez donc les élus

référents dans vos écoles respectives et Mme ERRECART devient référente sur l'école maternelle du 4 rue de la Présentation et du 39 rue des Trois Bornes.

Y a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DU 11^e ARRONDISSEMENT

11201911 – Élection des représentants au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement

M. le Maire : « En ce qui concerne les représentants au conseil d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement, c'est le même changement qui est proposé. Mme Maïté ERRECART deviendra suppléante au conseil du collège Lucie et Raymond Aubrac.

Y a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DU 11^e ARRONDISSEMENT

11201912 – Élection des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du comité de gestion de la section du Centre d'Action Sociale du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Il est proposé que Mme Maïté ERRECART rentre sur le quota des conseillers d'arrondissement à la place de Bastien RECHER. Le reste de la liste est inchangée.

Y a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Félicitations à Mme Maïté ERRECART et bienvenue. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

11201913 – Election du/de la président-e des débats consacrés à l'examen du compte administratif 2018

M. le Maire : « C'est un exercice classique de la mi-année qui vient clore les comptes de l'année antérieure. Pour éviter que l'ordonnateur et le comptable se trouvent confondus, je vais être amené à céder la présidence de la séance des débats pour la durée de l'examen de ce compte administratif 2018. Je vous propose donc d'élire comme présidente des débats Mme Martine DEBIEUVRE, Première Adjointe.

Y a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

11201914 – Adoption du compte administratif 2018

M. le Maire : « Mme DEBIEUVRE, vous êtes présidente des débats sur l'adoption du compte administratif 2018 que M. Luc LEBON va rapporter. Je vous passe la parole et je quitte la salle. Merci beaucoup ».

M. LEBON : « Bonsoir. Traditionnellement, à peu près à la moitié de l'année, nous approuvons le compte administratif de l'année antérieure. À la différence des budgets que nous votons chaque année, il s'agit ici de la réalisation effective du budget d'état spécial d'arrondissement que nous validons.

Il est dans la droite continuité des comptes administratifs des années précédentes. Nous avons même progressé par rapport aux années précédentes sur les taux d'exécution et sur les taux d'engagement, c'est-à-dire que nous exécutons un budget plus proche que celui voté. En effet, nous aurons un taux d'engagement de 77 % cette année.

Une grosse partie de l'écart provient de dépenses liées aux fluides mais qui sont transmises par la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture. Elle envoie une estimation toujours trop élevée des consommations de fluides, ce qui implique mécaniquement une sous-exécution du budget. Si on enlève ce cas particulier des fluides, on arrive à des taux d'engagement de 81 % qui sont satisfaisants. C'est un mouvement qu'on retrouve sur l'ensemble des enveloppes de l'état spécial, donc à la fois la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement, avec toujours une progression des taux d'engagement par rapport aux années précédentes, ce qui est satisfaisant.

Je vais donner un exemple sur le fait qu'on ait des taux d'engagement qui ne soient pas toujours si élevés : sur la dotation d'investissement, on a un taux d'engagement qui est un peu plus bas de 61 %, nettement mieux que celui de 2017 qui était de 47 % ; on a donc progressé même si le chiffre reste un peu bas. Mais il y a des mécanismes qui expliquent le fait que les taux d'engagement restent un peu en-dessous de ce qu'on pourrait souhaiter, par exemple notamment pour la dotation d'investissement. Vous savez que, pour des raisons pratiques, on a autorisé les conseils de quartier à reporter leur crédit d'investissement pendant les deux exercices. Mécaniquement, cela implique un sous-engagement de la dotation d'investissement d'arrondissement, mais tout cela étant quand même fait de manière raisonnable. Je vous remercie. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous allons donc procéder au vote.

Qui s'abstient ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Nous allons rechercher le Maire. »

M. le Maire : « Merci de votre confiance. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. le Maire : « Les premières délibérations qui relèvent du Conseil d'arrondissement n'ayant pas fait l'objet d'inscription, nous en venons directement à la communication que M. Jean-Pierre CORSIA va présenter sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le 11^e arrondissement, un sujet qui relève directement de sa délégation. La parole est à M. CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci, M. le Maire. Chers collègues, je souhaite associer à cette communication d'autres élus qui interviennent dans leur délégation dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire :

- Mme Mercedes ZUNIGA au titre du développement économique et de l'emploi
- M. Philippe DUCLOUX au titre du commerce et de l'artisanat
- Mme Francine BAVAY-GUILLAUME pour la promotion des monnaies locales complémentaires
- M. Luc LEBON pour la prévention et la valorisation des déchets.

Je souhaite remercier les chargés de mission Emilie GERARD et Pierre BOISSIER pour leur implication au quotidien pour promouvoir et accompagner l'Économie Sociale et Solidaire. Je remercie également les acteurs locaux de l'ESS ici présents pour la qualité de nos coopérations.

Le champ de l'Économie Sociale et Solidaire est très vaste, multi-activités et multisectoriels. Bien souvent, il est difficile d'appréhender son périmètre alors même que son rôle dans le paysage économique et social de la France est significatif et porteur de potentialités en termes de création d'emploi et d'activités.

C'est une économie responsable avec des pratiques éthiques : produire et consommer autrement, prendre en compte les urgences sociales et écologiques, replacer l'humain au centre des préoccupations. L'ESS se présente comme un outil au service du bien vivre ensemble et de la cohésion sociale.

L'économie sociale est née au 19^e siècle par nécessité, en réaction aux dégâts engendrés par le capitalisme sauvage de la révolution industrielle. Les travailleurs vont créer des sociétés d'entraide, de secours mutuel, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

Les réseaux associatifs, qui se constituent malgré la répression, trouvent leur inspiration chez des philosophes tels que SAINT-SIMON, Charles FOURIER, Robert OWEN et PROUDHON, dont les utopies ont donné naissance à la formation de communautés qui étaient des lieux de vie associant le travail, l'habitat, la culture, l'éducation, la consommation et l'assurance contre les risques. Ils inventent alors une façon collective de produire des biens et des services, à partir des besoins de tous et non de l'intérêt de quelques-uns. L'exemple le plus significatif est représenté par le Familistère de Guise en Picardie, véritable Palais social créé par Jean-Baptiste GODIN, industriel et aussi député socialiste, fondateur de l'économie sociale en France. L'objectif consiste

à procurer des conditions d'existence et de travail supportables qu'ils nomment « le bonheur social ».

Le 19^e siècle a vu l'affirmation du mouvement coopératif avec les coopératives de production et de consommation et l'émergence des mutuelles avec les mutuelles d'assurance et de santé. Le 20^e siècle a été celui de la création et du développement du mouvement associatif par la loi de 1901. Les fondations font également partie de l'ESS. Ces initiatives sont nées en réponse aux besoins ressentis de préserver des métiers, de préserver les risques ou de promouvoir la liberté syndicale ou la liberté d'association.

La notion d'économie solidaire est apparue au 20^e siècle au cours des années 1970-80, en réaction aux dommages provoqués par les mutations sociales et économiques de notre société. Elle vise principalement l'insertion par l'activité économique.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) partagent des valeurs communes et placent l'humain au centre de leur activité. Le terme SIAE regroupe les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les ateliers chantiers d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion. En 2001, sont créées les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) qui rassemblent dans une structure commune toutes les parties prenantes d'un projet économique.

En 2014, la loi Hamon relative à l'Économie Sociale et Solidaire marque un tournant important. Elle fait entrer dans le champ de l'ESS des entreprises commerciales qui développent des activités d'utilité sociale et qui respectent les principes et valeurs de l'ESS. Elles peuvent obtenir l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

Cette loi crée également le statut des CAE (Coopératives d'Activités et d'Emploi). C'est un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs indépendants sous statut de salariés. Nous avons deux CAE dans le 11^e arrondissement, Port Parallèle et Astrolabe Conseil, qui regroupent plus de 200 entrepreneurs.

L'ESS intègre également les nouvelles formes d'économie innovante qui apparaissent pour répondre aux défis des transitions écologiques et numériques : l'économie circulaire qui transforme les déchets en ressources, l'économie de la fonctionnalité qui privilégie l'usage à la propriété, et l'économie collaborative basée sur l'échange et le partage.

Mais quels sont les principes fondateurs et spécifiques de l'ESS ?

- un fonctionnement démocratique
- des décisions stratégiques qui se prennent en assemblée générale selon le principe de « une personne = une voix », quel que soit son apport en capital
- une liberté d'adhésion des membres
- la non-lucrativité individuelle
- l'utilité collective ou l'utilité sociale du projet orientée vers une démarche de réduction des inégalités et de développement durable.

On peut dire que l'ESS défend les mêmes valeurs que la République - liberté, égalité et fraternité - ce qui correspond à la liberté d'adhésion, à l'égalité des voix et à la solidarité entre les membres. Finalement, c'est un projet politique qui vise à transférer les valeurs de la République dans l'économie alors que l'économie classique ne cherche pas à les respecter.

Vous utilisez certainement sans le savoir les services ou produits de cette nouvelle économie. Par exemple :

- lorsque vous assistez à une activité culturelle créée par La Manufacture Chanson située dans le 11^e. C'est une association créée en 1981 et transformée en SCOP en 2013 avec 10 salariés au service des artistes de la chanson.
- lorsque vous allez au restaurant et que vous payez avec un chèque déjeuner émis par le groupe UP créé en 1970, numéro 3 mondial du secteur avec 3 500 salariés. C'est une SCOP, une société coopérative et participative. Il existe une dizaine de SCOP dans notre arrondissement.
- lorsque vous choisissez une crèche pour votre enfant ou un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ces établissements peuvent faire partie du groupe SOS, créé il y a 35 ans, situé dans le 11^e et présent dans 44 pays avec 18 000 salariés. Il regroupe 550 établissements sous forme associative. Il existe près de 4 000 associations dans notre arrondissement dont 700 sont très actives.
- Si vous recherchez un emploi en contactant Secours Emploi, créé il y a 30 ans, il s'agit d'un groupement d'associations d'insertion par l'économie situé dans le 11^e et qui trouve du travail chaque année à plus de 300 demandeurs d'emploi. Il existe une vingtaine d'associations d'insertion par l'activité économique dans notre arrondissement.

L'ESS représente aujourd'hui un poids économique important. Il représente 10 % du PIB, avec 225 000 entreprises et 2 500 000 salariés, et 600 000 recrutements prévus d'ici 2020.

L'ESS représente 14 % de l'emploi privé. On compte par ailleurs 13 millions de bénévoles dans les associations.

L'ESS à Paris, c'est 10 % de l'emploi parisien, 13 000 entreprises et 148 000 salariés.

Paris a participé à la création de LUTESS, hôtel d'entreprises de l'ESS, situé rue de Crimée dans le 19^e, qui propose sur 1 600 m², 37 espaces de travail à des entreprises de l'ESS innovantes.

Paris a obtenu le label « Territoire du commerce équitable » grâce au soutien accru au marché du commerce équitable et à son engagement dans une démarche d'achat et de consommation responsable.

Les dispositifs existants ont été renforcés par la création d'une maison des économies solidaires et innovantes, Les Canaux, située quai de la Seine dans le 19^e. Elle accueille les porteurs de projets et constitue un lieu ressource d'échanges et de rencontres, et un lieu d'exposition et de formation. Elle héberge également une pépinière d'une trentaine d'entreprises de l'ESS.

Paris a également lancé :

- Le programme « JeunESS », programme qui récompense les jeunes porteurs de projets innovants
- Le dispositif « Start'in ESS », dispositif d'appels à projets destiné aux étudiants mis en place par la maison des initiatives étudiantes et dédié aux économies solidaires et innovantes
- « Les Trophées de l'ESS », appels à projets qui récompensent des initiatives parisiennes innovantes.

L'ESS à Paris est principalement représentée par le secteur associatif. Il comprend 65 000 associations avec 550 000 bénévoles. On compte 10 500 associations employeuses avec 113 000 salariés.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les Maisons des Associations (MDA) sont devenues des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC). Ces maisons sont des pôles ressources dédiés au soutien et au développement de la vie associative et de la participation citoyenne à Paris.

Un nouveau règlement intérieur a été adopté en 2018 avec un ensemble de services proposés gratuitement dans des lieux de travail et de réunions avec des plages horaires élargies pour s'adapter au rythme de vie des Parisiens. Leur ouverture est également élargie à toutes les formes d'engagement :

- Associations loi 1901, mais également Junior associations gérées par des jeunes mineurs
- Associations en cours de création
- Collectifs d'habitants réunis dans des conseils de quartier, conseils citoyens, CICA, et conseils des seniors.

455 associations sont inscrites à la Maison des associations du 11^e dont 300 utilisent régulièrement ses services.

La Ville de Paris a créé en 2007 le CAP, Carrefour des associations parisiennes, situé dans la Gare de Reuilly. C'est une structure d'appui aux Maisons de la vie associative et citoyenne, et un véritable centre parisien de développement et d'accompagnement de la vie associative.

La Ville de Paris a mis en place également :

- un dispositif de communication spécifique pour les associations une plateforme numérique « Que faire à Paris », pour annoncer des événements
- l'annuaire SIMPA qui permet de s'inscrire pour demander des subventions
- les Forums des associations pour permettre la rencontre avec les habitants et proposer des services. Le Forum des associations du 11^e réunit chaque année près de 150 associations sur le boulevard Richard Lenoir autour de cinq thématiques.
- une plateforme numérique interactive « Je m'engage » permet de mettre en relation des associations avec des bénévoles ou de mutualiser des ressources.

Une charte des engagements réciproques est en cours de signature avec les représentants du mouvement associatif. Elle proposera notamment des conventions pluriannuelles d'objectifs avec des financements associés. Actuellement, 40 % des associations ont déjà signé des conventions d'une durée de trois ans, ce qui permet de sécuriser leur fonctionnement.

La vitalité de la vie associative dans le 11^e s'inscrit dans la durée grâce à l'action du CICA 11, instance de démocratie locale inter-associative qui est à l'origine de la réalisation pendant ces 10 dernières années de nombreux projets remarquables, avec notamment la création de :

- la régie de quartier Fontaine-au-Roi
- la maison de santé Charonne
- le Comité local du handicap
- l'opération « Moins de déchets dans le 11^e »
- la journée de rencontre des solidarités.

Je veux ici remercier M. Bernard CASNIN qui a œuvré comme président du CICA avec beaucoup de ténacité pour permettre ces réalisations.

Depuis 2014, les associations du CICA se sont inscrites dans de nouvelles thématiques avec notamment le lancement d'ateliers pour préparer la COP 21 dans le 11^e, ce qui a donné lieu à la création du Conseil Local de Développement Durable, lequel comprend actuellement trois

ateliers (acteurs locaux exemplaires, alimentation durable, pollution de l'air) auxquels participent des habitants et des représentants d'associations et de conseils de quartier.

Le CICA a également travaillé pendant deux ans sur la thématique de la prévention santé en associant plusieurs professionnels de santé et en organisant, en avril 2019, une commission de restitution des travaux.

Il existe dans le 11^e plusieurs structures d'accompagnement de l'ESS :

- La Fonda, située boulevard de Charonne, est une fabrique associative, véritable laboratoire d'idées et du mouvement associatif. Elle mobilise les expertises et aide les responsables associatifs à développer leur vision stratégique et leur capacité d'initiative.
- L'AVISE, située avenue Parmentier, est une agence d'ingénierie au service des entreprises sociales et solidaires. Elle comprend 30 salariés et intervient à toutes les étapes, de la création à la consolidation.
- La BGE Paris Ile-de-France, située rue du Faubourg du Temple, est un réseau d'appui aux entrepreneurs. Elle accompagne les entreprises de l'ESS avec notamment le concours Talents de la création d'entreprise. Elle propose également des couveuses thématiques et des incubateurs.

La Mairie du 11^e soutient, accompagne et valorise ces nouvelles formes d'activités économiques par de multiples initiatives pour leur donner de la visibilité, organiser des partenariats et mobiliser des financements.

Chaque année, lors du mois de l'ESS en novembre, un atelier crowdfunding de financement participatif est organisé avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Il permet de mettre en relation des associations du 11^e et des plateformes de financement participatif pour les aider à réussir leur collecte de fonds.

Des rencontres de l'emploi dans l'ESS sont également organisées chaque année en partenariat avec Pôle Emploi.

Depuis trois ans, la Mairie du 11^e, en partenariat avec un groupe mutualiste, attribue un prix de l'ESS à des acteurs locaux pour récompenser des initiatives innovantes.

Certains de ces acteurs sont des structures traditionnelles qui innovent dans leurs pratiques :

- Le Palais de la femme, acteur de l'économie solidaire, vieille institution créée en 1910, accueille plus de 300 femmes qui ont connu comme on dit « les bas de la vie ». Le Palais de la femme innove en créant en 2018 une cuisine autogérée et partagée pour ses résidents et en proposant prochainement une crèche de 45 berceaux. Par ailleurs, le Palais de la femme est un lieu ouvert aux associations de l'arrondissement.
- Le restaurant Le Grand Bréguet, la cantine bio et solidaire du 11^e, fondé par Augustin LEGRAND. Il fonctionne comme un tiers-lieu avec de multiples activités ouvertes sur le quartier.
- Le restaurant bio « Les Petits Plats de Maurice », créé en 2018 par l'Association pour l'Insertion et la Réinsertion des Handicapés, est un lieu convivial ouvert sur le quartier, face au jardin Truillot. Ici, l'originalité c'est d'être devenu un acteur visible sur l'espace public avec une activité commerciale qui permet de rencontrer sur un même lieu des salariés handicapés et des habitants ou travailleurs du quartier.

On le constate, l'ESS dans le 11^e n'est pas constituée uniquement de jeunes pousses innovantes mais certains acteurs traditionnels peuvent également avoir une longueur d'avance. Et notre rôle

d'élus consiste à accompagner et à faire se croiser ces cultures pour favoriser l'émergence d'un écosystème solidaire, social et écologique.

Mais comment faire synergie ? En novembre 2018, pendant la quinzaine de l'ESS, nous avons constitué, en partenariat avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme – je veux remercier ici son directeur, Matthieu CALAME qui nous a accueilli et proposé une méthodologie de travail – un groupe de travail d'une trentaine d'acteurs locaux de l'ESS pour lancer les premiers états généraux de l'ESS dans le 11^e.

Les échanges ont permis de proposer des niveaux de coopération et d'action collective à mettre en œuvre sur notre territoire par ce réseau d'acteurs locaux. Le principe étant que les usagers, les membres, les clients et les fournisseurs des uns peuvent devenir ceux des autres. Que les potentiels et les ressources des différents acteurs pouvaient être complémentaires et se mutualiser. Que des synergies à impact positif pourraient se développer. L'objectif visé à terme consiste à créer un écosystème d'acteurs de l'ESS sur notre territoire, une communauté d'action avec une stratégie d'impact collectif.

Plusieurs réseaux d'acteurs de cette nouvelle économie ont émergé dans notre arrondissement, dont voici quelques exemples :

- Autour de l'économie du partage avec :
 - Slow Food Bastille, Disco Soupe 11^e et Moissons Solidaires pour collecter et distribuer les invendus alimentaires
 - AMAP Réunion et Père Lachaise pour développer les circuits courts avec des producteurs paysans
 - My Troc pour les échanges entre voisins
 - Hop Hop Food pour réduire le gaspillage alimentaire des particuliers en installant des garde-manger solidaires.
- Autour de l'économie des échanges par des monnaies locales et des monnaies temps :
 - Les 400 Coop supermarché coopératif autogéré avec le temps des clients
 - L'Accorderie du Bas Belleville basée sur les échanges de savoir-faire
 - Une Monnaie pour Paris, monnaie locale qui a démarré dans le 11^e.
- Autour de l'économie circulaire qui propose la réutilisation, la réparation ou le réemploi :
 - L'incontournable ressourcerie La Petite Rockette, phare dans notre arrondissement de l'économie sociale, solidaire et circulaire. La Petite Rockette a créé un autre lieu dans le 11^e, « La Cyclette » destiné à la collecte, réparation et revente de vélos.
 - Emmaüs, la friperie solidaire avec sa marque Le Labo de l'Abbé qui emploie des couturiers en insertion pour fabriquer des pièces uniques à partir de textiles de récupération.
 - Un Village de la Récup' est organisé en septembre par la Mairie du 11^e pendant la Fête des Possibles. Il propose des animations et des ateliers pour sensibiliser les habitants.
- Autour de l'économie solidaire qui intègre les plus démunis :
 - La Régie de quartier Fontaine-au-Roi propose emplois et formations aux habitants du quartier
 - Le Carillon, lancé en 2015 dans le 11^e arrondissement, est devenu un réseau national de solidarité locale entre habitants et commerçants pour faciliter le quotidien des personnes sans domicile.

- L'association Carton Plein réemploie des milliers de cartons usagés et réalise des centaines de déménagements uniquement à vélo électrique et avec des personnes en situation de grande exclusion.
- Singa, entreprise sociale très innovante de 20 000 membres en France, dont le concept basé sur un idéalisme pragmatique fédère de multiples acteurs autour de l'accueil des réfugiés.

On le constate, notre arrondissement est riche de modèles économiques alternatifs innovants qui donnent la priorité à l'humain et qui préfigurent un modèle de développement plus soutenable.

Ces nouvelles formes de l'économie partagent des valeurs communes :

- Elles sont citoyennes et reposent sur une envie de faire société
- Elles rendent de nouveaux services à l'usager et sont porteuses d'innovations
- Elles prennent leur source sur un réseau et la ville dense leur est favorable
- Elles reposent sur le contact et sont donc plus territorialisées qu'on ne le suppose même si un certain nombre de services ont été rendus possibles par les nouveaux outils numériques.

Ces valeurs communes suggèrent de les appréhender dans un ensemble cohérent.

Vous connaissez certainement ce proverbe africain : « *Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse* ». La forêt silencieuse de toutes ces initiatives comprend un réseau dense de racines bien ancrées sur notre territoire avec la promesse de nombreux fruits à récolter.

Cet écosystème qui a émergé il y a une dizaine d'années dans notre arrondissement est très prometteur. Le point fort de cette nouvelle économie, c'est l'articulation des différentes fonctions qui assurent la gestion collective, la participation aux décisions et la création de liens sociaux qui permettent le bien vivre ensemble.

La Mairie du 11^e soutient et accompagne ces initiatives qui s'inscrivent dans ce que l'on nomme l'économie des communs, mise en œuvre grâce à la contribution des citoyens et des associations. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous, M. Jean-Pierre CORSIA. Il s'agit d'une belle synthèse de ce travail réalisé pendant toutes ces années sur un sujet qui est essentiel dans notre arrondissement et trop peu visible. Cette communication nous permet de rendre visible ce travail solidaire de nombreux habitantes et habitants du 11^e arrondissement et de Paris.

Je trouve que cette solidarité et l'expression de ces valeurs sont dans l'ADN du 11^e arrondissement, à travers des projets extrêmement concrets qui nous permettent de rendre la vie plus agréable, plus supportable, plus solidaire tout simplement. Merci pour votre engagement et cette communication.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, M. Jacques LEFORT, Mme Joëlle MOREL puis M. Luc LEBON. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. Bonsoir cher public. Cette longue présentation de l'économie sociale et solidaire dans le 11^e arrondissement par M. Jean-Pierre CORSIA souligne la vitalité des Parisiens, la vitalité de façon générale des Français en matière d'économie sociale et solidaire. Effectivement, nous regorgeons d'initiatives tous autant que nous sommes. Ces initiatives font corps dans nos quartiers et nous permettent davantage d'aller au contact de leurs

fragilités. Dans une économie qui parfois peut être purement marchande, cette économie sociale et solidaire permet d'intégrer plus d'humanité, plus de proximité avec les besoins de tout un chacun dans les arrondissements. C'est pourquoi il est tout à fait essentiel de souligner le dynamisme des Parisiens dans le développement de ce type d'économie. C'est ce que les élus Les Républicains souhaitent tout particulièrement faire ce soir.

Je voulais attirer votre attention sur deux points. Tout d'abord, il est important de bien prendre conscience que l'économie sociale et solidaire ne recouvre pas tout. Notamment, toutes les activités des associations ne sont pas de l'économie sociale et solidaire. Vous avez cité abondamment le CICA qui rassemble les associations du 11^e arrondissement afin de faire des propositions au Conseil d'arrondissement. Or le CICA n'a pas vocation à traiter des sujets économiques, même si certaines de ses associations le font. On ne peut pas lister toutes les structures qui ont pour vocation de rassembler les associations au sein d'un service collectif, et les fléchier au service de ce type de dynamique économique.

Par ailleurs, il est bien sûr intéressant que la Mairie du 11^e arrondissement soutienne cette économie et les acteurs qui font vivre l'économie sociale et solidaire. Mais c'est comme le logement social, le soutien public doit être une transition pour ces structures, afin qu'elles puissent évoluer vers l'autonomie économique et ainsi prendre progressivement leur pleine maturité et se développer de façon beaucoup plus large dès l'instant qu'elles seraient devenues pleinement autonomes.

C'est d'autant plus important qu'il y a beaucoup d'entreprises dans le 11^e arrondissement qui offrent aussi des services en matière d'économie sociale et solidaire, mais qui ne sont pas aidées par les pouvoirs publics. Je pense notamment à la Pépinière 27, située au 27 rue du Chemin Vert, qui abrite un certain nombre de structures qui sont purement dans le domaine marchand, qui ne sont donc pas soutenues alors qu'elles font par exemple du crowdfunding de façon tout à fait innovante. Il est donc essentiel que le soutien public que la Mairie apporte à des structures d'économie sociale et solidaire favorise aussi leur transition vers une totale autonomie, afin de ne pas devenir durablement des concurrentes favorisées par rapport à d'autres entreprises qui vivent et qui créent des emplois pour offrir ce même type de service.

Voilà les deux points qu'il nous paraissait important de souligner. Bien entendu, les élus Les Républicains soulignent aussi la vitalité de ce tissu dans le 11^e arrondissement et l'apprécient publiquement ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Quelques mots pour compléter l'intervention de Jean-Pierre CORSIA particulièrement intéressante. Effectivement, le 11^e arrondissement est un terrain fertile à l'économie sociale et solidaire. Je souhaite rappeler que l'ESS a pu se développer largement pendant la mandature grâce à la volonté de Mme Anne HIDALGO qui a accepté de nommer Mme Antoinette GUHL en début de mandature à l'économie circulaire, l'économie circulaire étant une délégation complètement nouvelle. Mme Antoinette GUHL a pu impulser toutes sortes d'initiatives dans l'ensemble des arrondissements, comme l'a dit Jean-Pierre CORSIA.

L'ESS est une thématique particulièrement transversale. Un travail particulièrement intéressant a pu être mis en place grâce à la COP 21, qui a impulsé véritablement en début de mandature une volonté de travailler de manière transversale. Je suis un peu étonnée M. CORSIA que vous n'ayez pas cité un certain nombre d'élus. Vous en avez cité un certain nombre et pas d'autres. Comme

par hasard, ce sont les élus Écologistes, qui sont très attachés à l'ESS. Je veux particulièrement dire combien le travail de Mme Delphine TERLIZZI dans le domaine de la jeunesse est particulièrement intéressant pour développer l'économie sociale et solidaire à travers les boîtes à dons. Je veux dire aussi que M. Pierre JAPHET est particulièrement dynamique par rapport à la bourse aux vélos qui est un moment particulièrement dense et très bien accueilli dans tout l'arrondissement. Donc je pense qu'il faut citer tout le monde parce que, lorsqu'on fait la programmation de la « Quinzaine de l'économie du développement durable », on est tous partie prenante. Et moi-même je suis partie prenante, particulièrement en proposant des balades biodiversités et en organisant la « République Verte ». Je pense que tout cela doit être nommé aussi. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Cela reprend un peu ce qui a été dit, mais je voudrais insister sur la dimension essentielle que porte maintenant cette forme d'économie, et sur sa capacité à répondre à des défis urgents qui se posent. Il y a évidemment les questions sociales et l'insertion qui sont des questions fondamentales et qu'il ne faut jamais oublier, mais il y a aussi maintenant la question de l'urgence climatique. Je pense que cette forme d'économie est particulièrement utile et apte à prendre en compte cette dimension qui doit être essentielle dans toutes nos actions.

Vous avez cité le « Village de la Récup' ». C'est une initiative que nous avons pu lancer ensemble l'année dernière et qui va être renouvelée cette année. Je suis particulièrement heureux qu'on ait pu le faire dans le 11^e arrondissement parce que c'est la forme la plus aboutie du bon usage des biens. Évidemment il y a le tri et le recyclage, mais le réemploi ne consomme aucune ressource, ni matière première ni énergie, ou très peu. Donc je pense que c'est vraiment un pan sur lequel il faut mettre l'accent fortement dans l'arrondissement, en raison de cette urgence climatique. L'économie sociale et solidaire est particulièrement efficace pour bien investir ces champs. Donc soutenons-la et allons le plus loin possible. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Philippe DUCLOUX et M. Adrien TIBERTI souhaitent prendre la parole. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Je souhaite d'abord remercier M. Jean-Pierre CORSIA pour sa présentation vraiment exhaustive qui incluait tous les élus concernés directement par l'ESS, parce que c'est une activité majeure depuis 2014 dans notre arrondissement.

Je voulais dire un petit mot par rapport à l'activité commerce et artisanat parce qu'elle permet de transformer notre 11^e arrondissement, dans les quartiers Bréguet, Sedaine et Popincourt. C'est une activité économique nouvelle sur laquelle nous sommes extrêmement vigilants et volontaires. M. Jean-Pierre CORSIA a cité le Grand Bréguet d'Augustin LEGRAND et un certain nombre d'établissements. On aurait pu citer aussi « Les Petits Vélos de Maurice » du boulevard Richard Lenoir avec son travail mené en direction des handicapés, et tous ces lieux qui contribuent à avoir une activité économique nouvelle et à favoriser le vivre ensemble dans un quartier dans un arrondissement comme le nôtre, qui en a énormément besoin.

Tout cela pour dire que c'est vraiment une communication importante sur laquelle on est tous évidemment mobilisés autour de M. François VAUGLIN et de M. Jean-Pierre CORSIA, parce que c'est l'avenir de ce qui doit être fait dans des quartiers comme les nôtres, et nous sommes vraiment bien partis dans le 11^e. Il faut donc continuer pour que l'ESS soit encore plus présente dans notre arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Quelques mots au nom du groupe Communiste. D'abord, je voulais remercier mon collègue Jean-Pierre CORSIA pour l'ensemble de son intervention. Ce qui m'a particulièrement touché, c'est le détour par les origines de l'économie sociale et solidaire. Née au sein du mouvement ouvrier, cette histoire commune de la Gauche nous rassemble tous et nous ne devons pas l'oublier.

Deux mots sur la remarque de M. Jacques LEFORT qui dit qu'il y a un risque à ce que nous subventionnons pendant longtemps des activités qui relèvent du champ économique et donc que nous n'aurions pas, par nature, à subventionner. Je vous rappelle quand même que les politiques publiques, d'État, subventionnent très largement les grands groupes industriels, les grands groupes capitalistes. Par exemple, par le biais du CICE, on parle de dizaine de milliards d'euros donnés par le budget de l'État aux plus grandes entreprises qui relèvent pourtant du domaine concurrentiel et qui n'ont visiblement pas besoin de cet argent, vu les sommes très importantes qu'elles donnent en dividende à leurs actionnaires. Peut-être que nous réfléchirons à prendre en compte votre remarque quand l'État cessera de donner un aussi mauvais exemple de subventions aux grandes entreprises privées.

Cependant, j'ai aussi une réflexion sur le fait que beaucoup d'acteurs de l'économie sociale et solidaire nous interpellent régulièrement sur les dangers de dérive qui peuvent exister. Je prendrais l'exemple qui est le plus parlant, parce qu'il nous concerne quasiment tous, qui est l'exemple des mutuelles. Je suis adhérent à une mutuelle dont l'origine est liée à un métier, à la démarche originelle de l'économie sociale et solidaire, et qui se retrouve aujourd'hui à faire de la publicité. Pareil pour mon assurance qui est elle aussi une assurance relevant de l'économie sociale et solidaire, et qui maintenant se retrouve à faire de la publicité, comme n'importe quel groupe qui chercherait à prendre des parts de marché sur un marché concurrentiel. Cela pose des problèmes.

Vous avez cité le groupe SOS qui, de mon point de vue, n'est pas un modèle très vertueux, non pas simplement pour ses liens politiques avec le gouvernement actuel, mais pour sa façon d'entrepreneuriser la solidarité. De fait, je pense que toutes les actions que vous avez présentées, qui relèvent des choix de la municipalité actuelle, sont très importantes et il faut les poursuivre. Mais il faudra peut-être aussi réfléchir aux outils qu'on se donne pour essayer de vérifier d'une certaine façon si toutes les structures que nous soutenons restent bien dans des critères - qui sont peut-être plus exigeants que ceux de la loi actuelle - et dans le vrai registre de l'économie sociale et solidaire, pour être sûr de dégager des moyens pour ceux qui sont dans l'état d'esprit originel et qui ont besoin de notre soutien pour rencontrer leur public, développer des activités nouvelles et créer les premiers investissements, parce que cela ne part jamais de rien. Et il faudra éviter de se retrouver à faire des choses comme, par exemple, des délégations de service public qui, en réalité, ne sont que de la sous-traitance de l'activité municipale. Je pense notamment à la gestion des crèches où on peut, comme municipalité, entretenir une certaine dérive du secteur, loin de ce qui nous rassemble tous, l'idée que le capitalisme n'est pas la solution et que tout ce qui permet de développer une autre vision de l'économie est une bonne chose. Je dis cela sans penser avoir déformé vos propos, M. LEFORT. »

M. le Maire : « Bien. Ce débat donne un petit air de déjà-vu. Mais il est intéressant d'avoir ce débat parce qu'on voit les positions et les conceptions des uns et des autres s'incarner autour de la question de l'économie sociale et solidaire. Est-ce que vous souhaitez réagir M. Jean-Pierre CORSIA ? »

M. CORSIA : « Oui. Juste quelques éléments de réponse, d'abord pour M. Jacques LEFORT. Par rapport au CICA, ce n'est pas parce qu'il y a des associations dans le CICA que cela ne constitue pas des entités économiques. Les associations sont des forces vives de la société. Quand le CICA, à travers les associations, crée un Conseil Local de Développement Durable qui se penche sur l'alimentation durable ou sur la pollution de l'air, ce sont des enjeux économiques très importants qui sont abordés. Il faut vraiment avoir en tête que les associations, c'est un investissement sur la société pour créer des emplois et pour essayer aussi d'éviter les dégradations de notre société.

Concernant les entreprises privées, il est évident que beaucoup d'entreprises privées peuvent, depuis la loi Hamon 2014, répondre à faire partie de l'économie sociale et solidaire mais il y a beaucoup de conditions. Il y a un cahier des charges très restrictif et très draconien sur notamment l'écart de salaire, le réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise et pas au niveau individuel sous forme de dividende. Il y a quand même un cadre très précis.

Donc je dis bienvenue au club. Depuis la loi Hamon, toutes les entreprises commerciales peuvent venir dans le champ de l'ESS. Mais attention, il y a des droits et des devoirs. Et il faut aussi qu'elles soient exemplaires. Il y a beaucoup d'entreprises qui peuvent être exemplaires. Il y a notamment beaucoup de cadres supérieurs qui ne se retrouvent pas dans de très grandes entreprises, publiques ou privées, qui abandonnent tout et qui investissent pour retrouver aussi des initiatives. Je pense par exemple à la Réserve des Arts où il y a une entrepreneure vraiment fantastique qui manageait plusieurs centaines de personnes et qui a décidé de créer une entreprise sociale et solidaire exemplaire. Je dirais que l'entreprise qui dépend de l'ESS a des valeurs avant tout, et ce sont ces valeurs qui font qu'on peut entreprendre différemment. Bien sûr il ne faut pas tout confondre.

Concernant les financements publics, heureusement qu'il y en a. J'appellerais cela des fonds d'amorçage. Ce sont les investissements. Par exemple, nous avons trois entreprises de l'ESS dans le 11^e : Carton Plein, Carillon et Konexio. Ils sont lauréats de la « France s'engage » et ont obtenu un financement à hauteur de 100.000 € par an sur trois ans. Voilà des associations qui vont pouvoir se développer et devenir des quasi-entreprises en créant énormément d'emplois. Ce ne sont donc pas des financements à fonds perdus.

Mme MOREL, concernant votre remarque sur la participation des élus, je n'ai fait que mentionner la dimension économique de l'économie sociale et solidaire parce que c'est de l'économie avant tout. Ce sont des entreprises avec des emplois, des travailleurs, des salariés et des entrepreneurs. C'est pour cela qu'au quotidien, je travaille régulièrement avec les élus que j'ai mentionnés sur la dimension économique. Mais il va de soi que la plupart des élus ici présents peuvent avoir aussi un rôle, de près ou de loin, et ont un rôle dans l'économie sociale et solidaire parce qu'elle nous concerne tous. Merci. »

M. le Maire : « Absolument, c'est un sujet éminemment transversal et je crois que chaque élu aurait même pu prendre la parole pour dire combien il est aussi investi, dans son secteur, sur l'économie sociale et solidaire.

Je ne vois plus d'autres demandes d'intervention. Il s'agit d'une communication sans vote. Merci et bravo M. Jean-Pierre CORSIA, continuez comme cela. »

COMMUNICATION SANS VOTE

2019 DVD 17 – Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant

M. le Maire : « Cette communication est présentée par M. Pierre JAPHET »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Communication sans transition, j'ai envie de dire, avec un sujet sans doute un peu moins enthousiasmant que l'économie sociale et solidaire, mais elle répond à une obligation réglementaire puisque cette communication s'inscrit dans le cadre de la réforme du stationnement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette communication vise à rendre compte de la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Que sont ces RAPO ? Il s'agit de la capacité pour les usagers de l'espace public, notamment les automobilistes, de contester le forfait de post-stationnement qui peut leur être infligé en cas de non-paiement supposé du stationnement. La réglementation prévoit que nous rendions compte chaque année de la gestion du bon traitement de ces RAPO. C'est la première fois que nous le faisons.

Concernant le dispositif en lui-même, je précise que l'utilisateur dispose d'un délai d'un mois pour déposer ce premier recours administratif préalable obligatoire. La puissance publique dispose également d'un délai d'un mois pour apporter une réponse, l'absence de réponse valant rejet du recours. Il faut savoir qu'à Paris tous les recours obtiennent une réponse explicite dans le délai imparti notifié à l'utilisateur, par le courriel si le RAPO a été déposé par voie électronique, ou par voie postale si le RAPO a été déposé par voie postale.

Au titre de l'année 2018, la Ville a reçu 111 838 recours qui se partagent à peu près à part égale entre des recours formés par des résidents en-dehors de Paris et des résidents parisiens. Sur ces 111 838 recours :

- 22 270 recours non recevables, par manque de pièces obligatoires par exemple
- 24 447 de RAPO rejetés
- 52 873 de RAPO admis, donc allant dans le sens du recours de l'utilisateur.

Le principal motif de contestation du forfait post-stationnement, c'est que le requérant estime avoir payé ou être dans des conditions où il n'avait pas à payer. Cela concerne 57 752 cas sur les 111 000 que j'ai cités. Concernant les motifs de validation du recours, l'utilisateur avait bien le justificatif de paiement et avait payé la durée requise dans 23 124 des cas. Il y a également 13 555 de cas divers qui sont en nombre important, et 9 811 cas avec des motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur.

Au-delà des chiffres, ce qu'on peut conclure de ce rapport, c'est :

- un niveau de contestation faible, stable et totalement comparable à ce qui avait lieu avant la réforme du stationnement. Aujourd'hui, le niveau de contestation s'établit à 3,5 %. En comparaison, le taux de contestation des PV, qui étaient autrefois apposés par la Préfecture de police, était de 3 %. On est vraiment dans les mêmes ordres de grandeur.
- un taux de réponse positive de 55 %. Cela prouve aussi que les RAPO sont utilisés à bon escient et qu'il n'y a pas d'utilisation abusive du forfait de post-stationnement.

Je l'ai déjà dit, le délai d'instruction respecte le délai des 30 jours. Ce traitement fait l'objet d'audits internes et externes qui ont montré une grande qualité et une grande homogénéité dans les réponses apportées. Il faut savoir que les réponses sont apportées par des prestataires. Ces

audits ont permis de valider la qualité et l'homogénéité des prestations de ces deux entreprises. Ce qui atteste également de la qualité de ce traitement, c'est le très faible taux de recours de deuxième niveau, avec 1 500 requêtes en 2018.

Pour autant, tout n'est pas parfait bien sûr. Il y a encore un certain nombre d'actions d'amélioration à mener. Par exemple, il y a deux motifs de contestation qui sont approuvés et que l'on pourrait réduire en évitant la nécessité du recours : l'absence de prise en compte d'une carte de stationnement pour les personnes handicapées, et parfois la mauvaise prise en compte de l'acquittement du stationnement.

On note également un taux d'erreur plus important sur les recours adressés par voie postale, expliqué notamment par le fait que le recours par voie postale est moins guidé que le recours par voie numérique, puisque l'utilisateur n'est pas accompagné dans son parcours. Encore aujourd'hui, 22 % des RAPO sont reçus incomplets.

Des actions d'amélioration sont déjà en cours de développement pour :

- améliorer encore le service numérique de dépôt des RAPO
- permettre à l'utilisateur de fournir des pièces justificatives obligatoires qu'il aurait omis de joindre à sa demande initiale de façon à réduire le taux d'erreur
- améliorer l'information de l'utilisateur dans la réponse qui lui est faite afin de lui apporter une réponse plus explicite et plus personnalisée.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Quelques mots suite aux chiffres que vous donnez, M. JAPHET. Si j'ai bien compris, près de la moitié des recours sont justifiés. Cela me pose un peu problème parce qu'on ne peut pas préjuger du fait que les gens qui ne font pas recours n'auraient pas vu leur requête être répondue de manière positive, vu que plein de gens renoncent au recours et payent le forfait. Cela m'embête un peu parce que tout cela nous ramène au point de départ, celui qui me choque vraiment, c'est-à-dire le choix d'une entreprise privée pour le contrôle du stationnement payant. Parce que cette entreprise touche évidemment une marge et elle a intérêt à contrôler non seulement le plus de gens - à la limite, c'est compréhensible - mais aussi à les contrôler positivement le plus possible. On se retrouve ainsi dans une situation où il y a beaucoup de recours. On nous dit : « C'est seulement 3,5 %, avant c'était 3 % ». Il faudra voir si le chiffre n'augmente pas dans les années suivantes. De plus, quand on voit qu'un quart des recours sont rejetés parce qu'incomplets, on se retrouve dans une situation où les gens sont en difficulté pour défendre leur droit face à une organisation administrative qui est toujours complexe.

On se retrouve aussi avec un prestataire privé contrôlé par un autre prestataire privé. Donc on s'aperçoit qu'il y a quand même tout un petit monde qui se fait des marges sur les amendes de stationnement. Si l'on veut que ces amendes soient considérées comme légitimes et acceptées par la population, il faudrait garantir le fait que l'argent récolté retourne à la collectivité. Or, ce n'est pas entièrement le cas puisqu'il faut payer ces prestataires. Non seulement il faut payer la réalité du travail effectué, mais aussi forcément payer la marge supplémentaire, le bénéfice de l'entreprise qui contrôle le stationnement, sans compter le bénéfice de l'entreprise qui contrôle que le contrôle du stationnement est bien fait. Tout cela rend fou.

Je ne vois pas quel est l'intérêt de tout cela, alors que nous pourrions utiliser des agents publics assermentés, avec une éthique et une compréhension du terrain, qui ne sont pas directement

intéressés au nombre de PV émis. Tout cela me pose problème. On parlait tout à l'heure de l'économie sociale et solidaire. Les Communistes sont au moins autant attachés au service public et à l'idée que des agents publics assermentés, sous statut, sont les premiers à même d'assurer un service, le même pour tous et dans la durée.

Le compte rendu que vous nous faites de cette affaire renforce l'idée du groupe Communiste. J'espère convaincre au-delà de nos rangs, sur la nécessité de retourner au contrôle du stationnement par des agents publics. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je retiendrai un chiffre de cette communication, c'est 53 000. Cela veut dire qu'à 53 000 reprises, quelqu'un a payé son stationnement et s'est fait verbaliser par un agent qui passait par là, soit parce qu'il n'a pas vu le ticket sur le pare-brise, soit parce qu'il n'a pas daigné prendre en compte l'exactitude de ce qui était indiqué sur ce document. Je trouve que c'est énorme de voir qu'il y a 53 000 méprises de stationnements légaux sur la voie publique chaque année. Je pense que c'est un point qui doit nous interloquer, d'autant plus que les 3,5 % de taux de réclamation ne prennent pas en compte tous ceux qui auraient eu envie de faire une réclamation mais qui ont trouvé la procédure tellement complexe qu'ils ne s'y sont finalement pas risqués. Je pense qu'on peut imaginer avec une assez grande certitude que le nombre de personnes qui se trouvent lésées est largement supérieur à 53 000.

C'est pour cela que nous avons, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement, fait un vœu au dernier Conseil d'arrondissement pour proposer qu'il y ait une permanence en Mairie du 11^e arrondissement pour permettre aux personnes qui auraient trouvé des difficultés à comprendre les motifs de leur verbalisation et les mécanismes de contestations, d'être reçues en mairie pour se faire expliquer l'ensemble de ces éléments. Je pense notamment aux personnes âgées qui sont parfois assez démunies quand il s'agit de contester par internet.

L'ensemble des élus de la majorité avaient refusé cette proposition en conseil du 11^e arrondissement, mais le Conseil de Paris, dans sa grande sagesse..., a finalement accepté cette proposition. Je me réjouis de cette victoire collective qui va permettre à l'ensemble de ces personnes un peu fragiles par rapport à ces contestations d'un nouvel ordre, d'un « nouveau siècle », de pouvoir mieux les comprendre et mieux se faire accompagner.

Les entreprises privées à qui ces contrôles ont été délégués savent faire preuve d'imagination, mais je ne suis pas sûr qu'elles intéressent leurs salariés au nombre de verbalisations qu'ils mettent. Par contre, elles pourraient intéresser leurs salariés, de façon inverse au nombre de contestations ayant abouties : plus leurs contraventions sont contestées avec succès, moins leur prime est élevée. Voilà qui inciterait ces salariés à être plus percutants dans la justesse de leurs verbalisations.

Voilà quelques éléments qui pourraient vous rassurer, M. TIBERTI, sur la capacité d'innovation du secteur privé, de façon à être un outil au service de tous et notamment à la diminution de ces contestations abusives, tout particulièrement dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. M. Pierre JAPHET, quelques éléments à apporter ? »

M. JAPHET : « Oui, je comprends bien l'envie manifeste de rouvrir le débat sur les choix qui ont été faits pour mettre en mouvement cette réforme du stationnement, mais ce n'est pas l'objet de cette communication.

Je voudrais juste rappeler quelques faits. Dans la rémunération, il a bien été précisé qu'en aucune façon les entreprises privées à qui la Ville a sous-traité ces opérations ne sont intéressées au résultat, pour des raisons que l'on comprend bien, car ce serait un vecteur de perversion de la prestation. Elles facturent les moyens mis en œuvre et non pas les résultats.

Je voudrais rappeler également qu'on était dans une situation où le service de stationnement connaissait un taux de fraude de 90 %, c'est-à-dire un service public totalement dysfonctionnel. C'est la réalité.

Ensuite, le fait que les 1 600 agents municipaux qui étaient délégués à la Préfecture de police et que la Ville a réintégrés, n'ont pas été affectés au stationnement, a permis leur réaffectation à d'autres missions tout autant importantes, sinon peut-être plus importantes, qui sont les luttes contre toutes les formes d'incivilité que chacun connaît. »

M. le Maire : « Merci pour ce salubre rappel. J'ajouterais, par rapport aux chiffres évoqués par M. LEFORT et les 53 000 RAPO, et si on regarde en invoquant à l'appui de son argumentation, que ce sont des usagers qui avaient bien un justificatif de paiement. Ceux-ci sont au nombre de 13 000 sur 3,2 millions, soit 0,4 %. On peut considérer qu'on a un service très efficace qui ne se trompe pas, ce qui doit être de nature à rassurer l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

J'abonde ce que disait M. Pierre JAPHET, à savoir qu'on était dans un dispositif dans lequel le stationnement n'était pas payé. C'est une réforme qui a permis, dans une certaine mesure, que les stationnements payant soient plus souvent réglés et qui a libéré de nombreuses places sur l'espace public. Cela nous permet maintenant de développer d'autres projets, ce qui est heureux aussi.

Mais c'est un peu un sujet « bouteille à l'encre » qui inspire toujours beaucoup les élus et c'est normal. Il s'agit d'une communication sans vote, donc on va arrêter le débat.

Non M. Adrien TIBERTI, il est déjà 20h30 et nous n'avons pas commencé l'examen des délibérations. Je suggère à chacun de rester dans des délais d'intervention concis. Nous avons eu jusqu'ici des interventions très longues de chacune et chacun, et c'est bien car ce sont des sujets importants. Mais je propose qu'on avance dans l'ordre du jour. »

M. TIBERTI : « Je serai très bref. Je ne laisserais pas dire que le service public était défaillant. Il faut quand même dire que nous avons changé complètement la technologie en même temps et que c'est le changement de technologie qui a rendu beaucoup plus efficace la verbalisation, et que le choix politique de passer au privé pose une question de légitimité sur le paiement de l'amende. Mais le service public n'était pas défaillant. Sinon on se retrouve à dire que les 1 600 agents de la Préfecture de police qu'on a récupéré pour la lutte contre les incivilités ne seront pas bons pour ce à quoi on les paie. Ce n'est pas le cas.

Le service public n'était pas défaillant, c'est le changement de technologie qui a permis de faire payer beaucoup plus d'amendes. Mais je le maintiens, il y a un problème de légitimité de l'amende si on laisse des entreprises faire de l'argent sur nos PV. »

M. le Maire : « Très bien. Le service public n'était pas défaillant, c'est un élément que vous avez amplement développé et qu'on a bien compris. Néanmoins, des marges de progression substantielles ont été réalisées. Ce sont des faits que nous énonçons. Merci beaucoup. Le public et l'assemblée ont été éclairés. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2019 DU 25 – Dénomination allée Mireille Knoll (11^e et 20^e)

M. le Maire : « Nous en venons à la première des délibérations. J'invite chacun à faire des efforts de concision, sinon nous allons sortir très tard de ce conseil.

Mme Mireille Knoll était une habitante de notre arrondissement, de l'avenue Philippe Auguste. Elle a été sauvagement assassinée le 23 mars 2018 à son domicile. Suite à l'émotion et pour prendre en compte les victimes des actes antisémites et l'atrocité de ce crime, en particulier « à raison de l'appartenance vraie ou supposée de Mme Knoll à une religion et sur une personne vulnérable », pour reprendre les qualifications pénales, notre Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ont émis le souhait qu'un lieu soit dénommé en mémoire de Mireille Knoll.

Il est donc proposé de délibérer aujourd'hui pour fixer l'endroit de cette dénomination sur le boulevard de Ménilmontant, entre la rue des Cendriers et la rue de Tlemcen. Nous en avons déjà débattu sur le principe, nous sommes donc à la concrétisation avec le choix du lieu.

Tels sont les éléments de cette délibération. M. Jacques LEFORT s'est inscrit, je lui donne la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont pleinement s'associer à cette délibération parce que ce meurtre nous a tous touchés. Les cérémonies auxquelles nous avons assisté, tant à la synagogue Abravanel que sur les voiries du 11^e arrondissement, nous rappellent combien ce meurtre est un acte qui a touché des familles du 11^e arrondissement au plus profond d'elles-mêmes, mais aussi toute une communauté et au-delà, l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement. C'est pour cela que nous nous associons totalement à l'appellation de cette allée « Mireille Knoll ». »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que votre propos pourrait être repris par chacun des présidents de groupe présents. Nous allons le constater par le vote.

Je viens de recevoir le pouvoir de M. Jean-François MARTINS qui donne procuration à M. Jean-Christophe MIKHAILOFF.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Nous sommes bien évidemment en discussion avec la famille de Mireille Knoll pour régler les questions de rédaction de la plaque qui sera apposée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES**2019 DASCO 18 – Subventions (875 062,73 €) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP**

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour présenter les subventions à des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles dans le cadre des temps d'activités périscolaires. M. Jacques LEFORT se prépare. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une subvention de 875.062,73 € qui concerne les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Pour rappel, le projet éducatif territorial parisien (PETT) a été établi pour la période 2016-2019 et prorogé jusqu'en 2020 pour poursuivre la structuration de l'offre éducative parisienne.

Les ateliers TAP se déroulent chaque semaine, le mardi et le vendredi, dans l'ensemble des écoles parisiennes. Les ateliers sont assurés par les animateurs de la DASCO, de la DAC, de la DJS, mais aussi par des prestataires extérieurs.

216 ateliers par 59 organismes différents seront issus de l'appel à projets. Dans le 11^e arrondissement, 12 organismes ont répondu à l'appel à projets, pour 17 ateliers. Après des examens par les services et la commission d'attribution, les écoles du 11^e bénéficieront finalement de 8 ateliers animés par 7 structures différentes :

- Le Génie de la Bastille, pour les écoles élémentaires et maternelles Saint-Bernard
- Mixage Fou, à l'école maternelle Saint-Bernard. Il s'agit d'une reconduction, elle intervient depuis plusieurs années
- Comme Label Récup, avec l'atelier « Mon Jardin Récup » à l'école maternelle Beslay
- la compagnie Pile Théâtre, reconduite à l'école Pihet
- Atelier de Paris-Carolyn Carlson. Son atelier « Le Corps en mouvement » est reconduit à l'école maternelle Merlin.
- DULALA est reconduit à l'école maternelle Présentation
- le Centre d'architecture et d'urbanisme de Paris, localisé dans le 4^e, au sujet des cours oasis « Imaginons notre cour oasis » qui concerne l'école Keller. »

M. le Maire : « Merci Mme PRADINAS-HOFFMANN. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mme PRADINAS, vous avez répondu à ma première remarque qui était justement de regretter que la délibération – comme d'ailleurs l'année précédente – ne permettait pas de localiser les activités des associations qui étaient subventionnées dans le 11^e arrondissement. On ne savait pas exactement dans quelle école ces associations travaillaient. Vous l'avez fait et je vous en remercie.

Mon intervention me permettra de rappeler notre opposition à la réforme des rythmes scolaires à Paris. Le fait d'avoir ces temps d'activités périscolaires deux demis après-midi par semaine, le mardi et le vendredi, fait qu'il se crée une arhythmie pour les enfants qui ont peine à s'y retrouver et qui sont plus fatigués.

Il y a un autre argument, que nous avons déjà rappelé en ce Conseil d'arrondissement, c'est le fait qu'il y ait finalement deux autorités dans les écoles : côté direction de l'école et côté ville, chacun étant responsable de son propre périmètre, ce qui fait qu'il y a parfois des effets de bord qui sont préjudiciables pour nos enfants.

Sur le sujet proprement dit du temps d'activités périscolaires, je voulais aussi rappeler un point que des parents d'élèves nous rapportent assez souvent, à nous élus de l'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement : la qualité inégale des associations entre arrondissements, mais aussi à l'intérieur d'un même arrondissement.

Autre grief : le manque de suivi d'un trimestre à l'autre des activités. On comprend que le fait de varier ces activités permet aux enfants qui ont la chance de vivre une activité très sympathique, puissent passer cette chance à d'autres élèves. Mais il est également dommage qu'au bout de l'année, aucun n'ait vraiment appris à jouer d'un instrument de musique, à faire du théâtre ou à dessiner parce qu'ils ne font que virevolter d'une activité à l'autre.

Donc nous aurions aimé vous proposer l'idée d'instaurer un parcours au sein de ces ateliers qui ne permettrait à aucun des élèves de se faire léser en étant cantonné à des activités d'un intérêt plus secondaire pour eux, et au contraire de permettre à l'ensemble des élèves de construire ce temps d'activité périscolaire de façon intelligente sur le long terme, en faisant des activités qui se correspondent entre elles. Au bout d'une année ou deux, ils auront réellement appris quelque chose lors de ces temps d'activités périscolaires. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je rappelle simplement la position du groupe Communiste qui était opposé à la réforme des rythmes. Je vous épargnerai les arguments, mais ce ne sont pas les mêmes que ceux de M. Patrick BLOCHE. Aucun ne correspond, mais on l'a déjà fait trop de fois.

J'avais une question plus précise pour ma collègue Sophie PRADINAS pour mon information : quelle est l'évolution dans le temps de la proportion d'ateliers extérieurs faits par des associations et de la proportion d'ateliers assurés par des animateurs de la Ville de Paris ? Est-ce qu'il y a une évolution sensible dans le temps, des proportions respectives extérieures, agents de la Ville ou pas ?

Je rappelle la position d'abstention du groupe. Il ne s'agit pas de pénaliser les associations mais simplement de rappeler une position de principe. »

M. le Maire : « Merci. Donc rien de nouveau sous le soleil. Mme PRADINAS, vous apportez la même réponse ? »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « M. LEFORT, de toute façon on n'est pas d'accord et on ne le sera pas. Les enfants font quand même des découvertes d'activités, il existe un parcours. Puis vous vous êtes un peu contredit. Il y a tout un parcours qui se fait pour découvrir de nouvelles activités et pour les ouvrir un peu sur la cité.

Par rapport à la question de M. Adrien TIBERTI, il faut dire que cette année, il y a beaucoup moins d'associations qui ont répondu à l'appel à projets pour le 11^e. Certains ont été rejetés parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de l'appel à projets. Par exemple les organismes doivent construire avec le REV et cela ne s'est toujours pas fait. De plus, certaines associations

demandaient des subventions trop importantes pour ce qui était demandé. L'absence de documents comptables est également une des raisons évoquées pour la non-sélection d'une candidature. »

M. le Maire : « Donc on n'est pas à la hausse par rapport au nombre d'interventions concédées à des associations. M. Patrick BLOCHE va nous apporter des compléments éclairés. »

M. BLOCHE : « Je vais répondre à M. TIBERTI parce que chaque année M. LEFORT fait la même intervention, surtout qu'il ne veut pas entendre que les TAP de 2019 ne sont pas ceux de 2013 et que justement, notamment dès la maternelle, ce sont des parcours libres qui sont offerts aux enfants entre différentes activités. Je n'y reviens pas. »

La question d'Adrien TIBERTI est pertinente, au-delà de la controverse, bien référencée par nos services. La délibération est très intéressante parce qu'elle permet au secteur associatif d'être partie prenante, non pas en hausse, mais de manière beaucoup plus coconstruite avec les communautés éducatives. L'appel à projets fait qu'il y a vraiment une coconstruction avec les associations que Mme PRADINAS a citées et les communautés éducatives. Mais comme vous le savez, la grosse proportion des TAP sont pris en charge par des animateurs de la Ville de Paris titularisés avec une très belle filière que la semaine de quatre jours et demi a justement permis de créer. Nous ne voulons pas que ces emplois publics disparaissent. C'est pour cela que nous restons à la semaine de quatre jours et demi. »

M. le Maire : « Merci pour ces éléments très éclairants. On le perd parfois de vue tant on est dans un débat qui se répète, mais j'aimerais rappeler le fait que c'est avant tout un projet d'égalité sociale qui permet à des enfants des familles les plus défavorisées d'accéder gratuitement à des activités, dont vous aurez compris qu'elles sont de qualité et leur qualité s'améliore année après année en raison de la façon que nous les construisons ou co-construisons avec les associations. »

Nous passons au vote. Mme Rosalie LAMIN a donné pouvoir à M. Philippe DUCLOUX. Qui s'abstient ? Les élu·e·s du groupe Communistes-Front de Gauche. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est donc approuvé par notre conseil. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DASCO 62 – Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (257 802 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS présente la DASCO 62 et la subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances, autre sujet essentiel. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues. La subvention DASCO 62 est une subvention de 257.802 €, plus importante que l'année dernière, pour participer au financement des séjours d'été. »

Pour cet été, la Caisse des écoles propose 437 séjours, comme l'an passé. Une centaine de places sont encore disponibles et les offres sont consultables sur le site de la Caisse des écoles. On a fait un rappel aux différents organismes : Jeunesse Feu Vert, la MJC Mercœur, le Centre d'action sociale. On a fait un rappel et on l'a rappelé aussi en ouverture du comité de gestion.

Les familles participent également au financement des séjours en fonction de leur quotient familial et à hauteur d'environ 85.000 €.

Je voulais aussi noter que la baisse de calcul recouvre les montants par rapport aux séjours labellisés Arc-en-ciel :

- 65 € par journée/enfant pour les séjours labellisés en éducation prioritaire
- 42 € par journée/enfant pour les séjours labellisés en hors zone prioritaire
- 45 € et 7 € par journée/enfant pour les séjours non labellisés. »

M. le Maire : « Merci. Ces montants sont les montants de subvention et non pas les montants de la participation des familles, ce qui explique que la subvention est plus élevée dans les zones prioritaires. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Merci Madame, pour vos explications. Je suis assez désolée, et ce n'est pas de la faute de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement, mais entendre dire qu'encore aujourd'hui il y a beaucoup de places disponibles, cela veut dire qu'il y a une espèce de désintérêt des parents pour ce type de congé pour leurs enfants, alors que c'est une occasion remarquable pour les jeunes de passer une à trois semaines de vie en commun, de découvrir une région ou de développer ses capacités dans les langues étrangères. Je suis vraiment assez attristée de voir que déjà au niveau national, la participation et la fréquentation de ce type de vacances par les enfants est en diminution. On se rend compte qu'elle est aussi en baisse lorsqu'elles sont subventionnées par la Mairie de Paris.

C'est un constat, mais je pense qu'il faudrait qu'on essaye de faire comprendre aux parents que c'est une très belle opportunité pour les jeunes et pour tous ceux qui ont connu ce genre de séjour. On en gardait que d'excellents souvenirs et on en a fait profiter à nos enfants aussi parce que je pense que ce n'est pas une excellente chose d'être toujours dans les jupons des parents. Passer une semaine en collectivité où on n'a pas maman pour faire tout pour vous, où l'on doit ranger son linge sale dans son sac, c'est quand même intéressant. C'est un moyen de découvrir la vie en commun.

Vous nous avez donné le nombre de séjours ouverts. Est-ce que vous pourriez nous préciser quel est le nombre de séjours labellisés Arc-en-Ciel et autres labels dans ce chiffre ? »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Les choix sont faits. Ils sont tous labellisés Arc-en-Ciel. »

Mme SPINNEWEBER : « Ils le sont tous ? »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Oui. »

Mme SPINNEWEBER : « D'accord. Donc ce qui fait qu'en plus, les tarifs sont quand même tout à fait subventionnés. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Oui, suivant le quotient familial. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Je pense que nous partagerons tous votre enthousiasme pour l'aspect émancipateur et éducatif de ces séjours, qui sont des séjours de qualité. Je me tourne vers Mme Delphine TERLIZZI, je crois que le réseau jeunesse a été mobilisé pour diffuser l'information des places disponibles. Donc oui, je pense qu'on n'aura pas de souci pour les remplir.

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. M. Patrick BLOCHE m'a donné pouvoir. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DASCO 79 – Charte de Chant Chorale et Pratiques vocales

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va nous chanter cette délibération. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer une charte avec l'Académie de Paris concernant l'éducation musicale au sein des écoles et collèges de la capitale. Les inspecteurs du 11^e sont particulièrement mobilisés.

Je voulais aussi souligner que depuis pas mal d'années, il y a l'Ecole en Chanson qui intervient tous les ans. Peut-être que mon collègue Philippe DUCLOUX saura en dire davantage.

Il y a beaucoup de chorales dans chaque école. Il y a même une chorale composée d'enseignants nommée Aperto. Chaque école se produit dans la salle Olympe de Gouges depuis longtemps. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Encore une fois, on ne peut que se réjouir de voir la tentative de développement dans toutes les écoles et dans les collèges de l'activité de chant chorale et d'activité musicale. Je pense que c'est une activité remarquable pour les jeunes parce qu'elle leur permet de découvrir ensemble qu'ils peuvent faire quelque chose de magnifique et avoir une émotion artistique, tout en appliquant une espèce de discipline entre eux. Je pense que c'est vraiment une très bonne école pour les jeunes et que cela ne peut qu'être profitable à l'ensemble des enfants. En plus, c'est un moyen de pratiquer une activité artistique qui ne coûte rien et qui est ouverte à tout le monde. Donc c'est tout à fait satisfaisant.

Je voulais simplement vous poser une question. Il y a eu un courrier commun adressé par l'Académie et la DASCO en octobre dernier, qui permettrait de comprendre que ce plan a commencé à être déployé dans les écoles parisiennes. Savez-vous combien d'écoles et de collèges sont concernés et à quel endroit ? Je pense qu'au niveau du 11^e arrondissement, vous allez avoir beaucoup d'informations à nous donner. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que chacun partagera votre enthousiasme pour cette action déterminée de la politique municipale. Mme PRADINAS, vous avez des éléments ? »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je sais que cela se développe dans beaucoup d'écoles, mais je n'ai pas des éléments vraiment chiffrés. Je pourrais vous faire un retour. »

M. le Maire : « D'accord. Vous chercherez cette information ? »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Oui. Les chorales sont présentes notamment avec les PVP (Professeurs de la Ville de Paris), mais je pense qu'il y a des chorales dans chaque école. Je pourrai vous rapporter des éléments plus précis plus tard. »

M. le Maire : « Il y a quelques éléments dans la fiche jointe à la délibération, mais ce serait peut-être plus lisible si Mme PRADINAS rassemble tout cela et vous fait un petit message pour vous donner l'information la plus précise possible. Merci beaucoup.

On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAC 226 – Subventions (935 040 €) et conventions avec 19 des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Le dispositif « Embellir Paris » a été mis en place par la Ville pour des sites délaissés qui étaient insuffisamment mis en valeur. L'appel à projets a rassemblé beaucoup d'artistes, de créateurs de structures publiques ou privées, d'architectes, de designers, d'écoles d'art ou d'architecture.

Des jurys ont été organisés en mars pour chacun des sites. Avec M. le Maire, nous avons participé au jury qui concernait deux adresses dans le 11^e arrondissement : le mur de l'école de la rue Keller et la place Jean Ferrat, qui se situe à la sortie du métro Ménilmontant. Le projet concerne à la fois les 10^e et 20^e arrondissements.

Les subventions à voter sont de 50.000 € pour chacun des deux projets. Le projet de la rue Keller a été donné à un artiste qui s'appelle Escif, qui est assez connu. Ce sont des représentations d'escrimeurs qui sont déclinés tout le long du mur.

Sur la place Jean Ferrat, comme il n'y a pas de mur pour pouvoir faire support, il fallait que le projet soit une installation. Ce sera donc un dessin au sol qui s'appelle « Le motif est dans le tapis ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous sommes tous concernés par cette délibération puisqu'on a un projet « Embellir Paris » qui se concrétisera sur la place Jean Ferrat. C'est sur celui-là que j'interviens tout particulièrement.

Les projets d'art contemporain dans l'espace public sont souvent audacieux et porteurs de questionnement. C'est souvent très courageux de la part des artistes de livrer leurs œuvres au regard du grand public dans l'espace public.

Les publics sur la place Jean Ferrat sont nombreux et divers. Les usages de cette parcelle sont divers, variés et souvent conflictuels. Cette place a déjà connu de nombreuses interventions de toutes sortes. Donc je suis soucieuse car la plupart des initiatives ne se sont pas installées durablement sur cette place Jean Ferrat. Je pense particulièrement aux jardinières, créées en 2013, qui aujourd'hui fonctionnent mal et même pas du tout. Donc je souhaite qu'un travail pédagogique d'accompagnement puisse être initié dans ce quartier, tout particulièrement pour que cette œuvre soit acceptée et que les publics s'approprient cette œuvre d'art.

De plus, je sais que les marquages au sol s'abîment souvent très rapidement. On l'a encore vu tout à l'heure à travers le Budget participatif, les services nous disaient que les marquages au sol s'abîmaient très rapidement. Donc je souhaite savoir si la peinture au sol ne s'effacera pas trop rapidement parce que c'est un risque et donc une dégradation. Quand il y a dégradation, cela se dégrade encore plus et encore plus vite.

Ma troisième question est liée au calendrier : à quel moment cette œuvre d'art verra le jour sur la place ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE pour vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Mme MOREL, vous avez pointé du doigt le souci qu'on va avoir. C'était compliqué de trouver un projet, tout d'abord parce qu'il y en avait très peu. Je ne me rappelle plus du nombre mais on avait, j'ose dire, l'embarras du choix pour la rue Keller. Je n'ai pas voté pour ce projet en particulier, mais on avait envie d'en choisir plusieurs.

Pour la place Jean Ferrat, c'était franchement un peu le contraire. Le problème est que cet endroit est déjà très encombré avec un arrêt de bus, une sanisette, une station de taxis, une bouche de métro et un marchand de journaux. Donc cela va être compliqué de faire respecter ce dessin au sol. On va espérer qu'ils vont utiliser des matériaux différents. Pour 50.000 €, espérons qu'ils vont mettre quelque chose de solide et qu'on puisse le voir pendant un certain temps. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajoute que ce projet, s'inscrivant à un endroit qui correspond aussi au parcours sportif qui est en cours de création sur les Fermiers généraux, sera bien sûr présenté, évoqué et débattu avec les gens qui viendront à la réunion de présentation de ce projet d'ensemble que nous organisons la semaine prochaine.

En pour compléter ce que disait Mme Martine DEBIEUVRE, et dans le droit fil de ce que vous évoquiez, c'est en raison de cette multiplicité d'activités à cet endroit que le jury a, dans sa grande sagesse, préféré un choix qui ne crée pas d'édicule ou de structure en hauteur et qui est à plat. En tout cas, je vous donne rendez-vous pour voir le résultat dès lors que le projet sera réalisé. Je vous invite à voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAC 603 – Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques, partie du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE présente la délibération et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF se prépare. »

Mme DEBIEUVRE : « Effectivement cela peut paraître surprenant de voter en Conseil du 11^e arrondissement un projet de délibération qui concerne les rives de la Seine. Mais une zone tampon est une zone qui a été créée entre les zones classées au patrimoine de l'UNESCO et le reste pour s'entourer de garanties encore plus importantes.

Il y a actuellement 44 sites en France qui sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je ferais bien une proposition, qui serait de classer toute la France parce que tout est bien en France finalement. Ce serait bien plus simple et il n'y aurait plus ces histoires de zone tampon.

Les sites français nécessitent une collaboration étroite entre les services de l'État et les collectivités locales qui sont désormais prévues par la loi LCAP du 7 juillet 2016, loi dont le rapporteur était M. Patrick BLOCHE et qui prévoit cette création de zone tampon autour du périmètre de protection. En novembre 2018, le Conseil de Paris a adopté une extension du périmètre de protection des biens « Paris, rives de Seine » visant à corriger, à la demande de l'UNESCO, des éléments oubliés.

La présente délibération propose d'intégrer l'Ile aux Cygnes dans le périmètre. Il y a eu un travail très fin sur le périmètre de protection. Des ajustements ont été réalisés pour qu'il y ait plus d'homogénéité. En fait, l'extension et la zone tampon ne vont pas engendrer de nouvelles servitudes juridiques, mais simplement une vigilance particulière vis-à-vis de l'intégrité et de l'authenticité pour les projets d'envergure susceptibles de porter atteinte de manière substantielle à la valeur universelle du bien. Évidemment, on pense à Notre Dame de Paris qui fait partie de cette zone. S'entourer de garanties, signifie par exemple qu'il n'est pas question que la toiture et la flèche de Notre Dame de Paris soient reconstruites en vert fluo à paillette. Encore que, je pense qu'on pourrait avoir au moins le débat parce que si on ne progressait pas, on vivrait encore dans des huttes, il n'y aurait que des églises romanes et pas d'églises gothiques, et il n'y aurait que des châteaux forts et pas de châteaux de la Renaissance. Je suis assez favorable pour que le débat soit lancé mais la Maire de Paris tient à ce que ce soit reconstruit à l'identique, dit-on. Sauf qu'à l'identique, ce n'est pas possible. Il faudrait trouver une autre formule parce qu'on n'aurait jamais les matériaux de cette époque-là. Voilà la raison pour laquelle je vous demande de voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je veux simplement profiter de cette délibération pour saluer une dimension que nous ne traitons que trop rarement et que soulignait notre collègue Martine DEBIEUVRE, qui est celle du paysage. Parce que non, malheureusement Mme DEBIEUVRE, toute la France n'est pas belle. La France moche progresse tous les jours. La notion de paysage est quand même une notion dont nous nous faisons assez peu de cas. Nous aménageons, nous construisons, nous décidons, nous agissons en matière d'urbanisme mais souvent de manière sectorisée, restreinte, partielle. Or, ce site, qui est vaste, représente l'accumulation de centaines et de centaines d'actions d'urbanisme, d'architecture dont l'alchimie a prise, mais cette alchimie reste fragile, précieuse, et elle peut être facilement altérée tout simplement par la laideur, la banalité, la cupidité souvent, et par la suprématie du court terme sur le temps long.

Les berges de Seine, c'est un élément essentiel de l'image et de l'attractivité de Paris. C'est pour les Parisiens à la fois une source de fierté et une respiration, même une respiration visuelle dans un urbanisme parisien qui est extrêmement dense. Cependant, cette atmosphère et ce site sont fragiles. Je pense notamment aux bouquinistes dont l'activité est aujourd'hui très fragilisée et vampirisée par la vente de bibeloteries et d'autres objets « Made in China ». C'est aussi l'affichage publicitaire, dont de nombreux dispositifs demeurent à proximité immédiate des berges.

Il y aussi bien sûr l'automobile. L'automobile qui continue à étouffer même si les quais bas dans le cœur de Paris ont été libérés de l'automobile. Mais ce n'est toujours pas le cas pour l'ensemble des quais parisiens, et les quais hauts restent quasiment exclusivement dédiés aux automobiles qui forment une sorte de séparation sonore, olfactive et physique avec la Seine et qui barrent la Ville de son fleuve.

Avec l'aménagement des quais de Seine, je pense à la restauration de l'état original des quais qui ont été piétonnisés depuis quelques années et qui sont encore pour l'essentiel un ruban bitumeux qui ressemble plus à une route qu'à de véritables quais classés à l'UNESCO. Il faut aussi se souvenir, car ce paysage nous semble évident et naturel, que ce n'est que relativement récemment que tous les ponts de Paris ont fait l'objet d'une mise en lumière. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques années. Il reste encore beaucoup à faire pour penser les berges la nuit, développer leur confort et leur magie. Nous avons voté récemment un plan lumière, à l'initiative du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Je pense qu'effectivement, la Seine devrait être un des symboles de ce plan lumière.

Je sais qu'il y a quelques mois un atelier Seine a été décidé par notre municipalité. Cet atelier a commencé à travailler et réunit toutes les parties prenantes, que ce soit privé ou public, pour établir une vision commune pour la Seine. Espérons que cet atelier aboutira à une meilleure préservation et une meilleure valorisation de ce paysage exceptionnel, de sa beauté, de son patrimoine, dans le sens d'une baisse de la pollution visuelle, olfactive et sonore dont ce site, pourtant patrimoine universel, demeure altéré. Puisse cette délibération nous faire prendre conscience de tout cela et contribue à sublimer la beauté de Paris à laquelle nous sommes tous si attachés. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Voilà une intervention consensuelle qui va tous nous rassembler, qui ne demande pas de réponse forcément. Nous passons au vote. Mme Martine DEBIEUVRE, souhaitez-vous ajouter un élément ? »

Mme DEBIEUVRE : « Non, j'étais en train de chercher le rapport avec le 11^e arrondissement. Et le sujet de la beauté et de la laideur est très subjectif. Ce qui est moche pour les uns peut être beau pour les autres. Le réalisateur Jean-Pierre Jeunet vient de dire que Paris était devenu moche. Je ne suis pas d'accord, d'autant plus que son film avait gommé tout ce qui pouvait être moche. Donc on pourrait effectivement lancer un long débat. »

M. le Maire : « Bien. Je crois que cela nous conduirait un petit peu tard. Merci en tout cas. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAE 189 – Fixation de la tarification de la redevance de l'offre de restauration des bals populaires sur la place de la Concorde (8^e) et sur la place de la Bastille (4^e, 11^e, 12^e)

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX va présenter cette délibération. »

M. DUCLOUX : « Après un week-end plus qu'estival, je vais apporter une note de fraîcheur ce soir dans cette salle des fêtes puisque nous allons nous transporter entre le 26 et le 29 décembre prochain sur la place de la Concorde, qui n'est pas dans le 11^e, et sur la place de la Bastille qui regroupe les 4^e, 12^e et 11^e arrondissements, pour deux événements importants.

Suite au départ du village de l'avenue des Champs Elysées l'an dernier, Mme Olivia POLSKI et la Maire de Paris avaient souhaité – je faisais partie du groupe de travail – permettre d'installer les animations de fêtes de fin d'année dans un certain nombre de quartiers. Ces deux bals s'inscrivent directement dans le cadre de ce projet de fête durant cette période, pour les Parisiens, les Franciliens et les touristes qui viennent à Paris à ce moment-là.

Durant ces journées du 26 au 29 décembre, de 17h30 à minuit, nous pourrons faire la fête sur la place de la Bastille, dont l'aménagement devrait être en partie terminé au mois de juillet. Ce sera aussi un bon moyen de pouvoir investir, dans le bon sens du terme, la place de la Bastille après sa rénovation et son embellissement. Qui dit bal dit évidemment musique et orchestre, mais également restauration. Les gens qui vont être retenus pour participer à cette activité de restauration doivent répondre à un certain nombre de critères et notamment payer leur droit de présence sur le terrain.

Je vous épargnerais tous les détails. Ce que je voulais simplement vous indiquer, ce sont les deux modes de financement. Tout d'abord une part fixe qui est basée sur la tarification calculée sur la superficie occupée par les seuls espaces de vente, estimée à 100 m², soit une redevance estimée à 2.046 € pour la place de la Bastille. Le deuxième type de financement est une redevance complémentaire composée d'une part variable tenant compte de la commercialité des lieux, représentant 5 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé pour et sur la même place de la Bastille. Donc on attend tous la fin de l'année 2019 pour faire la fête sur les deux places, celle de la Concorde et surtout de la Bastille. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Sur la place de la Bastille rénovée ! Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Oui, merci. La Ville de Paris souhaite mettre en place une redevance spécifique. Même si cette tarification est propre à un événement, on peut craindre que les manifestations analogues subissent les mêmes changements de calculs. Il s'agit d'une nouvelle augmentation du droit de voirie dont les recettes ont déjà été augmentées de 33 % depuis le début du mandat. C'est pour cela que nous nous opposerons à cette modification. »

M. le Maire : « Bien. Chaque élu défend les intérêts de son choix. Pour ce qui nous concerne, ce sont ceux du contribuable. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DDCT 46 – Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (60.500 €) à 12 associations

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA nous présente cette délibération. M. Jacques LEFORT se prépare. Il s'agit de subventions à 12 associations dont l'AGECA. Je pense que cela va être l'objet du débat. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Il vous est proposé de soutenir des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, de la solidarité et de la lutte contre les discriminations et qui renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales. Leurs actions

s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative et concourent à l'expression citoyenne dans la vie locale.

Dans le 11^e arrondissement, l'Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA) a pour objectif de permettre aux créateurs d'associations, aux acteurs et gestionnaires associatifs de bénéficier d'un accompagnement approfondi dans le développement et la pérennisation de leurs projets.

En 2019, elle poursuit ses actions à travers son dispositif « Agir pour l'Emploi », qui vise à aider ses 500 associations adhérentes à établir leur diagnostic projet/emploi, à déterminer le type d'emplois susceptibles de répondre à leurs attentes, à les accompagner dans leurs décisions et échanges avec la Mission Locale et Pôle Emploi. Par ailleurs, elle assure une activité de soutien à la vie associative, notamment par la mise à disposition de salles dans le 11^e arrondissement.

Il est proposé d'attribuer à l'AGECA une subvention de 25.000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter cette délibération parce qu'il est important que l'AGECA puisse percevoir une subvention pour son dispositif « Agir pour l'Emploi », étant donné que c'est un dispositif utile à tous. Le point de mon propos n'est pas là, il est uniquement de vous annoncer une bonne nouvelle à tous : la signature d'un accord entre le Bon Pasteur et l'AGECA le 7 juin prochain. L'AGECA va donc rester sur place pendant dix ans.

Ce compromis est un bon compromis puisque côté évêché, le prix demandé a été accepté par l'AGECA. Et côté AGECA, la structure a obtenu la possibilité de rester dix ans dans les locaux, ce qui lui permettra de prendre le temps de construire les activités utiles qui sont les siennes dans un modèle économique qui s'adaptera.

Voilà le sujet que je voulais évoquer ce soir, en remerciant l'ensemble des parties prenantes pour ce consensus qui a été obtenu. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je suis un peu étonné de cette annonce de la part de M. LEFORT, mais on s'était aperçu dans ce débat, et on le revoit encore une fois, que M. LEFORT est d'abord ici comme représentant des intérêts de l'église catholique à Paris qui, je le rappelle, est le plus gros propriétaire privé de la capitale et qui possède un patrimoine immobilier très important et très largement sous-utilisé, sachant qu'il y a des milliers de personnes qui dorment dehors tous les soirs et un nombre encore plus important de gens qui sont mal logés ou qui dépensent trop d'argent pour leur logement. Tout cela est indécent. J'aurais aimé au moins que vous rappeliez la lutte du comité de défense de l'AGECA qui, je pense, a joué un rôle positif dans cette histoire. »

M. le Maire : « Merci. J'ai l'impression de revivre un débat. Je vous redonne la parole, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, nous avons déjà eu ce débat. Mais pour les personnes qui sont là ce soir et qui n'ont pas eu ce plaisir, on va donner quelques éléments d'explications.

M. TIBERTI, on vous a déjà rappelé que le Parti Communiste avait lui-même des locaux vides sur la place du Colonel Fabien et qu'il pouvait les prêter aux sans domicile fixe de France entière pour pouvoir les héberger. En tout cas, ce que je sais, c'est que, pour avoir vécu des nuits dans les paroisses du 11^e arrondissement à dormir avec les SDF... »

M. le Maire : « Restons sur l'objet de la délibération, s'il vous plaît. »

M. LEFORT : « ... je peux vous confirmer que les paroisses du 11^e arrondissement prennent toutes leurs parts dans l'accueil des personnes sans domicile fixe, à l'hiver notamment.

Sur le sujet du comité de défense de l'AGECA, je pense que c'est un sujet qui a été extrêmement politisé à dessein par la Mairie et par certaines structures politico-associatives. Le sujet étant que le Bon-Pasteur demandait une hausse de tarif de location de cette salle dont il était propriétaire, tout simplement parce qu'il n'arrivait pas à joindre les deux bouts. Il demandait à d'autres paroisses du 11^e arrondissement de lui prêter de l'argent pour arriver à boucler ses fins de mois. En l'occurrence, c'était la quête du dimanche qui permettait de payer les locations non fournies par les associations de l'AGECA. Donc on ne peut pas dire que ce soit une bonne gestion que de demander aux catholiques qui fréquentent l'Église du Bon-Pasteur de payer pour les associations que vous chérissez, qui sont pour certaines anticléricales, pour les aider à louer peu cher cet endroit.

Ce sujet est maintenant terminé, pour le meilleur des intérêts des différentes parties prenantes. Le loyer demandé par le Bon Pasteur a été accepté par l'AGECA. Je pense qu'il est tout à fait possible pour l'AGECA de supporter cette somme. Puis parfois, il y aura des subventions d'équilibre comme celles que nous votons ce soir pour certains projets, qui permettront de mettre un peu de beurre dans les épinards, et ceci pour le bien de tous. »

M. le Maire : « Bien. Pour compléter l'information de chacun : si un accord a pu finalement être trouvé, je tiens à indiquer que l'accord qui a été trouvé est un juste milieu entre les positions de départ des uns et des autres, avec un loyer intermédiaire entre ce qui a été demandé par le diocèse et ce qui a été payé initialement par l'AGECA, avec un accord complet, y compris sur la durée et les travaux à réaliser et l'engagement de l'AGECA pour améliorer la qualité de ses locaux qui vieillissent un petit peu. Donc c'est une sortie par le haut pour tout le monde, même si on a bien en tête le fait que chacun a joué sa partition – ce n'est pas inattendu dans ce genre de circonstance – car la raison a fini par l'emporter avec un juste milieu convenable.

Je m'en réjouis parce que l'AGECA est une structure essentielle et historique dans cet arrondissement, et surtout essentielle à la vie associative et même démocratique de notre arrondissement. Il était donc inconcevable, comme nous l'avons toujours affirmé, que l'AGECA ne puisse poursuivre son action. J'en suis très heureux et nous allons nous retrouver avec eux pour fêter cette signature. La Ville assume de son côté, à travers cette délibération. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Formidable.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DDCT 92 – Subventions (20 000 €) à huit associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

M. le Maire : « Je vais demander à Mme Nawel OUMER de présenter les subventions à des associations dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention que nous renouvelons pour le 11^e arrondissement à l'association la Compagnie Par Has'Arts, qui est l'association sur laquelle est « adossée » le conseil citoyen et qui permet d'accompagner le conseil citoyen dans la mise en œuvre de ses actions. »

Le conseil citoyen a été créé suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de 2014, à la signature du Contrat de ville parisien en mai 2015, et qui a permis d'installer à Paris huit conseils citoyens dans les quartiers Politiques de la ville à partir du début de l'année 2016.

Ces conseils citoyens permettent notamment de garantir la possibilité que ces habitants participent aux décisions qui les touchent, en participant aux instances de pilotage, notamment ceux qui concernent les projets mis en œuvre dans les quartiers Politiques de la ville. La subvention proposée pour la Compagnie Par Has'Arts est d'un montant de 2.000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme OUMER. J'aurais aimé mieux connaître le fonctionnement du conseil citoyen qui, vu de la fenêtre des élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, est une boîte noire dans laquelle rien ne sort. On a compris que c'était un fonctionnement citoyen, comme son nom l'indique, donc un fonctionnement qui ne doit pas forcément de compte à la Ville. Cependant, nous subventionnons cette structure et il nous paraît donc important d'avoir un peu plus d'informations sur le fonctionnement de ce conseil citoyen. Qu'est-ce qui s'y produit ? Quelles sont les décisions qui s'y prennent ? Quelle est l'efficacité du dispositif et sa relation avec certaines structures qui existent localement, notamment le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur ? »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. À Paris, nous avons huit conseils citoyens qui interviennent tout particulièrement dans les quartiers Politiques de la Ville. Ces conseils citoyens ont été initiés par l'État. Cette instance fonctionne donc avec des animateurs et des animatrices rémunérés par l'Etat. Si mes informations sont bonnes, ces animateurs et ces animatrices ont vite fait le constat que l'Etat ne leur donnait pas la possibilité d'agir dans ces quartiers. C'est la raison pour laquelle la plupart d'entre eux ont aujourd'hui démissionné. Donc je souhaite savoir si de nouveaux animateurs et animatrices interviennent dans les conseils citoyens, et tout particulièrement dans le conseil citoyen du quartier Fontaine-au-Roi. Je souhaite que nous puissions avoir un bilan précis du fonctionnement et de l'action des conseils citoyens qui est une instance en plus qui a du mal à trouver sans doute sa place avec les conseils de quartier. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'autres interventions ? Non. Mme Nawel OUMER. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Je vais essayer d'être la plus précise possible sur ce sujet qui est porté essentiellement par notre collègue Isabelle CHARPENTIER.

Le conseil citoyen est une instance de démocratie participative ayant l'objectif de pouvoir associer et mobiliser davantage les habitants d'un quartier Politique de la ville parce que nous avons constaté que dans certains de ces quartiers, cette mobilisation pouvait parfois être plus difficile. On peut parfois avoir quelques difficultés à mobiliser même dans les conseils de quartier, donc ce

n'est pas une règle en soi. Mais on met une attention particulière pour les quartiers Politique de la ville dans lesquels on investit dans tous les domaines : éducation, culture et participation citoyenne.

Ce conseil citoyen fonctionne avec un collège représentant des associations investies sur le quartier et un collège représentant des habitants. Pour répondre à Mme Joëlle MOREL, il comporte bien une animatrice dont le poste est cofinancé par l'État et par la Ville. C'est la première précision.

Le conseil citoyen est actif puisque son premier objectif est de favoriser la participation des habitants dans les décisions et dans les processus qui concernent leur quartier et donc eux directement. C'est la raison pour laquelle les membres des conseils citoyens participent en premier lieu aux comités de pilotage locaux et parisiens, qui sont des dispositifs mis en place pour ces quartiers. Ils rencontrent les partenaires et participent à la mise en œuvre du Contrat Ville.

Ils participent au Budget Participatif puisqu'ils ont proposé des projets. Concernant le quartier Politique de la ville de notre arrondissement, ils ont notamment déposé un projet relatif à la place Marek Edelman. Ils participent aussi au dispositif des quartiers Politique de la ville, notamment à la coordination habitat-cadre de vie et aux actions VVV. Ils ont également aussi amplement participé à la mise en place de « La Rue aux Enfants ».

C'est donc un dispositif qui vient s'ajouter à ceux qui existent ailleurs dans l'arrondissement, mais plus spécifiquement pour ce quartier. Il était auparavant porté par l'association Babelville.com. Maintenant il est porté par l'association Le Picoulet. Il s'agit donc d'une participation active car des actions qui sont menées par le conseil citoyen.

Après presque quatre années d'exercice ou de mise en œuvre de ces actions par le conseil citoyen, le moment de recueillir un bilan partagé par des membres du conseil, des services et de la Ville pour voir ce qui fonctionne bien et moins bien, et pouvoir en tirer des points d'amélioration est une très bonne idée sur laquelle nous nous rejoignons et qui sera mis en œuvre par Mme Colombe BROSSEL très rapidement, je pense. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajoute que c'est un dispositif que la réglementation a installé et que nous appliquons, tout simplement. Nous lui confions les moyens qui lui permettent de fonctionner. C'est un apport très utile. Ils étaient d'ailleurs présents ici même puisque la commission ad hoc a examiné tout à l'heure l'ensemble des projets présentés au Budget Participatif, et le conseil citoyen en fait partie. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Alors, nous avons adopté l'ensemble des délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Nous allons procéder par un vote global à l'adoption des autres délibérations que je vais énoncer. Les trois premières délibérations concernent les compétences directes du Conseil d'arrondissement. »

- **11201915** Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14 bis rue Moufle (11^e).

- **11201916** Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue Vaucouleurs (11^e)
- **11201917** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Jean Allemane, 9 rue de Belfort et rue Mercœur (11^e) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association M.J.C Paris Mercœur
- **2019 DU 145** Classification des nouvelles voies du 11^e arrondissement au titre des droits de voirie.
- **2019 DASCO 29** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 €), subventions d'équipement (380.460 €), subventions pour travaux (378.869 €)
- **2019 DASCO 47** Collèges publics parisiens – Participations (199.750 €) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.
- **2019 DASCO 52** Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020
- **2019 DASCO 73** Collèges publics parisiens – Subvention (1.976.069 €) au titre du Budget Participatif des collèges et du Budget Participatif parisien
- **2019 DFPE 59** Subvention (81.508 €) et avenant n° 3 avec l'association Square Bande (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2019 DFPE 91** Subvention (105.906 €) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Mini Coccinelles (11^e) pour l'établissement multi-accueil (11^e)
- **2019 DFPE 93** Subvention (57.971 €), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11^e) pour une crèche collective multi accueil (11^e)
- **2019 DFPE 129** Subvention (63.131 €), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Petit Concept (11^e) pour la crèche collective (11^e)
- **2019 DFPE 131** Subvention (118.934 €), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11^e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11^e)
- **2019 DFPE 152** Subvention (24.721 €) et convention avec l'association La Planète des Enfants pour la rénovation du multi accueil « Les Fraises des Bois » 8 passage des Taillandier (11^e)

M. le Maire : « Pour des travaux de rénovation dans cette structure. »

- **2019 DFPE 190** Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (51.000 €) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2019 DFPE 191** Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 €) et conventions avec 4 associations
- **2019 DJS 11** Subventions (57.500 €) à 19 associations sportives (11^e)
- **2019 DJS 114** Subventions (14.500 €) au titre de la jeunesse à 5 associations (11^e et 12^e) et deux conventions annuelles d'objectifs
- **2019 DAC 37** Subventions au titre de la résilience (27.500 €) et avenants avec 7 structures
- **2019 DAC 40** Subvention (103.000 €) et convention avec l'association Les Athévains (11^e)
- **2019 DAC 43** Subventions (25.000 €) aux associations Maison du Hip Hop et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop
- **2019 DAC 44** Approbation de l'adhésion du département de la Seine-Saint-Denis à l'EPCC Maison des Métallo (11^e)
- **2019 DAC 237** Subvention (11.000 €) à l'association Génie de la Bastille (11^e)

M. le Maire : « Le Génie de la Bastille a d'ailleurs lancé son appel à projets pour les Génies des Jardins de septembre prochain. Donc ceux qui veulent répondre sont invités à se connecter sur leur site pour pouvoir prendre connaissance de cet appel à projets. »

- **2019 DAC 507** Subventions (3.700 €) à 4 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 11^e, 12^e, 16^e)

- **2019 DAE 38** Subvention (4.000 €) à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11^e arrondissement ou 4A (11^e)

M. le Maire : « Pour l'organisation de son salon. J'indique qu'il y aura une correction technique puisque la subvention avait été portée par erreur à 4.000 € alors qu'il s'agit d'une subvention de 4.500 €, comme chaque année. Un amendement est prévu au Conseil de Paris. »

- **2019 DAE 192** Subvention (3.000 €) à l'association Terramiques (11^e)
 - **2019 DAE 171** Subvention (14.100 €) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11^e)
 - **2019 DASES 70** Subventions (42.800 €) à 13 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019
 - **2019 DASES 81** Subventions (35.000 €) à 3 associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI)
 - **2019 DASES 83** Subventions (36.000 €) à 2 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap
 - **2019 DASES 151** Subvention (45.000 €) et convention avec le GIE IPSO pour la création d'un cabinet médical 73 rue de Montreuil (11^e) dans le cadre du dispositif Paris Méd
- M. le Maire :** « Je précise que nous nous étions engagés à ouvrir deux nouveaux cabinets médicaux dans le cadre de Paris Méd. Nous en sommes à quatre, sans compter les maisons de santé. L'objectif est donc plus qu'atteint, mais néanmoins le besoin reste très important dans notre arrondissement. »
- **2019 DASES 120** Subvention (50.000 €) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes Parisiens, de leur famille et des personnes en situation de précarité
 - **2019 DDCT 55** Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (8.000 €) à 2 associations du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville
 - **2019 DDCT 62** Subventions de fonctionnement (121.950 €) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers
 - **2019 DDCT 69** Subventions (68.000 €) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)
 - **2019 DDCT 70** Subventions (344.000 €) et conventions avec 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République
 - **2019 DDCT 73** Subventions (219.759 €) à 19 associations situées en quartiers populaires

M. le Maire : « Je vous propose de vous prononcer par un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201920 – Vœu afin que la mémoire de Gérard BLONCOURT puisse être honorée dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous en venons aux vœux, qui sont assez nombreux dans cette séance. Nous allons tenter de maintenir les débats dans des délais raisonnables, avec des présentations

synthétiques. En accord avec Mme Martine DEBIEUVRE, nous présentons un premier vœu pour honorer la mémoire de Gérard BLONCOURT dans notre arrondissement. Il était un très grand artiste qui habitait notre arrondissement et qui est décédé dans la nuit du 28 au 29 octobre 2018, à l'âge de 91 ans.

C'était un homme qui était avant tout engagé pour la défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie en Haïti. Il a participé aux événements révolutionnaires des « Cinq Glorieuses ». Ses engagements politiques l'ont conduit à l'exil, d'abord en Martinique puis à Paris où il a pu trouver refuge. Il a lutté sans relâche toute sa vie contre la dictature, d'abord en Haïti : sa grève de la faim en 1981, la conférence de Panama, le « Comité pour juger Duvalier » dont il était le fondateur et le président, ce qui lui a valu d'ailleurs d'être condamné à mort par contumace par le régime, je crois.

Son engagement était un engagement personnel, humain et familial puisqu'il faisait écho à celui de l'un de ses grands-oncles qui fut député de la Guadeloupe en 1848 et combattant de la Commune de Paris, ainsi que celui de son frère, Tony, qui était franc-tireur partisan, fusillé par les nazis en 1942 au Mont-Valérien et qui a son nom sur une plaque. Nous nous sommes recueillis devant cette plaque il y a peu.

Gérald BLONCOURT était un reporter-photographe, ce qui l'a conduit à immortaliser le Paris populaire et prolétaire de l'après-guerre. Il a immortalisé les ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt, des immigrés portugais des bidonvilles de Champigny-sur-Marne, la Révolution des œillets, dont nous avons honoré la mémoire le 8 mai dernier avec M. Luc LEBON, à travers une soirée en mairie qui a permis d'exposer des œuvres de Gérard BLONCOURT sur cette révolution.

Il fut exposé dans d'innombrables galeries à Paris et partout dans le monde. Son travail a justifié qu'il soit élevé au rang de Chevalier de l'Ordre des arts et lettres en 2011 et de la Légion d'honneur en 2015. C'est pourquoi, en accord avec sa compagne avec laquelle nous avons beaucoup échangé, nous proposons que soit reproduite une œuvre de Gérard BLONCOURT sur le mur de la SIEMP qui se trouve jardin Truillot, et qu'un lieu du 11^e arrondissement puisse porter son nom. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter ce vœu. Il est important que la mémoire de Gérard BLONCOURT, qui est une personnalité du 11^e arrondissement, soit honorée et nous le ferons bien volontiers.

Je voulais profiter de cette prise de parole pour faire une petite parenthèse sur le nombre de vœux déposés par le Parti Socialiste (cinq vœux) alors que, M. le Maire, vous nous faisiez la remarque au précédent conseil qu'il fallait que nous nous caltions à l'approche des élections municipales. Je comprends qu'entre le précédent conseil et ce conseil, il y a eu les élections européennes. On arrive dans ce cas peut-être plus rapidement que prévu à une fin d'exercice du pouvoir dans le 11^e arrondissement de la part des élus Socialistes. Mais je vous rassure, même quand on est dans l'opposition, on peut faire des vœux... Parole d'expert !

Donc je vous incite aussi à retenir un peu votre plume, de façon à ce que nous finissions un peu moins tard qu'à 1h du matin pour les conseils d'arrondissements qui nous mèneront jusqu'au mois de mars 2020. Ensuite vous pourrez tout à fait vous exprimer, quelle que soit la position où vous serez à cette époque-là. »

M. le Maire : « Vous savez, il y a une expression consacrée qui est « C'est l'hôpital qui se fout de la charité ». Pardonnez-moi de vous la renvoyer suite à cette intervention car je suis prêt à faire le décompte du nombre de vœux que votre groupe a déposé sur l'ensemble du mandat et que notre groupe a déposé, ou même que l'ensemble des groupes de la majorité a déposé. Je crois que nous nous ferions battre à plate couture, si vous me passez l'expression. Un exemple ne constitue jamais une preuve, vous le savez bien en tant qu'ingénieur. Je propose de laisser de côté cet aspect de votre intervention. J'en retiens que vous allez voter ce vœu en mémoire de Gérard BLONCOURT et je vous en remercie. Je ne vois pas d'autres interventions. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que c'est avec une grande émotion que nous avons appris la disparition de Gérard BLONCOURT, survenue dans la nuit du 28 au 29 octobre 2019, à l'âge de 91 ans ;

Considérant son engagement pour la défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie en Haïti, en participant notamment aux événements révolutionnaires des « Cinq Glorieuses » qui entraînaient, en 1946, la chute du gouvernement Lescot – événements dont il fut l'un des principaux leaders ;

Considérant que cet engagement sans limites l'a contraint à l'exil d'abord en Martinique, puis à Paris, où il a su y trouver refuge ;

Considérant que, malgré l'éloignement, il a toujours lutté, et ce, sans relâche contre la dictature, qui sévissait en Haïti en menant d'incessantes campagnes : la grève de la faim à Saint-Merri en 1981, la conférence de Panama, ou encore le « Comité pour juger Duvalier », dont il fut à la fois le fondateur et le président ;

Considérant que son engagement fait écho à celui de l'un de ses grands-oncles, député de la Guadeloupe en 1848 et combattant de la Commune de Paris, ainsi que de son frère, Tony, Franc-tireur et Partisan Français, fusillé par les nazis en 1942 au Mont-Valérien ;

Considérant que son travail de reporter-photographe, qui l'a amené à immortaliser le Paris populaire et prolétaire de l'après-guerre, a contribué au rayonnement culturel de la Capitale ;

Considérant que le regard engagé qu'il a su porter sur les ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt, les immigrés portugais dans les bidonvilles de Champigny-sur-Marne ou la Révolution des œillets, fait de ce franc-tireur de l'image un photographe humaniste, dans la lignée des Cartier-Bresson, Doisneau ou Ronis ;

Considérant qu'en parallèle de son travail de photographe, il a été un créateur aux multiples facettes, embrassant tant la littérature que la poésie et la peinture – peintures exposées notamment à Dorothy's Gallery, dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que ses combats et son œuvre ont justifié qu'il soit élevé au rang de chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, en 2011, et de la Légion d'honneur, en 2015 ;

Considérant que, lui rendre hommage, c'est honorer son travail, ainsi que ses valeurs ;

Considérant que Gérard BLONCOURT résidait dans le 11^e arrondissement, au cœur du quartier Sainte-Marguerite, rue Charrière ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une œuvre de Gérard BLONCOURT soit reproduite sur le mur de l'immeuble d'Elogie-Siemp, mitoyen avec le jardin Truillot ;
- Qu'un lieu du 11^e arrondissement porte le nom de Gérard BLONCOURT.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201921 – Vœu relatif à l'implantation et à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Ce vœu est présenté par Mme Mercedes ZUNIGA. »

Mme ZUNIGA : « Ce vœu n'a aucun rapport non plus avec les élections européennes. Quelques mots sur les conciergeries sociales et solidaires. Elles sont des modèles d'insertion professionnelle fondés sur la réponse à la demande des services de proximité.

Elles mettent en relation des habitants qui ont besoin d'un coup de main dans toutes sortes de domaines de la vie courante et des personnes du même quartier, très souvent éloignées de l'emploi, et qui ont les compétences pour réaliser la prestation demandée.

Ces services urbains de proximité favorisent la création d'emploi local et sont un tremplin vers l'insertion de personnes exclues du monde du travail. Ces personnes sont accompagnées individuellement pour suivre des formations et faire des bilans réguliers sur l'évolution de leur parcours professionnel.

Au-delà de ce 1^{er} objectif sur l'emploi, l'activité des conciergeries permet également de créer du lien social. Leur implantation dans les quartiers facilite la collaboration entre habitants, petits commerces, associations et professionnels de l'insertion pour animer la vie des quartiers et favoriser le vivre ensemble.

Ce vœu se rattache à la délibération 2019 DAE 206 soumise au vote du prochain Conseil de Paris, qui propose la consolidation de 6 conciergeries existantes et l'implantation de quatre nouveaux kiosques. Avec ce vœu, nous demandons qu'un de ces kiosques occupe et anime un lieu dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. C'est un vœu qui vient saisir l'opportunité d'une délibération du Conseil de Paris.

Y-a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le déploiement de conciergeries sociales et solidaires s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, secteur d'activité que la Ville de Paris et la Mairie du 11^e soutiennent et souhaitent développer ;

Considérant qu'à travers ses activités de mise en relation entre une personne nécessitant une prestation (gardiennage, bricolage, ménage, etc.) et une autre en mesure de la réaliser et habitant à proximité, ces structures favorisent l'emploi local ;

Considérant qu'outre cet objectif premier, les conciergeries sociales et solidaires contribuent également au développement du lien social et participe de la vie de quartier, notamment à travers l'organisation d'événements festifs et conviviaux autour de ses diverses implantations parisiennes ;

Considérant que 20% des demandes de prestations adressées à ces structures le sont via l'une de ces implantations physiques ;

Considérant que la délibération 2019 DAE 206 du Conseil de Paris en date du 11 au 14 juin 2019 permettra le déploiement de dix kiosques supplémentaires à Paris ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

Que soit étudiée la possibilité qu'un kiosque de conciergerie sociale et solidaire occupe et anime un lieu dans le 11^e arrondissement dans un futur proche.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201922 – Vœu relatif à la dénomination du jardin central de la Place de la Nation

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE présente ce vœu. »

Mme DEBIEUVRE : « Je suis particulièrement contente de parler de la place de la Nation, mais je vais vous épargner la lecture du vœu parce que vous connaissez absolument toute son histoire. Surtout, je me réjouis qu'enfin il y ait des travaux pour que cette place, qui était devenue une autoroute urbaine, devienne un lieu où on va pouvoir se promener et tout simplement traverser la place tranquillement. Je ne sais pas si certains avaient déjà essayé de la traverser pour aller voir la statue de Dalou. Côté 11^e, on y arrivait à peu près. Mais côté 12^e, le temps d'arriver au milieu, le feu passait au vert et donc c'était vraiment très angoissant, très anxiogène. Cette place va devenir un lieu de détente, à la fois pour les habitants et pour tous les étudiants de l'université du nouveau campus de la Sorbonne Nouvelle.

Cette place de la Nation accueille le Triomphe de la République, le plus bel ensemble monumental de France. C'est peut-être un peu chauvin, mais de Paris, ça c'est sûr. Cet ensemble qui est l'œuvre de Dalou, avait candidaté pour être place de la République mais n'avait pas été retenu. L'œuvre des frères Morice a été choisie, mais les Parisiens avaient tellement aimé le Triomphe de la République que le conseil municipal a décidé, dans sa grande sagesse, de l'implanter place de la Nation.

Ce monument représente un char qui tire une République posée sur un globe. D'ailleurs, cela permet de rappeler qu'il faut faire attention à ne pas trop bousculer la République parce qu'on peut tomber lorsqu'on est debout sur un globe.

Considérant que le nom de Marianne et l'effigie républicaine se rejoignent, et assument un destin commun, sur ma proposition, sur celle de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élus des groupes Socialistes, Communistes, Front de Gauche, Europe Écologie-les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants, nous émettons le vœu que le nouvel espace central créé place de la Nation soit dénommé « Jardin Marianne ».

M. le Maire : « J'ajoute qu'un vœu analogue est proposé dans le 12^e arrondissement. »

Mme DEBIEUVRE : « Oui, parce que la place de la Nation est partagée entre deux arrondissements. Mais si on trace une ligne, le monument de Dalou se situe dans le 11^e. »

M. le Maire : « Vous avez mille fois raison. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Le Radical socialiste que je suis ne peut évidemment que se réjouir de ce choix de nom, bien mérité pour cette République incarnée par Marianne, guidant son char vers la liberté, vers l'émancipation et la justice. Cependant, cet ensemble statuaire était initialement au centre d'une des plus belles, ou voire de la plus belle, fontaine de France qui était peuplée d'alligators symbolisant les dangers qui guettent sans cesse cette République. Malheureusement, le régime de Vichy a détruit ces alligators pour fournir du métal à la Wehrmacht. Nous en avons toujours les moulages aujourd'hui au Musée d'Orsay. L'arrivée du RER dans les années 70 a fini d'achever cette fontaine en la supprimant une bonne fois pour toutes. Comme l'a rappelé notre collègue Martine DEBIEUVRE, cette place de la Nation fait l'objet d'une métamorphose assez extraordinaire, et puisse Marianne retrouver un jour sa fontaine. Je voudrais rappeler qu'à l'heure actuelle, ce ne serait pas du luxe, et rappeler que notre République est fragile et doit être sans cesse illustrée et défendue. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter cette appellation du jardin central de la place de la Nation, même si je pense que le nom Marianne ne va pas forcément parler autant qu'on le voudrait aux Parisiens. Puisque la place s'appelle « place de la Nation » et que la statue évoque elle-même le symbole qu'elle incarne, on pourrait aussi donner à ce jardin le nom d'un héros du 11^e arrondissement, ou de quelqu'un qui lui aurait rendu des services importants. Je pourrais vous proposer Alain DEVAQUET, ou une autre personnalité du 11^e arrondissement.

Je voulais aussi profiter de cette intervention pour rappeler que sur l'aménagement de la place de la Nation, les élus d'Union de la Droite et du Centre sont favorables à l'aménagement de la place telle qu'elle a évolué. Nous avons proposé au Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017, 26 propositions pour que cette place soit pleinement un succès. Le schéma qui se dessine actuellement pousse à croire que les éléments qui se situent entre l'anneau de roulement des voitures et les habitations, donc ces espèces de trapèzes qui entourent toute la place, risquent d'être comme des confettis d'espaces publics assez peu coordonnés entre eux et, finalement, d'une taille assez réduite, du fait notamment qu'ils soient séparés par les axes de circulation aux piétons. Tout cela a peut-être été pris en compte par les architectes, il n'en reste pas moins qu'on a le sentiment qu'on va se retrouver avec une place faite de petits confettis d'espaces (sauf l'endroit central) qui ne seront pas suffisamment grands pour pouvoir avoir une vie en soi. On parlait par exemple d'un jardin d'enfants au bout du boulevard Voltaire : cet espace est très petit parce qu'on se retrouve très vite coincé entre deux axes de circulation piétons, j'espère qu'on arrivera quand même à y avoir une activité pour enfants. Il se pourrait donc que la place perde de sa qualité de vie du fait de cette absence d'espaces structurants sur tout son pourtour, bien que le jardin central fasse office de jardin en lui-même. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT va vous répondre. »

M. HUBERT : « Oui M. le Maire. Excusez-moi, on s'éloigne du sujet du jardin central mais je ne peux pas vous laisser dire cela. Vous vous doutez bien que dans le projet d'aménagement, on a eu une attention très poussée au rond-point central qui va être effectivement un nouveau pôle d'attractivité très fort, et on en est très satisfait. Mais on a eu une attention toute équivalente pour les terre-pleins périphériques. Chez nous, la fermeture du barreau Bouvines recrée un espace très important avec le fait que les terre-pleins périphériques ont aussi gagné sur la chaussée. Il n'y a

pas que l'anneau central qui a été agrandi. Donc les zones engazonnées et les zones végétalisées, avec même une végétation participative et sans doute des projets d'agriculture urbaine, le maintien des terrains boulistes, l'aménagement d'un nouvel espace pour les enfants avec des jeux d'enfants et l'aménagement d'un nouvel espace avec une ludothèque participative font qu'on va avoir une requalification majeure en termes d'usages, sans même parler des circulations apaisées sur l'anneau extérieur, le long des façades. Nous avons porté à de très nombreuses reprises une attention toute particulière sur ces espaces-là. Donc je ne peux pas du tout vous laisser dire que ce seront des petits bouts d'espaces inutiles. Je suis convaincu que, comme pour les autres opérations sur les places de la République et de la Bastille, les Parisiens répondront présents. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Simplement pour redire à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF ce que je lui dis à chaque fois qu'il parle de la place de la Nation : ce n'étaient pas des alligators mais des monstres marins. Ce n'est pas très grave, mais il ne faut pas croire tout ce qui est écrit dans Wikipédia. »

M. le Maire : « Dont acte. Pour terminer sur ce sujet connexe des soi-disant confettis – pour reprendre le mot de M. LEFORT – ce sont des confettis qui, mis bout à bout, représentent plus d'un hectare supplémentaire d'espaces verts autour de la place de la Nation. Un hectare correspond à deux fois le jardin Truillot. Donc il est difficile de retenir le terme de « confettis » pour qualifier ces lieux qui sont d'ores et déjà pris d'assaut par nos concitoyennes et nos concitoyens lorsqu'il fait beau, car la pelouse est accessible. Ils en profitent et c'est heureux comme cela. Nous passons au vote »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Place de la Nation a marqué les grands moments de l'Histoire de la capitale et de la France et qu'elle figure, en cela, parmi les places les plus emblématiques du pays et de Paris ;

Considérant que cette place a été dénommée « Place de la Nation » le 14 juillet 1880, une fois la III^e République bien établie ;

Considérant que celle-ci a, depuis de longues décennies, été réduite à la seule fonction de rond-point automobile et non plus comme une vraie place investie par les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant qu'à la suite de l'engagement d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, cette place a fait l'objet, comme six autres grandes places parisiennes, d'une vaste opération de réaménagement qui s'achèvera à l'été ;

Considérant que cette opération ambitieuse, lancée en 2015, a fait l'objet, en lien avec les Mairies des arrondissements concernées, d'une concertation exemplaire auprès des habitants et des usagers de la Place ;

Considérant que ce programme prévoit la création de 4300 m² d'espaces verts ou piétonnisés supplémentaires et la valorisation d'un patrimoine exceptionnel, dans un objectif d'une répartition plus équitable de l'espace public, au profit des piétons, des cyclistes et des publics en situation de handicap ;

Considérant que cette place deviendra un lieu où l'on peut s'arrêter, se retrouver et profiter de la nature en ville en toute liberté ;

Considérant en effet qu'il s'agira d'un nouveau lieu de vie et de détente pour les habitants comme pour les étudiants du futur campus Sorbonne Nouvelle, agrémenté d'une vaste pelouse, ainsi que de nombreux arbres et végétaux ;

Considérant que cette place accueille, depuis 1899, le groupe sculpté du *Triomphe de la République* ;

Considérant que cette œuvre de Jules Dalou représente une Marianne, souveraine et majestueuse, guidant le peuple juché sur un globe, lui-même posé sur un char poussé, notamment, par la Paix et la Justice ;

Considérant que le nom de Marianne et l'effigie républicaine se rejoignent et assument un destin commun ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s des groupes Socialiste, Communiste-Front de Gauche, Europe Ecologie-les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Que le nouvel espace central créé Place de la Nation soit dénommé « Jardin Marianne ».

M. le Maire : « Qui est pour la dénomination du Jardin Marianne ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201923 – Vœu relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise

M. le Maire : « C'est une proposition émise en accord avec M. Patrick BLOCHE, avec lequel nous balayons régulièrement les potentiels fonciers existants dans cet arrondissement. Il s'agit d'une parcelle sur laquelle nous avons déjà proposé la création d'une réserve pour faire du logement social. Suite à des échanges avec la Direction de l'Urbanisme, il apparaît qu'il subsiste un certain nombre d'espaces vacants qui peuvent être utilisés pour créer un espace vert qui pourrait être traversant puisque cette parcelle, qui appartient à la Ville et qui est actuellement occupée par Enedis, relie la rue Saint Maur et l'avenue Parmentier.

Vu le succès du jardin Truillot qui est installé aussi sur une parcelle traversante, la proposition de ce vœu est que la réserve, dont la création a déjà fait l'objet d'un vœu de ce conseil, soit complétée d'un périmètre dédié à la création d'un espace vert qui pourrait compléter ainsi cette réserve et, par là même, commencer à donner un visage à ce que pourrait être cette parcelle.

Voici donc cette proposition qui rappelle que sous l'actuelle mandature, les superficies dédiées aux espaces verts dans notre arrondissement ont été augmentées de 12 000 m². Nous nous étions engagés à en faire un hectare de plus. Il y a donc eu 12 409 m² supplémentaires. C'est un engagement qui a été tenu et qui, malgré le peu de foncier disponible, montre qu'avec de la volonté, nous arrivons à faire progresser la végétation, à dédensifier l'arrondissement et à faire de belles opérations. Qui souhaite s'exprimer ? Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. J'ai quelques questions : quel est le statut actuel de la voie entre le passage Saint Ambroise et l'avenue ? J'espère qu'on va tous voter ce vœu de la création d'un espace vert, mais quelle est sa surface, parce que ce n'est pas indiqué dans le vœu ? Quelle surface cela ferait en supplément ? »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette parcelle est actuellement occupée par un service public, en voie de démantèlement certes, suite aux directives de libéralisation du secteur de l'énergie votées ces 20 dernières années par un certain nombre de partis politiques, y compris de gauche ou écologistes, mais pour l'instant, il y a un service public. Nous prenons les dispositions

si jamais ce service public libère la parcelle, mais pour l'instant, il y a Enedis. À l'heure actuelle, cette parcelle est réservée à 100 % au logement social.

L'idée du vœu, c'est de se dire qu'en dehors des espaces déjà construits, on pourra construire un espace vert. Je partage totalement cette idée. J'espère qu'on a tous à cœur le fait que si jamais la parcelle se libère, il faudra construire des logements sociaux et un jardin, et ne pas opposer l'un à l'autre et ne pas utiliser toute une série d'arguments pour éviter la construction de logements sociaux au final. Ce serait bien qu'on se mette tous d'accord, au moins l'actuelle majorité municipale, sur ce point dès maintenant. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres interventions. Pour répondre sur ces deux interventions, la réserve 100 % logement social veut dire qu'il ne peut y avoir d'autres bâtis que du bâti qui soit du logement social. Donc c'est une garantie ferme et définitive du Plan Local d'Urbanisme. Ce vœu propose que le reste des surfaces qui sont actuellement des cours bétonnées - dont je n'ai pas la surface, désolé Mme MOREL, mais on va la rechercher et M. Paul LEGRAND vous apportera cette précision – puissent être débitumées pour qu'on puisse en faire des espaces verts intégrant le projet de logement social et qui permettent aussi aux habitants et aux usagers de rendre cet îlot respirant car on a un gros ensemble qui n'est pas traversant. C'est l'opportunité que propose de saisir ce vœu.

Le départ annoncé d'Enedis n'est pas un départ complet, mais un retrait partiel. La société a d'ores et déjà fait savoir à la Ville qu'il ne souhaitait pas garder tous les mètres carrés qui lui sont aujourd'hui affectés et qui les conduisent d'ailleurs à payer un loyer élevé à la Ville. C'est pour ces raisons que cette idée est arrivée et que ce projet de ville qui allie le social et l'environnemental pourrait trouver son incarnation sur cette parcelle.

Son statut ? C'est une parcelle qui appartient à la Ville de Paris. Comme le square Truillot, c'étaient des parcelles qui appartenaient à la Ville. Puis au moment où c'est ouvert au public, on vote les délibérations pour que cela devienne un espace public traversant. Donc affaire à suivre. Merci. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la situation de la parcelle sise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise, propriété de la Ville de Paris, pour partie occupée par la société Enedis, pour partie constituée d'espaces bâtis vacants ;

Considérant que cette parcelle fait déjà l'objet d'une réserve pour la création de logement social (LS : 100-100) au plan local d'urbanisme ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris et de la Mairie du 11^e arrondissement de renforcer la place du végétal dans la ville, comme en témoigne la forte dynamique de création de jardins dans le 11^e arrondissement (12 409 m² de surface supplémentaire depuis 2003 pour une surface totale de 96 695 m², soit une augmentation de 14,7 %) ;

Considérant que cette dynamique doit être poursuivie et amplifiée, afin d'accroître la surface d'espaces verts disponible par habitant qui demeure encore insuffisante (0,64 m² de jardins par habitant en 2018) en raison de la très forte densité urbaine du 11^e arrondissement ;

Considérant par ailleurs que cette parcelle constitue un espace traversant reliant l'avenue Parmentier et la rue Saint-Maur non accessible au public, qui pourrait faire l'objet d'une valorisation en conséquence en étant « rendue » aux Parisiennes et Parisiens sur le modèle du jardin Truillot récemment ouvert au public ;

Considérant enfin qu'en application des articles L.151-41 § 1° à 3° et R.123-11 § d du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s du groupe socialiste ;

EMET LE VŒU :

Que le Conseil de Paris étudie la création d'un périmètre dédié à la création d'un espace vert public qui pourrait être intégré à la réserve pour la création de logement social existante sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise dans le cadre d'une prochaine révision ou modification du plan local d'urbanisme.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201924 – Vœu relatif aux moyens alloués à la sécurité dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET va présenter ce vœu qui correspond à une déclinaison d'un vœu qui a vocation à être repris dans de nombreux arrondissements et au prochain Conseil de Paris. »

M. MARTINET : « Absolument, M. le Maire. De façon constante, une ville a besoin d'effectifs de police pour assurer la régulation dans l'espace public, la tranquillité, de façon à ce que le vivre ensemble se fasse aussi harmonieusement que possible. Donc il faut des policiers pour assurer la sécurité des activités dans ces territoires (commerçants, associations) et pour créer un sentiment de réassurance chez nous concitoyens. Malheureusement, à une certaine période, une politique a fait en sorte que les territoires se sont vus retirer des policiers dans les unités qui sont au plus proche du terrain, c'est-à-dire dans les commissariats. Pour ne pas faire mal à certains ici présents, je ne rappellerai pas le nom de celui qui a décidé cette politique, mais tout le monde l'a en tête, j'imagine.

Il a fallu remonter progressivement, on l'a fait. Récemment, les efforts de l'État avaient été importants, sachant que par ailleurs de nouveaux besoins apparaissaient, qui consistaient en des agents pour assurer le renseignement et le contre-espionnage. Donc parmi les cohortes qui sortaient des écoles, un certain nombre de ceux qui avaient réussi leurs examens choisissaient d'intégrer des services de cette nature. Aujourd'hui, le problème, c'est que nous constatons un déficit d'effectifs dans de nombreux territoires parisiens, sans vouloir dire dans presque tous les territoires parisiens, et que ce gouvernement n'a pas décidé de poursuivre la politique de repeuplement des commissariats et des unités de police de terrain.

C'est dans cet esprit que nous présentons ce vœu qui, sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement et des élus du groupe Socialiste, propose que l'État renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés aux commissariats du 11^e arrondissement au niveau des attentes exprimées par les habitants.

Un deuxième alinéa demande également que le commissariat bénéficie de l'indispensable appui des services spécialisés de la Préfecture de police pour remonter les filières et réseaux. Bien entendu, nous évoquons là les filières et réseaux de trafics de drogues et autres substances, mais aussi celles qui relèvent du recel. Nous voyons bien que c'est par manque d'effectifs sur le terrain que nous n'arrivons pas, ou pas assez rapidement, à remonter ces filières qui ont pour résultat l'empoisonnement du quotidien de nos quartiers. Je dis de nos quartiers parce que nous y vivons tous, et cela concerne les concitoyens et nous-mêmes. Il s'agit donc de se mobiliser et de solliciter l'Etat pour qu'enfin nous retrouvions des moyens sur le terrain qui nous permettent de faire face aux besoins. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je vais commencer mon intervention par rappeler le soutien constant des élus d'Union de la Droite et du Centre et des Républicains aux policiers, et aux CRS notamment, qui ont été durement éprouvés par les manifestations récentes et par les casseurs qui se sont exprimés en marge de ces manifestations. Je rappelle que derrière chacun de ces individus, il y a des pères et des mères de famille, il y a des gens qui ont aussi une vie privée et qui n'ont pas vocation à rester impunément la cible de certains éléments déchaînés parmi les foules.

Sur le vœu, on ne peut pas être contre la proposition de renforcer les effectifs de police sur le terrain. Mais la question fondamentale qui se pose est : que faire de ces effectifs ? Est-ce qu'ils seraient bien utilisés si jamais on en avait de nouveaux ? Alors bien sûr, la réponse sous-jacente à votre vœu c'est que oui, ces effectifs seront naturellement bien utilisés. Vous avez fait une pointe à l'égard de M. Nicolas SARKOZY qui avait diminué le nombre de fonctionnaires de police en France, et à Paris notamment. Je rappelle aussi qu'il l'a fait parce qu'à une époque, ces policiers étaient utilisés pour faire de la « police de proximité », c'est-à-dire des acteurs sociaux de territoire et non pas pour être le policier craint, respecté et qui règle les problèmes. C'est aussi pour cela qu'il avait diminué le nombre de fonctionnaires de police. Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires de police a été baissé parce qu'il avait la volonté très ferme de faire des économies. Et c'est peut-être ce qui manque à ce gouvernement actuel, d'arriver à faire des économies sur la masse de la dépense publique. Aussi, pour faire ces économies, il avait installé des radars automatiques et tout un ensemble d'automatisations qui ont diminué le besoin en personnels.

Maintenant vous nous dites que vous avez peine à régler les problèmes de sécurité dans le 11^e arrondissement. Certes, mais est-ce que finalement une police, qui serait affectée sous l'autorité du Préfet de police, serait toujours disponible pour régler les problèmes du 11^e arrondissement ? S'il y a à nouveau des manifestations ou des problèmes d'ordre public national, est-ce que ces gens-là ne seront pas naturellement affectés par le Préfet de police à régler ces problèmes nationaux ? Je pense que ce sera le cas. Donc on n'aura pas ces policiers à disposition du 11^e arrondissement. C'est pour cela que les élus Les Républicains plaident depuis toujours à ce qu'on ait une véritable police municipale armée, c'est-à-dire des policiers qui sont sous la tutelle du Maire du 11^e arrondissement, du Maire de Paris, et non pas un ersatz de police nationale comme ce que propose Mme Anne HIDALGO, mais des vrais policiers qui seraient mis à disposition du Maire et qui seraient sous son autorité pour régler les problèmes du 11^e arrondissement.

Il y a d'autres sujets aussi. Nous avons évoqué le fait que, grâce notamment à la réforme de la verbalisation de surface, il y a un certain nombre d'agents qui sont passés dans les services de police qui dépendent, eux, des services de sécurité de la Mairie de Paris, la DPSP. Cette organisation est très complexe et on a peine parfois à la voir apparaître concrètement dans le 11^e arrondissement. Lorsque les gens appellent, les forces de sécurité ne se déplacent pas

forcément. C'était l'objet de la question orale que nous avons faite lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Vous faites une proposition d'avoir plus de moyens, pourquoi pas ? Mais les moyens actuels sont-ils déjà bien utilisés ? Les moyens que vous demandez seront-ils réellement sous l'autorité du Maire du 11^e arrondissement ? Je ne crois pas. Donc pour cette raison, nous allons nous abstenir sur ce vœu. Oui, nous partageons l'intention du vœu, mais nous trouvons qu'il est trop imprécis pour régler vraiment les difficultés liées à la sécurité que rencontrent les habitants du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. On avait commencé l'examen des vœux avec un bon rythme. Je propose qu'on reste rassemblé et concis dans nos interventions pour garder ce bon rythme. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. LEFORT, quelques idées en défense de ce vœu et par rapport à ce que vous dites. Moi aussi je voudrais rendre hommage aux compagnies républicaines de sécurité, dans la mesure où ces derniers mois, elles ont eu à subir des ordres qui les ont empêchées de faire leur travail. Parce que figurez-vous, ce sont des professionnels qui sont capables, si on leur demande, d'arrêter les casseurs et de faire en sorte que les mêmes casseurs ne reviennent pas chaque semaine. Visiblement, ce ne sont pas les ordres qu'ils ont reçus. Du coup les problèmes se sont poursuivis éternellement. Je rajoute qu'on leur a même donné des ordres qui étaient scandaleux. Attaquer le cortège de la CGT et son secrétaire général le 1^{er} mai, alors que sincèrement tout ce monde-là se connaît parfaitement, et que le service d'ordre de la CGT a prouvé à maintes reprises qu'il était capable d'être aussi efficace que la Police Nationale contre les casseurs.

Si vous le permettez, j'aurais aussi une pensée pour tous les gens, du simple citoyen empêché de manifester, ce qui est un droit constitutionnel, jusqu'à ceux qui ont été mutilés. J'aurais une autre pensée aussi pour les CRS, surtout par rapport à ce que vous avez dit. Vous avez parlé de policiers de commissariat qui pourraient être mobilisés pour participer à des missions de maintien de l'ordre. Visiblement vous ne le savez pas, mais le maintien de l'ordre c'est un métier qui n'a rien à voir avec la police de commissariat. Le fait que des agents de la Police Nationale, d'autres services que les CRS ou les gendarmes mobiles, aient été mobilisés pour faire du maintien de l'ordre est un vrai problème. Quand on voit que l'escorte présidentielle a été mobilisée pour faire du maintien de l'ordre, c'est un problème. Quand on voit des unités de la BAC faire du maintien de l'ordre, cela pose de vrais problèmes parce qu'ils ne sont pas formés pour cela.

Donc si je prends juste cet exemple, on s'aperçoit que vous êtes un peu à côté de la plaque. Votre défense de Nicolas SARKOZY n'a plus aucun sens maintenant, vu qu'il va passer plus de temps dans les tribunaux que sur des arènes politiques. Mais plus profondément, on a un débat sur la police de proximité. Vous dites que le policier doit être craint. Eh bien non, je ne dois pas avoir peur d'un policier. Par contre, les policiers de la Police Nationale doivent avoir une connaissance fine du terrain sur lequel ils interviennent pour détruire les petits trafics qui empoisonnent la vie de nos concitoyens. Il faut des hommes, du temps et des moyens pour faire des enquêtes et remonter les filières pour les faire disparaître. Parce que si on a un nombre insuffisant de personnels, on ne peut faire que des à-coups et à chaque fois – c'est ce qu'on vit – on déplace les problèmes, et donc cela ne change rien.

Faire croire, comme vous le faites, que le fait que le maire de l'arrondissement ait un pouvoir hiérarchique sur des agents de police - ce qui serait l'enjeu d'après vous du passage d'une police nationale à une police municipale - puisse changer la situation, cela n'a aucun sens. Le fait que le maire d'arrondissement puisse dire « vous allez ici, vous allez là » ne change rien, ce n'est pas lui

qui devra faire le travail d'enquête pour remonter les filières et détruire les zones de deal. Par ailleurs, de mon point de vue, il y a une mission importante de la police nationale qui relève complètement de sa mission, celle de la prévention, et qu'il faudra assumer.

Donc je soutiens complètement le vœu de M. MARTINET pour plus de personnels et plus de moyens. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? M. Stéphane MARTINET voulez-vous réagir brièvement ? »

M. MARTINET : « Évidemment, nous soutenons les policiers et nous les soutenons notamment dans leur travail face aux casseurs qui ont investi les rues de Paris, tout cela va de soi. Vous l'évoquez parce que vous voulez vous auto-attribuer des satisfécits. On est bien au-delà de ça, mon cher ami.

Ensuite, que faire des effectifs ? Évidemment, ce sont des effectifs qu'il faut mettre sur le terrain. Aujourd'hui, c'est simple : dans un commissariat, on peuple d'abord tous les services qui reçoivent nos concitoyens et qui ont besoin de déposer des mains courantes et plaintes qui ont besoin de voir une enquête poursuivie. Ce sont des fonctions régaliennes qui sont des obligations et qui sont donc des postes pourvus. Quand on est en déficit d'effectifs, c'est le terrain qui passe en déficit et c'est là que nous demandons à retrouver des effectifs, de façon à ce que ces nouveaux effectifs aillent sur le terrain, ou que ceux qui sont dans les bureaux et qui veulent faire du terrain puissent y aller.

Ensuite, je vous renvoie aux échanges qui ont eu lieu au Conseil de Paris quant à la création de la police municipale. On sait très bien ce que la Maire de Paris veut faire de cette police municipale. On sait pourquoi elle veut la faire. Vous essayez de relancer le débat au niveau de cet arrondissement. Je vous renvoie à la lecture des comptes rendus du Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajouterais simplement une chose : M. Stéphane MARTINET et moi-même passons notre temps à voir des riverains qui ne comprennent pas quand la police leur explique qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour dégager une voiture pendant une soirée ou une nuit, pour tenir une rue qui est prise d'assaut par des « loulous ». Je crois que vous sortez, cher Stéphane, d'un rendez-vous de deux heures avec des riverains de l'impasse Delepine, et j'y suis moi-même passé tout à l'heure. On est en permanence face à ce genre de besoins.

Le commissaire central du 11^e, qui fait un travail remarquable et remarqué, y compris par le Procureur de la République, passe son temps à nous dire qu'il est obligé d'arbitrer entre le fait d'envoyer un équipage pour calmer le jeu parce qu'il y a une bande qui met un peu de bazar dans une rue ou qui empêche les riverains de dormir, et des situations prioritaires, comme une femme qui se fait agresser ou en cas de violences physiques. Il est en permanence obligé d'arbitrer entre ces éléments.

Pourquoi nous faisons ce vœu ? Parce que nous avons constaté que cette perte d'effectifs est constante et elle se poursuit. Les sorties d'école sont affectées, la Préfecture nous avait dit qu'elles avaient obtenu 20 effectifs supplémentaires. Tout le monde était content. Puis six mois plus tard, ce sont 25 ou 30 qui sont partis. La situation se répète chaque année, ce qui fait que les effectifs sont progressivement dépouillés. Le commissariat est dépouillé de ses effectifs. C'est pour mettre un terme à cette spirale infernale qui empêche la police de répondre aux besoins sur le terrain que nous faisons ce vœu. Il y a véritablement un problème qui s'installe et qui vient aggraver la situation, rappelée de façon un peu facétieuse, provoquée par la suppression d'un certain nombre

de policiers à Paris sous Nicolas SARKOZY. Mais laissons cette polémique un peu politicienne de côté, elle commence à dater.

Ce qu'on voit, c'est que ce processus se poursuit avec des résultats qui posent de graves problèmes pour la tranquillité publique et pour la tranquillité de nos concitoyens. Ce vœu est aussi simple que cela. C'est pourquoi chacun s'y trouvera dans le vote des uns et des autres en totale responsabilité. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les problématiques de sécurité, de régulation de l'espace public et de tranquillité publique rencontrées par les habitants et professionnels du 11^e arrondissement et qu'ils nous relaient régulièrement ;

Considérant le besoin d'une présence quotidienne d'effectifs de police fidélisés et la demande des habitants, des commerçants, des associations, de plus de visibilité pour assurer une présence dissuasive sur le terrain ;

Considérant la forte mobilisation des effectifs du commissariat, leur courage et leur dévouement en faveur de la sécurisation des Parisiennes et des Parisien et la qualité des résultats obtenus lorsque les moyens sont là, mais que ceux-ci sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins ;

Considérant que la mobilisation des effectifs de Police depuis de nombreuses semaines sur des opérations de maintien de l'ordre liées aux Gilets Jaunes accentue cette baisse de la présence sur de nombreux secteurs de l'arrondissement,

Considérant le besoin de la Ville, que Paris bénéficie d'une part importante des 10 000 créations de postes en faveur de la sécurité sur le quinquennat, souhait exprimé par le Préfet de Police ;

Considérant la demande unanimement rappelée par les élu(e)s de Paris de bénéficier d'une transparence sur les effectifs et les statistiques de la délinquance afin de permettre de partager des priorités d'action ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement et des élu-e-s du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

- que l'Etat renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés au commissariat du 11^e arrondissement au niveau des attentes exprimées par les habitants ;
- que le commissariat bénéficie de l'indispensable appui des services spécialisés de la préfecture de police pour remonter les filières et réseaux.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Formidable. Il n'y a pas d'abstention ? Non M. LEFORT, le débat est terminé. Le débat a été très long et il y a encore de nombreux vœux. Vous me permettez de conclure les débats de ce conseil. »

M. LEFORT : « Je voudrais quand même intervenir... »

M. le Maire : « Le vœu est adopté. Vous souffrirez du fait que je conclue les débats dans ce conseil, tout simplement. Donc je vous remercie de respecter l'organisation de ce conseil. Oui, j'ai rajouté des éléments, mais permettez-moi d'avoir une opinion dans ce débat. Donc quand j'interviens, c'est pour ajouter des éléments et le débat est terminé.

Je vois que le fait que nous souhaitons nous donner tous les moyens pour assurer la tranquillité auprès de nos concitoyens vous agace. Eh bien, que cela vous agace. Nous allons continuer à voter ce vœu et à demander au gouvernement de nous donner des moyens.

M. LEFORT, je n'ai toujours pas compris ce que vous souhaitiez voter. Mais le vote est fait. On peut peut-être continuer dans l'ordre du jour ? Je suis désolé que cela vous agace de vous renvoyer à vos responsabilités. Donc le vœu a été adopté à l'unanimité moins la voix de Jacques LEFORT, si j'ai bien compris. Dont acte. Nous passons au vœu relatif à la végétalisation de la rue Duranti... M. LEFORT, ce débat est clos. Je pense que tout le monde aura compris votre opposition. Peut-être, en tout cas.

Concernant le vote, M. Jacques LEFORT s'abstient, et le reste de l'assemblée vote pour. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11201925 – Vœu relatif à la végétalisation de la rue Duranti (11^e)

M. le Maire : « Ce vœu est présenté par M. Adrien TIBERTI et Mme Joëlle MOREL. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Ce vœu et celui concernant le square Gardette sont la traduction dans notre Conseil d'arrondissement de plusieurs vœux adoptés à la dernière assemblée plénière du conseil du quartier Léon Blum-Folie Regnault. Si je présente ce vœu, c'est en qualité d'élu référent et pas en tant que président de groupe. Vous avez pu remarquer que ce vœu est porté par tous les groupes de la majorité à l'heure actuelle.

Il s'agit, conformément au vœu du conseil de quartier, d'essayer de trouver les moyens de végétaliser la rue Duranti, cette rue très large, très minérale, très utilisée et populaire. L'une des idées mises en avant, c'est de trouver de nouvelles formes de végétalisation, notamment l'utilisation de jardinières sur le modèle de ce qui est fait à l'heure actuelle dans la rue du Chemin Vert.

Les précédentes études avaient montré qu'il n'était pas possible de végétaliser sous le trottoir, malgré sa largeur qui est assez importante, du fait de la présence de réseaux visiblement très nombreux et très étalés pile rue Duranti. L'idée est donc d'essayer de regarder du côté des places de stationnement. Pour ceux qui fréquentent un peu le quartier, c'est l'un des endroits du 11^e où il est le plus facile de trouver une place pour se garer à chaque heure du jour et de la nuit. Il n'y a pas de tension sur les places de stationnement.

Et si les jardinières peuvent être réalisées, l'idée est qu'il y ait aussi derrière toute une démarche d'accompagnement, de médiation par la végétalisation dans cette rue qui en a besoin, puisque y cohabitent des populations différentes, aux aspirations différentes. Donc la végétalisation et tout travail de la médiation qui peuvent être faits autour pourraient faire progresser le vivre ensemble. »

M. le Maire : « Merci. Mme MOREL, vous voulez ajouter quelque chose ? »

Mme MOREL : « Simplement pour dire que cette rue est particulièrement triste puisqu'il n'y a pas de commerces, les trottoirs sont très larges et qu'un collectif d'habitants s'est créé pour essayer de végétaliser ces espaces. Dans cette rue, il y a le conservatoire et trois écoles. Il y a donc un potentiel énorme pour que la végétalisation puisse être prise en charge par les habitants eux-mêmes, mais il est vrai qu'il faut créer les jardinières. C'est vrai que suite à notre bureau

municipal, nous avons émis cette idée de récupérer des places de parking. On va donc pouvoir le présenter et le voter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont s'associer aussi à ce vœu parce que la rue Duranti est totalement minérale et il faut faire quelque chose. On peut transformer certaines places de stationnement en espace végétalisé, mais avec un peu de prudence puisqu'il faudra au préalable s'assurer qu'il reste suffisamment de places pour le stationnement.

Je voulais rajouter aussi un point sur la notion des bancs. La notion des bancs nous est assez régulièrement remontée par les habitants comme des problèmes parce que certains sont utilisés par des gens très bruyants, à des heures où les gens ont envie de dormir. Donc il paraît également utile de rajouter, à l'analyse qui sera faite, les besoins en termes d'usage de cette rue, notamment cette problématique liée aux nuisances sonores nocturnes. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET, puis Mme Martine DEBIEUVRE. »

M. MARTINET : « M. LEFORT, vous allez voir comme je suis un homme honnête. Je suis entièrement d'accord avec vous sur la question des bancs, surtout dans ce quartier. Je demande donc à mes collègues qui vont suivre ce dossier d'être extrêmement attentifs à la manière dont les choses vont être aménagées, de façon à ne pas faire en sorte que s'ajoutent aux problèmes des habitants de nouveaux problèmes, ou une concentration de problèmes. Parce que, si pour certaines adresses c'est une fois de temps en temps, là c'est en permanence que ma boîte mail reçoit des alertes de gens qui me disent qu'ils ne peuvent pas dormir, et notamment avec la nouvelle saison qui arrive. Le 1^{er} juin est une date formidable pour moi, je reçois beaucoup de mails de gens qui n'arrivent plus à dormir. Donc prudence s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Je voulais simplement rappeler qu'il ne fallait pas oublier les professeurs du conservatoire qui ont absolument besoin de places pour se garer parce que l'immense majorité d'entre eux n'habitent pas le 11^e arrondissement. Beaucoup habitent en banlieue et viennent en voiture parce qu'ils transportent des instruments qui sont volumineux ou coûtent très cher. Le conservatoire ferme à 22h car il y a des cours le soir. Donc si on peut trouver une solution pour qu'ils aient des places de parking en sous-sol, et que cela ne leur coûte pas une fortune, je pense que ce serait vraiment quelque chose à mettre en place. »

M. le Maire : « Tout à fait. Une des dimensions importantes de ce vœu est de discuter avec les bailleurs sociaux alentours des places vacantes dans les sous-sols.

Je pense qu'on a fait le tour de la question. Nous passons au vote »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le plan biodiversité voté au Conseil de Paris et la nécessité de développer des trames vertes pour relier entre eux le square Maurice Gardette, le jardin Marcel Rajman et le square de la Roquette ;

Considérant le caractère très minéral de la rue Duranti ;

Considérant l'absence de commerce dans la rue Duranti ;

Considérant, malgré la largeur des trottoirs de la rue Duranti, l'implantation des réseaux en sous-sols qui rendent difficile tous projets de végétalisation en bac ou en pleine terre ;

Considérant la densification de ce quartier ;

Considérant que les quartiers populaires ont le droit d'avoir des espaces publics agréables ;

Considérant que des études ont prouvé que la végétalisation des espaces publics participe efficacement du vivre ensemble ;

Considérant la présence d'un grand nombre d'enfants en raison des équipements publics : conservatoire, une école maternelle et deux écoles élémentaires ;

Considérant grâce à la volonté d'un collectif de riverains et du vote au budget participatif de 2016 la création de jardinières dans la rue du Chemin Vert ;

Considérant les initiatives d'un collectif d'habitants en 2018 pour y installer de nouvelles jardinières devant le conservatoire et rendre l'espace plus convivial ;

Considérant les vœux adoptés par la séance plénière du conseil de quartier Léon Blum – Folie Régnault du 4 février 2019 et l'investissement du conseil de quartier sur ces questions ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI, et des élu-e-s des groupes Socialiste, Communiste-Front de Gauche, Europe Ecologie-les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris étudie la possibilité de développer la végétalisation de la rue Duranti et des rues alentour, sur le modèle du chantier en cours rue du Chemin Vert ;
- Qu'une étude des besoins et de l'offre de stationnement du quartier soit menée, incluant l'offre de stationnement en parking souterrain, afin d'évaluer la possibilité de transformer des places de stationnement de la rue Duranti en espace végétalisé ;
- Que la Ville de Paris aide notamment le collectif à développer la végétalisation de la rue Duranti et y installe des jardinières avec des arbustes.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201926– Vœu relatif au square Maurice Gardette

M. le Maire : « Le vœu suivant est présenté par M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je ne reviens pas sur les conditions de réalisation du vœu, qui sont les mêmes que sur le précédent vœu. Nous parlons là au nom du conseil de quartier Léon Blum - Folie Régnault. Le square Gardette est un des plus beaux de l'arrondissement. Le corollaire, c'est son utilisation intense. Il y a des enjeux spécifiques qui sont liés à cette utilisation intense et l'une des solutions, c'est d'augmenter la présence humaine (jardiniers et agents de la DPSP) dans le square. Les citoyens du conseil de quartier y sont très attachés.

Dans le même temps, il faut un travail de médiation avec les usagers du square, notamment ceux qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, à l'équilibre et au vivre ensemble dans le square. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter ce vœu, tout simplement parce qu'il reprend exactement le vœu que nous avons formulé au Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018, qui soulignait déjà la problématique d'entretien du square Gardette. Vous aviez refusé ce vœu à l'époque. Cela dit, nous serons « grands seigneurs » : nous allons le voter puisqu'il s'agit d'un sujet tout à fait essentiel pour la biodiversité dans le 11^e arrondissement et pour la qualité de vie de façon générale des habitants du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons donc pouvoir passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la richesse et la diversité de la flore et de la faune du jardin Gardette grâce aux agents de la DEVE qui ont su depuis 20 ans développer la palette végétale (inventaire exceptionnel en 2003) ;

Considérant le label éco-jardin du square Gardette ;

Considérant la création de la mare et de la zone humide en 2015 ;

Considérant le choix de la Ville de Paris de nommer le square Gardette zone refuge LPO en 2018 ;

Considérant le choix de la Ville de Paris d'organiser le 24 mai dernier une balade nocturne lors de La nuit de la nature au square Gardette pour y révéler sa richesse ;

Considérant la nécessité de préserver des espaces de quiétude et de repos dans les jardins ;

Considérant l'usage de plus en plus intensif du square Maurice Gardette et le nouveau règlement intérieur des jardins qui est plus permissif ;

Considérant les besoins de médiations vis-à-vis d'un nombre important d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes laissés à eux-mêmes ;

Considérant que de nombreuses études ont prouvé que la végétalisation des espaces publics participe efficacement au vivre-ensemble ;

Considérant les vœux adoptés par la séance plénière du conseil de quartier Léon Blum - Folie Regnault du 4 février 2019 ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI, et des élu-e-s des groupes Socialiste, Communiste-Front de Gauche, Europe Ecologie-les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

- Que la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris poursuive son action exemplaire d'éco-jardin en augmentant la présence régulière de jardiniers,
- Que la Ville augmente les effectifs de la DPSP pour multiplier les rondes de gardiennage dans le jardin,
- Que la Ville de Paris dans le cadre du plan biodiversité programme des actions régulières de médiation autour de l'éducation à la biodiversité à destination des jeunes.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201927 – Vœu relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques (ASL)

M. le Maire : « Ce vœu est présenté par M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je parle au nom de la majorité, avec une autre casquette, celle d'adjoint à l'intégration, sur la question du financement des ateliers sociolinguistiques. On parle de ces ateliers qui permettent l'apprentissage du français, qui sont animés par des associations, financées par l'État puisqu'on est dans le domaine de compétence de l'État. Je vous rappelle par exemple que pour obtenir sa naturalisation, il faut justifier d'une bonne maîtrise du français. Donc on est bien là dans les compétences de l'Etat.

Un certain nombre d'associations nous interpellent sur le fait que les subventions diminuent drastiquement. Dans le même temps – il y a peut-être un lien – des associations nous alertent sur le fait que la Préfecture leur a demandé à plusieurs reprises de dénombrer le nombre de bénéficiaires de ces ateliers qui ne sont pas en situation régulière sur le territoire. Or, cela pose un problème dramatique, et c'est même anticonstitutionnel tout simplement.

Il se trouve qu'un certain nombre d'associations refusent de faire ce travail au nom de l'accueil inconditionnel des personnes. Quand vous travaillez dans une association, vous ne demandez pas les papiers d'identité d'une personne. Je rappelle que seule la police nationale est habilitée à requérir l'identité d'une personne.

Face aux demandes de la Préfecture, aux refus des associations, et concomitamment aux baisses des subventions, nous interpellons le gouvernement. Ce n'est pas la première fois ce soir puisque, et j'en étais très content, mon collègue Jean-Christophe MIKHAILOFF a violemment interpellé le gouvernement sur la question de la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Nous espérons que la Préfecture de région revienne sur ces refus d'attribution de subvention, et que nous et les associations allons pouvoir poursuivre ce travail d'apprentissage du français, parce que c'est une condition essentielle du vivre ensemble. »

M. le Maire : « Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je pense que c'est un projet qui va faire l'unanimité, tant la maîtrise du français est essentielle pour l'intégration. Je le rappelle souvent, quand on fait le Forum pour l'emploi avec Mme Mercedes ZUNIGA, les employeurs nous disent qu'ils ont des postes mais qu'ils n'ont pas pu les pourvoir. La première des raisons, c'est la maîtrise de la langue. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les vœux votés en février 2015, en décembre 2015, en juin 2016 et les multiples mobilisations relayées depuis par les élu-e-s de Paris relatif aux conditions des financements de l'Etat aux ateliers sociolinguistiques (ASL) ;

Considérant que l'apprentissage du français est l'un des premiers pas de l'intégration, qu'il permet l'accès aux droits et la citoyenneté, favorise une meilleure compréhension du fonctionnement des services publics et est, à ce titre, l'une des priorités du Contrat de Ville parisien 2015-2020, dont l'Etat est cosignataire ;

Considérant que les ateliers sociolinguistiques, en proposant des formations adaptées au niveau des participants, notamment ceux qui ne peuvent accéder à d'autres formations, leur permettent de participer à la vie de la cité et de préparer leur insertion professionnelle ;

Considérant que plus de 20 000 Parisiens sont accompagnés tous les ans dans l'apprentissage du français grâce au soutien de plus de 7 millions d'euros mobilisés chaque année par la Ville de Paris ;

Considérant que la Préfecture de Région Ile-de-France a demandé aux associations de remplir un questionnaire indiquant le pourcentage de primo-arrivants reçus dans leurs actions, ce que certaines associations refusent de faire ;

Considérant la réduction forte du nombre de demandes de financements par les centres sociaux parisiens en 2018, consécutive à ces conditions d'instruction et à la réduction des financements des ASL par la Préfecture de Région Ile-de-France en 2018 ;

Considérant que, pour 2019, nous sommes alertés par de possibles nouvelles baisses de financements de l'Etat aux centres sociaux parisiens et aux associations ;

Considérant le rejet évoqué de nombreuses demandes de financement de nouvelles actions pour l'insertion professionnelle, et ce malgré le dialogue entamé en 2018 par la Préfecture de Région avec les associations pour les accompagner ;

Considérant le rejet de la demande de financement d'un projet de « Transformer les actions linguistiques de proximité pour une meilleure réponse aux priorités et besoins » porté par les centres sociaux parisiens ;

Considérant le principe d'accueil inconditionnel des associations, principe soutenu et défendu par Paris ;

Considérant qu'un grand nombre de Parisiens, notamment les plus éloignés des dispositifs, sont encore en attente d'une formation adaptée à leur niveau et leur besoin ;

Sur proposition des élu·e·s des groupes Socialiste et Communistes-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU QUE :

- la Maire de Paris interpelle de nouveau le gouvernement afin que le financement par l'Etat d'actions d'accompagnement linguistique retrouve une portée générale et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national ;
- la Préfecture de Région réétudie les demandes de subventions des associations pour ne pas mettre en péril les actions menées ;
- la Préfecture de Région puisse instruire les projets des centres sociaux et associations financées en 2018 et n'ayant pas déposé de projets en 2019.

M. le Maire : « Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201928 – Vœu relatif aux opérations Performance énergétique des écoles dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Le vœu est présenté par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous sommes tous très attachés à la performance énergétique des bâtiments publics et particulièrement les écoles. Dès 2012, il était annoncé la réhabilitation thermique de 600 écoles et en 2011, un plan ambitieux parlait de performance énergétique de 100 premières écoles. Le contrat était avec la société dédiée Nov'Ecoles. En début de mandature 2015, le Conseil de Paris a renouvelé un nouveau contrat avec 140 écoles.

Les dernières délibérations étudiées pendant le Conseil de Paris ont montré qu'un certain nombre des écoles du 11^e arrondissement étaient dans la liste de ces écoles choisies, en particulier l'école maternelle Godefroy Cavaignac, l'école élémentaire Godefroy Cavaignac, l'école élémentaire Keller, les écoles maternelles Bullourde et Richard-Lenoir. Mis à part ces quelques écoles que je viens de citer, je n'ai pas la liste des autres écoles qui sont concernées par ces performances énergétiques.

Donc, le groupe Europe Écologie-Les Verts demande la liste des écoles primaires et maternelles du 11^e qui bénéficient d'un ou plusieurs contrats de performance énergétique, l'état d'avancement de chacun de ces contrats et notamment le montant des travaux réalisés.

Pour les contrats pour lesquels les travaux sont achevés depuis plus d'un an, nous demandons une estimation de l'économie d'énergie générée par ces travaux et leur conformité aux attentes.

Pour les établissements pour lesquels les travaux n'ont pas encore été engagés, nous souhaiterions un calendrier d'instruction des prochains dossiers et la programmation des travaux.

Nous demandons qu'avant la fin de la mandature, une réunion publique soit organisée à la Mairie du 11^e pour présenter l'état des lieux de la performance énergétique de l'ensemble des écoles du 11^e. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. C'est un vœu qui s'apparente peut-être plus à une question, mais je vais donner la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour apporter les éléments de réponse et puis M. Jean-Pierre CORSIA pourra compléter. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci. M. le Maire, chers collègues. Tous ces contrats de performance énergétique dans les écoles ont été votés au niveau du Conseil de Paris et non pas dans la Mairie d'arrondissement.

La Ville de Paris s'est engagée, dans le cadre du plan Climat, à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et notamment des écoles, en agissant sur deux leviers :

- en régulant à distance les températures en fonction du plan d'occupation des locaux, déterminées en fonction des horaires et de la période. Par exemple, l'école ne sera presque pas chauffée en période de vacances scolaires si elle n'accueille pas de centre de loisirs.
- en réalisant des travaux dans les écoles : modernisation de la chaufferie, remplacement de menuiseries extérieures.

Je vais vous donner une synthèse et on pourra revenir sur des détails si besoin. Concernant les écoles primaires et maternelles du 11^e qui ont bénéficié ou bénéficient de contrats de performance énergétique, comme vous l'avez souligné, il y a eu une première vague en 2011 où il y avait 100 écoles sur Paris mais seulement six dans le 11^e, que vous avez citées : le groupe scolaire Godefroy Cavaignac, Keller, Bullourde, Richard-Lenoir et aussi l'école Baleine. C'est Nov'Ecoles qui déterminait les écoles prioritaires.

Depuis 2015, cela s'appelle le CPE 140 et il concerne 143 écoles dont dix dans le 11^e : groupe scolaire Saint Bernard, école maternelle Merlin, Roquette, Alain Fournier, le groupe scolaire Baudin-Saint Sébastien et les écoles Servan, Saint Maur pour 2018. Il n'y a pas de délibération par rapport à cela, c'est la SLA qui nous informe. Pour le prochain, nommé CPE 60, il y aura l'école maternelle Popincourt.

On peut dire que dans le 11^e, 15 écoles sur 41 sont aujourd'hui concernées par le CPE et un collège sur six, et 6 écoles ont été choisies en fonction de leur performance énergétique. Je peux donner des détails si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Il s'agit d'un vœu, donc s'il est voté, il va conduire à apporter des détails plus précis en réponse à ce vœu. On n'est pas obligé de tout détailler dans la séance. Je vois Mme Joëlle MOREL qui approuve. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Donc on pourra, s'il y en a d'autres, vous prévenir au fur et à mesure. »

M. le Maire : « Voilà. Absolument. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Voilà comment cela se passe aussi : dans chaque école ou établissement scolaire, où va être installé le CPE, une réunion est faite. »

M. le Maire : « Très bien. On apportera toutes ces précisions par écrit, ne déflorons pas trop le sujet. Il y a plusieurs élus de tout bord qui approuvent. M. Jean-Pierre CORSIA, est-ce que vous voulez apporter quelques précisions à ce stade ? »

M. CORSIA : « Ce qui est précisé c'est qu'il est difficile d'avoir un engagement par école puisque, c'est apparemment un engagement global qui est proposé. Donc il y a des moyens de réduction de consommation de l'ordre de 30 à 40 %, et pour les écoles du 11^e, on atteint à peu près 32 % de réduction des consommations d'énergie. Ce sont des engagements globaux.

C'est compliqué techniquement parce que d'après ce que j'ai compris, il faut attendre deux périodes de chauffe avant de pouvoir évaluer la consommation d'énergie : la première période, c'est pour régler les équipements, et la seconde, c'est pour apprécier les consommations d'énergie. Donc il faut du temps et c'est un peu complexe. Ce sont des engagements globaux et difficiles à avoir par école. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je voudrais aussi préciser que la température prévue dans les contrats est de 19 degrés dans les salles de classe et lieux de vie, et 16 degrés dans les circulations et préaux. Ce n'est pas toujours bien accepté car les gens trouvent qu'il fait trop froid. »

M. le Maire : « Ce sont des températures réglementaires. Il existe une réglementation dans le Code de l'énergie ou de la construction qui fixe ces températures. Je propose qu'à partir de ces éléments on considère qu'il s'agit d'un avis favorable au vœu. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, on passe au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le Plan Climat ;

Considérant l'exemplarité de la performance énergétique dans les établissements municipaux et l'engagement de la ville en 2012 à la réhabilitation thermique de 600 écoles ;

Considérant les plans ambitieux de performance énergétique dont celui concernant 100 écoles, signé le 1^{er} décembre 2011 avec la société dédiée Nov'Ecoles ;

Considérant la délibération en début de mandature qui présentait un engagement pour 140 nouvelles écoles ;

Considérant le rapport d'activité 2017 du contrat de performance énergétique qui a fait l'objet de la délibération 2019 DCPA 7 lors du Conseil de Paris d'avril 2019 ;

Considérant le document qui a été transmis aux élu(e)s écologistes suite au dernier Conseil de Paris pour avoir une plus grande compréhension des travaux réalisés ;

Considérant que les écoles suivantes : Elémentaire Godefroy Cavaignac, Maternelle Godefroy Cavaignac, Elémentaire Keller, Maternelle Bullourde et Maternelle Richard Lenoir bénéficient de travaux et de suivi de travaux d'isolation thermique, grâce au contrat signé en 2011 avec la société Nov'Ecoles ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD, Madame Joëlle MOREL, et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Que soit communiqué aux élu-e-s :
 - la liste des écoles primaires et maternelles du 11^e arrondissement qui bénéficient d'un ou plusieurs contrats de performance énergétique,
 - l'état d'avancement de chacun de ces contrats et notamment le montant de travaux réalisés.
 - pour les contrats pour lesquels les travaux sont achevés depuis plus d'un an, les économies d'énergie générées par ces travaux et leur conformité aux attentes,
 - pour les établissements pour lesquels les travaux n'ont pas encore été engagés, un calendrier d'instruction des prochains dossiers et programmation des travaux,
- Qu'avant la fin de la mandature une réunion publique soit organisée à la Mairie du 11^e pour présenter l'état des lieux de la performance énergétique de l'ensemble des écoles du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Merci. Tous les détails vous seront apportés par écrit. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201929 – Vœu visant à faire appliquer les décisions de justice pour évacuer un logement insalubre fragilisant une copropriété du quartier Belleville

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT présente ce vœu. »

M. LEFORT : « Chers collègues, vous savez, surtout vous qui êtes en position de gérer cet arrondissement, combien les fragilités personnelles sont nombreuses dans cet arrondissement et combien il convient que la politique publique permette de régler rapidement ces problèmes et non pas leur donner de l'écho.

Le sujet que je voulais apporter à votre sagacité ce soir est un sujet qui parle de la copropriété du 5 rue du Moulin Joly, copropriété dont nous avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, puisqu'au pied de cette copropriété se trouve un centre d'accueil pour migrants, pour mineurs, géré par la Croix Rouge, au sein duquel on détermine la majorité des personnes reçues.

La Ville de Paris a jugé que l'appartement occupé était insalubre et de ce fait, a abondé dans le sens des différents jugements et arrêtés d'expulsion des personnes qui occupent le logement en question. Quatre de ces décisions de justice ont été prises en 1996, 1998, 2007 et en 2018 mais n'ont pas pu être appliquées parce que les forces de police n'étaient pas dimensionnées et n'ont pas pu faire respecter ces arrêts d'expulsion tout simplement.

Il s'avère que la personne qui est officiellement locataire, même si elle ne paie plus son loyer, a déjà reçu une proposition de relogement, dans un logement social en dehors de Paris, qu'elle a refusée. Il nous paraît de ce fait important que la Mairie se positionne de façon responsable dans ce dossier en apportant son soutien aux décisions de justice et au commissariat pour les faire appliquer. »

M. le Maire : « Bien. La réponse sera apportée par M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Je m'apprêtais à répondre au titre de ma délégation mais je voudrais dire qu'on accompagne évidemment les situations dégradées dans des copropriétés de l'arrondissement, et qu'on connaît bien cette adresse. On la suit depuis longtemps et la situation est très sensible. J'entends d'ailleurs la difficulté que vous avez à exposer votre vœu et le fait que vous touchez du doigt un truc qui est évident. Mais la réponse qu'on pourrait vous faire apportera des éléments sur des situations individuelles qui n'ont absolument pas vocation à être abordées dans l'assemblée ce soir.

L'engagement qu'on peut prendre, c'est tout d'abord d'être totalement mobilisés sur ce dossier. Je viens de reprendre cette délégation, mais on se charge avec mon collègue Stéphane MARTINET au titre de la médiation, qui est très mobilisé sur le sujet aussi, de recevoir rapidement l'ensemble de parties prenantes, qui font preuve de compassion en la matière parce que le sujet est sensible, pour qu'on trouve très rapidement une solution sociale, sanitaire et juridique à cette situation.

En l'occurrence, un vœu sur une situation individuelle ne me semble pas du tout un véhicule adapté. Nous prenons l'engagement de vous tenir informé, si vous le souhaitez, de l'évolution de la situation. Au regard de l'ensemble de ces engagements, je pense que le vœu n'est pas un véhicule adapté. Donc je vous proposerais le retrait de votre vœu, sinon son rejet. »

M. le Maire : « Merci. Je redonne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Si vous prenez acte de la sensibilité de ce dossier, nous sommes totalement prêts à retirer ce vœu.

Au-delà de sa formulation, nous voulions aussi, par ce texte, émettre un vœu plus général qui est que, dans ce cas de figure, il y ait bien une action concertée de la Mairie et du commissariat pour régler ces problèmes. Je le dis sans vouloir faire de polémique, mais au moment où il y a eu une expulsion, c'est un courrier de la Mairie qui avait demandé à surseoir à l'expulsion, alors que cette personne s'était vu proposer un logement social quelques semaines avant.

C'était dans ce point précisément que j'ai senti qu'il n'y avait pas une totale coordination entre les services de la Mairie et le service du commissariat. Cela étant dit, je perçois que dans votre nouvelle fonction d'agent en logement, vous prenez de la totale mesure de cette problématique qui dure depuis des années. Donc nous retirons notre vœu si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Merci beaucoup et dont acte. Il est vrai qu'il est inhabituel de discuter de situation personnelle en Conseil d'arrondissement. C'est d'ailleurs valable pour tous les élus. Quand vous avez des questions qui relèvent d'une situation personnelle, je vous invite à faire plutôt une saisine directe avec l'élus concerné pour nous alerter sur une situation qui serait difficile ou qui créerait de l'émotion.

Merci en tout cas d'accepter ce retrait. L'alerte est de toute façon bien reçue et M. Florent HUBERT va recevoir les parties prenantes comme cela a été indiqué. Merci beaucoup. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les fragilités personnelles doivent être accompagnées avec discernement et humanité à Paris, tant celles-ci sont nombreuses et parfois dramatiques,

Considérant que l'accompagnement de ces cas particuliers doit cependant être fait sans exagération, notamment lorsqu'ils ont des répercussions sur la vie de tout un immeuble,

Considérant qu'au 5, rue du Moulin Joly, une situation grave perdure depuis plusieurs années :

- une personne, entrée illégalement dans l'un des logements, cause de multiples préjudices à l'ensemble de l'immeuble, certains copropriétaires n'ayant plus de vie sociale du fait de la dégradation prononcée des parties communes,
- un arrêté d'insalubrité a été pris en avril 2019 par le Préfet, suite à un rapport de la ville de Paris indiquant que « *l'encombrement du logement et la propagation d'odeurs nauséabondes constituent un risque d'incendie et un risque pathogène* »,
- cette personne héberge un individu en état de santé précaire sans lui apporter les soins nécessaires, ce dernier étant parfois retrouvé abandonné dans les parties communes,
- cette personne ne paie plus son loyer depuis près d'un an,

Considérant que plusieurs jugements et arrêts d'expulsion (1996, 1998, 2017, octobre 2018) ont été rendus, la lecture de ces textes permettant de constater combien les juges ont veillé à traiter ce dossier avec humanité, tout en concluant sur le caractère inopportun du maintien du locataire dans cet appartement où sa santé continue à se dégrader,

Considérant que ces jugements n'ont jusqu'ici pas pu être exécutés du fait de présences policières insuffisantes eu égard au refus des occupants de quitter les lieux, ou du fait d'un manque de solutions de relogement pour ces personnes,

Considérant qu'au moins un logement social a été proposé à cette personne durant l'été 2018, qu'elle a refusé car ce logement se trouvait en dehors de Paris,

Considérant qu'après ce refus de logement social, le maire du XI^e a écrit à la Préfecture fin août 2018 pour retarder l'expulsion de l'individu,

Considérant que les autres habitants de l'immeuble et riverains, excédés de ne pas voir appliquer les décisions de justice d'une part, contraints de subir depuis plusieurs années les conséquences de cette impuissance publique d'autre part, ont lancé une pétition qui a recueilli 95 signatures,

Considérant qu'il n'est pas logique qu'un individu refuse un logement social qu'on lui a attribué en quelques mois, quand on sait la liste de demandeurs de logements qui attendent depuis plusieurs années, et qu'il ne paraît pas cohérent non plus que ce cas particulier soit soutenu par la mairie contre la qualité de vie de tout un immeuble,

Considérant que cet immeuble connaît par ailleurs des troubles au rez-de-chaussée du fait d'un centre d'accueil de la Croix-Rouge pour mineurs isolés qui a pu être débordé par l'afflux de ces mineurs au regard des moyens que lui avait dévolus la mairie de Paris,

Considérant enfin que cette rue est située dans un « quartier prioritaire de la politique de la ville » du fait des fragilités des populations qui y habitent, et qu'il convient de ce fait d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de la protection de leur qualité de vie quand celle-ci est altérée par quelques individus isolés,

Sur proposition de M. Jacques Lefort et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- qu'une solution de logement social, notamment en dehors de Paris, soit à nouveau rapidement proposée à cet individu, en lui signifiant qu'un refus ne sera pas possible,
- que le maire apporte alors son soutien à ce que les décisions de justice d'expulsion déjà rendues soient le plus rapidement appliquées, notamment en insistant auprès de la Préfecture pour que le dispositif policier soit dimensionné pour le cas où les occupants refuseraient de quitter les lieux.

Le vœu est retiré.

V11201930– Vœu relatif à la protection de la qualité de vie des riverains du jardin Truillot par sa fermeture effective la nuit

M. le Maire : « Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous revenons sur un sujet que nous avons déjà traité. Nous l'avons traité après l'été dernier, au moment où le jardin a été ouvert. En octobre dernier, nous avons fait un vœu parce que très rapidement nous avons senti qu'il y avait des problèmes de relation de voisinage entre les usagers nocturnes du jardin et ceux qui essayaient de dormir à quelques mètres au-dessus de ce jardin.

Nous vous avons demandé de façon très ferme que le jardin soit fermé. Nous avons quelques expériences concrètes de fermetures réussies de jardins dans le 11^e arrondissement, notamment autour du jardin Titon, avec une grille qui est concrètement présente et qui fait qu'il n'y a pas d'usage la nuit à l'intérieur du jardin Titon. S'il y a certains usages, c'est au péril des personnes qui s'y prêtent, mais en tout cas il y a un vrai calme autour de ce jardin Titon. Nous espérons que ce calme puisse se produire aussi autour du jardin Truillot, notamment pour l'été qui revient, d'autant plus qu'on sait combien les nuisances nocturnes sont présentes à nouveau l'été.

On a noté que la Mairie avait fait un pas dans le sens que nous souhaitions en octobre dernier, puisqu'il y a eu un panneau d'interdiction du jardin de 1h à 5h du matin et de 2h à 5h du matin le weekend. Mais c'est un panneau. Comme il n'y a pas de force de police, de force de sécurité et de rondes de gardiens à proximité suffisamment régulières et dissuasives, cette interdiction n'est finalement pas respectée. On a encore eu un témoignage la nuit dernière où de 1h à 4h30 du matin, des jeunes – enfin, des personnes pour ne pas les stigmatiser – sont venus dans ce jardin mettre un peu d'ambiance, au détriment de ceux qui espéraient dormir.

Le sommeil est un bien essentiel qui nous permet de travailler correctement la journée, de protéger notre santé, qui permet aux jeunes aussi de s'épanouir. Il faut que ce sommeil soit protégé dans le 11^e arrondissement, notamment autour du jardin Truillot, de façon à ce que ce jardin soit une réussite pour tous. Donc nous redemandons la fermeture effective de ce jardin par la pose d'une grille et que, en attendant que cette grille soit posée, les panneaux indiquent une interdiction de 22h à 7h30 ou des horaires un peu proche de ces horaires, en fonction de ce qu'attendront les riverains.

Nous avons rajouté un troisième point à notre vœu. Profitant de la pose de cette grille et des travaux relatifs aux murs mitoyens, nous demandons qu'on puisse revoir certains défauts de conception du jardin, notamment l'absence des zones d'ombre au droit des bancs, la conception défailante du drainage des sols qui empêche justement les arbres de s'épanouir parce que ces sols sont trop fermés et la dépose des jeux qui sont inadaptés. Tout cela, bien sûr, en concertation avec le comité des usagers qui a été mis en place et qui se réunit de temps à autre. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Stéphane MARTINET et puis Mme Joëlle MOREL pour répondre. »

M. MARTINET : « M. le Conseiller, la fermeture du jardin par un dispositif tel que des grilles n'est pas à l'ordre du jour, conformément aux résultats de la concertation menée pour l'élaboration du projet. Néanmoins, comme vous l'avez vous-même mentionné, soucieux de

réguler les usages nocturnes de ce nouvel espace, il a été convenu d'interdire l'accès du jardin de 1h à 5h du matin en semaine et de 2h à 5h le weekend, de manière à ne pas pénaliser les usagers du métro. Ce principe a été arrêté au comité des usagers qui s'est réuni en avril dernier.

Par ailleurs, le jardin Truillot fait l'objet de passages réguliers de la police, mais surtout de la DPSP, à savoir :

- des inspecteurs de sécurité ISVP passent une fois le matin entre 8h et 9h
- des agents d'accueil et de surveillance passent une fois vers 16h30, cette ronde relevant une fréquentation importante sans incivilité spécifique
- les ISVP passent à nouveau entre 19h30 et 20h30 pour fermer les portails de l'impasse Truillot. Les mêmes ISVP passent à nouveau entre 21h30 et 22h30
- une patrouille de ces mêmes ISVP fait un passage le weekend à partir de 2h du matin.

Par ailleurs, une sécurité privée sera déployée toute la nuit cet été. Les horaires et la date de mise en œuvre sont en cours de définition. Une caméra de vidéoprotection au niveau du boulevard Voltaire permet à la DPSP et au commissariat d'intervenir si des débordements sont constatés.

Une deuxième caméra prévue de longue date et par anticipation, qui fait partie du plan d'installation des caméras sur le jardin, sera installée boulevard Richard Lenoir suite à la démolition de l'immeuble de la bouteille.

Enfin, il est important de souligner que le commissariat ne constate pas d'augmentation de signalements, plaintes ou agressions sur le jardin Truillot qui est un site, d'un point de vue de sécurité, qualifié de non criminogène. Certaines mesures prises lors des réunions techniques préalables à l'ouverture du jardin ont permis de garantir cette sécurité, notamment en matière d'éclairage et d'accès au jardin, l'éclairage ayant été d'ailleurs ajusté.

D'autres espaces verts parisiens, pourtant entourés de grilles, se trouvent dans des situations qui peuvent, elles, être qualifiées de criminogènes auxquelles le jardin Truillot échappe bien heureusement aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL pour compléter. »

Mme MOREL : « Vous faites référence à des jardins qui ont des grilles et vous dites que c'est efficace. Je suis tout ce qui se passe dans les jardins et je peux vous assurer que les grilles ne sont pas efficaces. Vous faites référence particulièrement au jardin de la Folie Titon. Ce jardin a aussi des gros problèmes puisque les grilles n'empêchent pas les personnes de rentrer dans les jardins et d'y faire toutes sortes de choses, en particulier nuire à la tranquillité des riverains. Les grilles ne sont pas une recette miracle. C'est vrai que nous recevons régulièrement les lettres d'information du collectif des usagers de Truillot. Cette lettre nous est utile, ils ont raison de la produire, de nous informer et d'informer tous ceux qui veulent pour dire l'état dans lequel ils sont.

Mais pour moi, la seule réponse pour améliorer le vivre ensemble des jardins, c'est de la présence humaine. Avec M. François VAUGLIN, nous avons obtenu une présence humaine plus importante dans les prochains mois, puisque ce jardin va bénéficier de l'opération des jardins ouverts la nuit, et du personnel supplémentaire va être affecté. Cela ne résoudra pas encore tous les problèmes, loin de là malheureusement, mais je pense qu'il devrait y avoir une amélioration puisque les tournées des différents agents permettront une présence à différentes heures de la nuit et ce qui permettra, j'espère, que les personnes qui sont autour puissent dormir pendant la nuit.

Je vais faire référence au fait qu'on est malgré tout en pleine restructuration de ce jardin. Nous l'avions annoncé depuis le début. La démolition de la maison qui est sur le boulevard Richard Lenoir est en cours en ce moment, et des travaux importants vont se faire par rapport au mur mitoyen qui a une fissure. Ces travaux auront lieu à la fin de l'année et à l'occasion de ces travaux importants, le comité des usagers se réunira prochainement. Il devait se réunir ce mercredi, mais on n'a pas pu le faire car les usagers ont demandé à ce que cette réunion se fasse plus tard. J'espère qu'elle aura lieu au mois de juin. Nous aurons les informations précises des services par rapport au mur. À l'occasion des travaux qui auront lieu à la fin de l'année, des travaux importants seront aussi engagés par rapport à la pelouse et aux allées qui longent la pelouse. »

M. le Maire : « Merci. Tout cela est très clair. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'ai une petite question, peut-être un peu ingénue : on parle de grilles et du jardin de Truillot. Il se trouve qu'il n'y en a pas aux entrées du jardin, mais il y en a à l'intérieur du jardin, visiblement pour entourer le jardin partagé, qui est moins partagé que le reste du jardin. J'ai bien écouté ce que disait ma collègue Joëlle MOREL sur l'inefficacité des grilles. Je la crois, alors je ne m'explique pas la présence de ces grilles. »

M. le Maire : « Il n'y a pas de grilles. Ce sont des ganivelles et il n'y a pas de grilles sur le jardin partagé. Il y a des petites grilles d'un mètre de haut autour des jeux pour enfants.

Ah, mais vous ne parlez pas du jardin partagé ! C'est une emprise qui a été mise en raison justement du mur qui est fragilisé et c'est donc une aire qui n'est pas utilisée. Tout s'explique. Il n'y a pas de problèmes sur tous les sujets. Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Cela dit, pour poursuivre cet élan de philosophie, on pourrait se demander pourquoi il y a des grilles au jardin Titon finalement, puisqu'elles ne sont pas efficaces.

Personnellement, je n'ai pas eu d'échos de plaintes de riverains du jardin Titon sur ce qui se passait à l'intérieur. Je peux vous dire qu'après cinq ans de mandat municipal, on commence à être un petit peu informé de ce qui se passe dans l'arrondissement. Donc j'ose croire que la quantité de nuisances nocturnes dans le jardin Titon est quand même moindre que celle du jardin Truillot. Par conséquent, je pense croire que la grille y est pour quelque chose. Tout simplement parce que les grilles sont assez élevées au jardin Titon, et assez discrètes. Quelqu'un qui a envie de passer sa soirée en écoutant de la musique ne va pas prendre le risque d'escalader ces grilles, alors que si elles ne sont pas là, il peut y aller assez naturellement. Par contre, s'il a envie d'avoir une activité louche à l'intérieur du jardin, il traversera les grilles et à ce moment, la police qui a les clés pourra peut-être plus facilement attraper ces personnes, du fait qu'il y a des grilles qui les empêcheront de sortir du jardin aussi facilement. Voilà pour le sujet des grilles.

Je pense que ces grilles ont aussi un autre intérêt, c'est d'économiser tous ces moyens humains, toutes ces forces de sécurité et toutes ces rondes que vous déployez. Là, on est en écho aux débats qu'on a eus juste avant. Avoir des forces supplémentaires, pourquoi pas ? Mais pourquoi faire ? En posant une grille discrète et efficace, on peut tout à fait permettre de redéployer l'ensemble de ces dispositifs.

M. MARTINET, vous disiez que la grille n'était pas d'actualité parce que la concertation serait en désaccord avec la concertation du temps jadis. Le vœu qui avait été voté en séance plénière du conseil de quartier République de novembre 2012 stipulait noir sur blanc que « le cahier des charges doit permettre de respecter les exigences très fortes des habitants et riverains en matière de tranquillité ». Actuellement, ce vœu n'a pas été respecté donc je pense que la concertation de

l'époque disait clairement qu'il voulait avoir la paix la nuit. Pour l'instant, la chose n'est pas acquise.

Sur l'ouverture 2h à 5h à cause du métro, vous dites que c'est ce comité des usagers qui l'a décidée. Vu le nombre d'usagers qui s'opposent à cette mesure, je pense que le comité des usagers aurait vocation à peut-être utilement s'élargir.

Sur le nombre de plaintes déposées, effectivement ce n'est pas une zone criminogène et tant mieux, ce n'est pas d'ailleurs le grief que nous faisons en ce jardin. Nous faisons juste grief à ce qu'il y ait des gens qui font preuve d'un peu de mauvaise éducation, d'insouciance et qui font du bruit à des heures qui ne sont pas adaptées. De plus, le commissariat ne répond pas souvent quand les habitants appellent.

Je profite aussi pour rajouter un point positif à ces grilles : elles permettraient d'arroser le jardin pendant la nuit avec de l'eau non potable, alors que si le jardin est ouvert, on est obligé de trouver de l'eau potable. Donc écologiquement les grilles auraient leur effet.

Dernier point, le fait que le jardin soit fermé permettrait d'éteindre la lumière la nuit et de permettre à la biodiversité de se développer, puisque même les insectes ont besoin du cycle jour/nuit pour s'épanouir.

Et puisque vous parliez de l'opération des jardins ouverts la nuit, je vous suggère d'informer les riverains de la tenue de ces opérations, de façon à ce que ce weekend-là, ils puissent aller pouvoir dormir tranquillement quelque part ailleurs, si jamais ils le souhaitent. »

M. le Maire : « Bien. J'ai cru entendre la deuxième exposition du vœu. Je vais vous répondre et nous allons ensuite passer au vote.

Sur le premier point que vous évoquiez, à savoir la question des grilles et de leur efficacité, en vous entendant sur l'aspect « baguette magique » que vous semblez conférer aux grilles, j'ai parfois le sentiment d'entendre le monde rêvé de Jacques LEFORT parce que c'est tellement loin de la réalité que nous vivons au quotidien.

Vous-même avez pris l'exemple du jardin de la Folie Titon. Nous avons eu sur ce jardin probablement un nombre de plaintes aussi important, voire même supérieur par rapport à ce que nous avons sur le jardin Truillot. Et pour autant, est-ce que nous allons tirer des enseignements ? En raison des grilles, il s'agit précisément de phénomènes criminogènes dans lesquels des personnes sont menacées dans leur intégrité physique. Nous ne sommes pas dans ce registre sur Truillot et c'est heureux. Notre objectif, c'est de rester en dehors de ce registre dans Truillot.

Vous disiez tout à l'heure que nous pourrions élargir le comité des usagers, je vous dis chiche. La participation et l'appropriation massives des habitants sur ce jardin sont des éléments qui participent au fait que nous sommes en dehors d'une situation criminogène. La présence humaine des gens et des familles qui viennent pique-niquer participe à ce maintien de la tranquillité.

Quand je vous dis cela, je ne vous dis pas qu'il n'y a pas de problème. Le problème, ce sont les gens qui n'arrivent pas à dormir la nuit en raison du bruit qui est généré à des heures tardives par des usagers indécents. Cela ne relève pas du crime, mais de l'indécence. C'est pourquoi l'analyse que nous avons tous partagée avec Mme Joëlle MOREL et M. Stéphane MARTINET, est simplement de considérer qu'une présence humaine permet de régler le problème. D'ailleurs, les riverains nous le disent : quand la DPSP passe, la situation se calme, mais quand elle part, les

problèmes reviennent. Cela démontre que la présence humaine est efficace. C'est pour ça que nous nous sommes battus ensemble pour avoir des moyens humains supplémentaires. Ce que vous a dit Stéphane MARTINET tout à l'heure n'est quand même pas une mince affaire, à savoir la présence d'un gardiennage pendant tout l'été toute la nuit. J'espère bien que cette présence humaine va permettre d'être l'outil le plus efficace pour régler ce problème.

Voilà les éléments substantiels sur le fond. Pour le reste, je ne reviens pas sur les problèmes que vous qualifiez de défaut de conception. Les plantes et les arbres mettent du temps à pousser. Donnons-nous rendez-vous dans quelques années et vous verrez que tous les bancs seront généreusement ombragés.

Par ailleurs, Mme Joëlle MOREL l'a évoqué, les travaux de démolition-reconstruction du mur permettront de reprendre aussi la pelouse centrale qui a été trop fréquentée. Mais tant mieux si les habitants s'en saisissent. La Direction des Espaces Verts avait dimensionné ce jardin avec une hypothèse de fréquentation qui était moindre que ce qui est constaté aujourd'hui. Le problème, c'est qu'il faut reprendre les pointes infiltrantes qui ont été placées dans les pelouses et qui, du fait qu'elles ont été bouchées suite d'une trop forte fréquentation, doivent être reprises et redimensionnées pour être ajustées à la fréquentation constatée. Il y a aussi tous les problèmes de pavés qui bougent, etc. Tout cela sera repris, que chacun soit rassuré là-dessus.

Par ailleurs, le comité des usagers va se réunir avant l'été - nous nous y sommes engagés lors de la dernière réunion - ce qui permettra d'avoir un retour sur les premiers événements festifs qui auront été organisés. Le jardin Truillot a d'ailleurs accueilli ce week-end une très belle installation de la compagnie Carabosse dans le cadre du festival Onze Bouge. Cela m'a donné l'occasion de voir des dizaines d'habitants avec des yeux d'enfants face à ce spectacle magique qui invitait au calme, qui était assez fascinant et qui faisait que chacun chuchotait. C'était vraiment un spectacle magnifique et d'innombrables habitants nous ont remerciés pour cette action, pour ce soutien au festival Onze Bouge et pour la qualité de l'animation.

Donc j'espère que les riverains – on le verra au prochain comité des usagers – auront pu aussi apprécier ce spectacle. Il y aura d'autres animations prévues notamment pour la fête de la Musique. Il faut donc que ce comité des citoyens puisse se tenir avant pour qu'on puisse ajuster le dispositif en fonction du premier retour qui aurait été fait sur cette animation exceptionnelle du jardin.

Voilà les éléments complémentaires qui doivent vous permettre de retirer votre vœu ou qui va nous conduire à le rejeter. Je comprends qu'il est maintenu, donc passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les plaintes des riverains du jardin Truillot dès son inauguration l'été dernier, du fait des nuisances nocturnes engendrées par son ouverture 24h/24, et du fait de l'importance essentielle d'un sommeil de qualité pour une vie équilibrée, et cela à tout âge,

Considérant que les élus Les républicains avaient suggéré au conseil d'arrondissement d'octobre 2018, ainsi qu'au Conseil de Paris de novembre 2018, que le jardin soit fermé de 22h à 7h30, ce qui correspond aux règles normales de tranquillité publique,

Considérant que cette demande avait été rejetée par les élus socialistes, verts et communistes de la majorité municipale, qui avaient alors proposé comme alternative le vœu de constituer un « comité des usagers », notamment pour « veiller au bon fonctionnement » du jardin,

Considérant que ce comité n'ayant pas de pouvoir de police, et la police n'ayant pas la possibilité de rester toute la nuit dans le jardin, ce vœu est rapidement devenu purement pieux. Les nuisances qui s'étaient à peine

calmées durant l'hiver, ont déjà repris de plus belle et vont aller s'amplifiant avec les beaux jours, comme en témoignent le journal des nuisances que tiennent les riverains et les vidéos édifiantes postées sur les réseaux sociaux,

Considérant que la mairie a finalement entendu en partie les élus Les républicains du 11^e et apposé courant mai des affiches indiquant l'« interdiction » du jardin de 1h (2h le week-end) à 5h du matin. Mais ces simples panneaux s'avèrent totalement inefficaces,

Considérant que la volonté de la mairie de laisser le jardin traversant tant que les métros fonctionnent ne correspond à aucune nécessité d'usage : les piétons peuvent passer par la rue de l'Asile Popincourt parallèle au jardin,

Considérant que la fermeture réelle du jardin permettra par ailleurs d'éteindre totalement l'éclairage du jardin et de contribuer au développement de sa biodiversité, les insectes tout comme les hommes ayant besoin d'un cycle jour-nuit pour se développer harmonieusement,

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Que la fermeture soit rendue effective par la pose d'une grille de même nature que celle qui clôture discrètement mais efficacement le jardin de la Folie-Titon ;
- Que dans l'attente de sa pose, l'interdiction affichée sur les panneaux soit étendue de 22h à 7h30, sauf événements exceptionnels pour lesquels les riverains sont avertis,
- Que ces travaux, ainsi que ceux relatifs aux murs mitoyens, soient l'occasion de revoir les défauts de conception du jardin : absence de zones d'ombre au droit des bancs, conception défailante des sols (drainage, allées), dépose des jeux trop bruyants ou détériorés... Cela bien sûr en concertation avec le comité des usagers

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Merci beaucoup. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201931– Vœu relatif à la limitation des trottinettes électriques sur les trottoirs

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Ce vœu a vocation à traiter un autre problème important du 11^e arrondissement, et de Paris en général, qui est cette cohabitation de plus en plus anarchique entre les deux-roues électriques et les piétons sur les trottoirs du 11^e arrondissement.

C'est un phénomène totalement nouveau qui va en s'amplifiant, donc nous proposons deux types de solution : une première solution qui est axée sur la cohabitation entre les engins et les piétons, et une deuxième solution qui est basée sur le stationnement des trottinettes puisque ces trottinettes sont aussi des obstacles quand elles ne roulent pas.

Sur la cohabitation entre les engins et les piétons, nous proposons que les usagers des trottinettes et autres gyropodes, skateboards et hoverboards puissent être sensibilisés à l'impact de leur vitesse sur les personnes qui circulent à pieds, notamment les personnes fragiles comme les personnes âgées ou les enfants. On pourrait rajouter ce point sur le Code de la rue, qui a été édité par la Mairie du 11^e en 2016 et qui est déjà un peu dépassé puisqu'il ne mentionnait pas ces

engins. On pourrait également faire d'autres types de sensibilisation, notamment en plaçant des espèces d'accroche-cœur comme on dit, non pas sur le poignet des portes mais sur les poignets des gyropodes. Donc le premier axe pour la cohabitation entre les engins et les pétons, c'est la sensibilisation.

Le deuxième point, c'est aussi la coercition, en demandant à ce que les agents de la Ville puissent verbaliser les personnes qui iraient trop vite. On rappelle que ces engins peuvent aller jusqu'à 25 km/h, soit un vélo qui roulerait très vite. Les trottoirs étant officiellement réservés aux piétons, on pourrait imaginer qu'ils puissent mettre des contraventions de 135 € ou bien faire des admonestations. Voilà pour le sujet cohabitation entre engins électriques et piétons.

Ensuite, il y a le sujet du stationnement. On pourrait imaginer que les opérateurs établissent une cartographie des endroits où les stationnements des trottinettes sont interdits, par exemple devant les passages cloutés. L'ensemble de ces engins sont munis de puces de géolocalisation qui sont extrêmement précis puisque cela permet justement au client d'identifier où se trouve l'engin en question pour pouvoir le louer. Donc si jamais l'engin est posé au mauvais endroit, soit il y a une surfacturation automatique de la part de l'opérateur, soit il n'est pas possible d'arrêter la location ponctuelle tant que l'objet ne serait pas à un endroit autorisé. Cette cartographie est une première proposition pour lutter contre le stationnement abusif de ces trottinettes.

Le deuxième axe, c'est que le nombre global de ces trottinettes déployées à Paris soit plafonné, de façon à éviter qu'il y ait, au bout d'un moment, plus de trottinettes que d'habitants et que finalement on n'arrive plus du tout à se déplacer à Paris, tellement ce serait encombré.

Voilà les propositions que les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre font au Conseil d'arrondissement ce soir. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci. Comme souvent, il y a un certain nombre d'éléments du constat sur lesquels nous sommes d'accord, notamment sur l'apparition dans l'espace public de ces nouveaux engins de déplacement personnel. Pour éviter la litanie de tous les types d'engins, parce qu'il y en a de plus en plus, ceux-ci ont été regroupés sous le terme d'engins de déplacement personnel (EDP). Si vous voulez briller en soirée, vous pouvez expliquer ce que sont les EDP. Ces nouveaux engins, qu'ils soient partagés ou non, posent un certain nombre de questions et de difficultés et ce d'autant plus que la réglementation actuelle en ignore l'existence.

Mais avant de parler des mesures que l'Etat et que la Ville mettent en place, je voudrais qu'on ne voit pas uniquement le verre à moitié vide sur le sujet, parce qu'il faut aussi rappeler que ces nouveaux engins participent à la transition de la mobilité urbaine vers des mobilités douces et non polluantes, ce qui va vraiment dans le sens de l'engagement et de l'action de la Ville pour améliorer la qualité de l'air et atteindre un certain nombre d'objectifs ambitieux : le « zéro diesel » en 2024, le « zéro essence » en 2030 et la neutralité carbone en 2050. Ça, c'est pour le verre à moitié plein. Ce sont des engins de mobilité douce et durable. Pour autant, cela n'enlève rien à toutes les difficultés que ces engins posent, notamment en matière de cohabitation avec les piétons et d'occupation de l'espace public.

Je parlais de l'Etat, parce que la Ville interpelle l'Etat depuis déjà de nombreux mois pour lui demander de faire évoluer la réglementation. Aujourd'hui, la réglementation ignore l'existence de ces engins. Cela devrait être chose faite prochainement avec l'adoption de la loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités). Cette loi devrait confirmer l'interdiction de circuler sur les

trottoirs pour les trottinettes et autres EDP, et l'autorisation de circuler sur les pistes et les bandes cyclables. Cette loi doit prévoir également un système d'autorisation préalable pour l'exploitation de ce type de service. Cette autorisation préalable serait vraisemblablement délivrée par les collectivités locales.

Mais sans même attendre la loi, la Ville a déjà pris les devants avec quatre mesures importantes :

- La signature d'une charte de bonne conduite le 13 mai dernier. Cette charte est publique et j'invite chacune et chacun à en prendre connaissance sur le site *Paris.fr*. Je propose M. le Maire, pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, qu'on en mette aussi un exemplaire à l'accueil pour que les personnes qui le souhaitent puissent consulter cette charte de bonne conduite.
- La Ville a également engagé des campagnes de verbalisation et d'enlèvement de trottinettes mal garées, comme vous l'évoquez dans votre vœu.
- Nous avons en préparation un arrêté pour interdire le stationnement des trottinettes sur le trottoir.
- La Ville va prélever auprès des opérateurs une redevance d'occupation de l'espace public en fonction du nombre de trottinettes déployées par l'opérateur à raison de 50 à 65 € par trottinette.

Pour terminer, je précise que M. le Maire et moi-même, nous avons rencontré Lime, l'un des opérateurs les plus importants. Il faut le reconnaître, ils ont aussi une démarche d'ailleurs de prise de contact auprès des élus locaux et c'est tout à leur honneur. On leur a proposé de présenter leur service dans les conseils de quartier qui le souhaitaient. Donc ils interviendront lors des plénières des conseils des quartiers Léon Blum-Folie Regnault et Belleville-Saint Maur pour présenter et expliquer le fonctionnement de Lime et répondre aux questions des habitants.

Je pense que ma réponse montre que votre vœu est déjà exaucé, et même au-delà puisque vous demandiez que la circulation ne soit autorisée que dans des cas exceptionnels. La circulation sur les trottoirs sera tout simplement et purement interdite. Donc nous émettons un avis défavorable pour le vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT pour compléter. »

M. HUBERT : « Oui. Je ne reprendrais pas ce qui a été dit parce qu'il est évident que c'est un sujet très démonstratif de ce qui nous interpelle aujourd'hui sur le partage de l'espace public : comment faire coexister les différentes mobilités sur notre espace public.

Si je récapitule la position de la majorité aujourd'hui, je pense qu'on est pour le développement des mobilités alternatives, mais on est contre le « foutoir généralisé », pour reprendre l'expression imagée de l'adjoint à l'urbanisme de Mme Anne HIDALGO, ou de son premier adjoint. En gros, si on récapitule notre position, il est très clair qu'aujourd'hui on veut aller vers une interdiction totale de circulation sur les trottoirs et on veut réguler le stationnement sur les trottoirs également.

Je pense que la difficulté principale de votre vœu est que vous ne ciblez pas entre ce qui relève des compétences municipales et des prérogatives ministérielles et législatives. Je ne reprends pas tout ce qui a été dit. Je veux simplement me féliciter du fait qu'on a entendu les alertes de nos concitoyens sur le sujet et qu'on a réagi à la hauteur attendue. D'ailleurs je veux saluer les opérations d'enlèvement et de verbalisation qui ont été menées par la DPSP dans l'arrondissement, sous la férule sourcilieuse de notre Maire, François VAUGLIN. »

M. le Maire : « Absolument. Je me suis rendu moi-même sur ces opérations avec la fourrière, ce qui m'a permis de voir comment les services étaient organisés et redoutablement efficaces en la matière. Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Tout d'abord, je me réjouis, M. JAPHET, que vous saluiez la transition des mobilités douces et non polluantes que représentent ces engins à propulsion électrique, sachant que l'électricité en France est à 75 % à base de nucléaire. Effectivement, le nucléaire est une source d'énergie décarbonnée, et non polluante de ce fait.

Sur le sujet du vœu lui-même, je pense que nous allons le maintenir pour une bonne et simple raison : si vous avez effectivement réglé en partie le sujet de la cohabitation sur les trottoirs, je pense que sur le sujet du stationnement, nos propositions restent d'actualité, avec la cartographie qui permettrait à des zones autorisées ou non à stationner, qui permettrait aux opérateurs d'inciter leurs usagers, de façon intelligente et via les outils numériques, à ne pas stationner aux endroits qui gênent.

Sur le plafonnement du nombre global de trottinettes à Paris, je pense que là aussi, c'est un sujet sur lequel nous pourrions avancer ensemble. »

M. le Maire : « Je vais redire, peut-être de façon un petit peu plus directe, les éléments de réponse que M. Pierre JAPHET et M. Florent HUBERT ont évoqués. Notre objectif, c'est de sanctuariser les trottoirs pour qu'ils soient réservés aux piétons, parce que parmi les piétons, il y a un certain nombre d'usagers qui sont fragiles avec des fauteuils roulants, des poussettes et des enfants. Donc notre objectif, c'est d'interdire les trottinettes sur les trottoirs. La loi dira où elles pourront aller. Ce sera probablement sur les pistes cyclables, mais cela appartient aux législateurs de le dire. La Ville souhaite donc interdire l'usage sur les trottoirs.

Deuxièmement, la Ville s'engage sur la délimitation d'espaces, mais non pas d'espaces qui seraient interdits ou considérés comme dangereux pour le stationnement de trottinettes, mais bien à l'inverse, d'emplacements limitatifs sur lesquels les trottinettes pourraient stationner. Donc c'est le raisonnement inverse là aussi, c'est-à-dire qu'elles n'auront pas le droit de stationner n'importe où, elles auront le droit de stationner uniquement sur les zones qui sont désignées à cet effet. C'est la logique dans laquelle nous avançons.

Pardonnez-moi de vous le dire, mais je crois que nous avons un temps d'avance par rapport aux propositions que vous faites dans ce vœu. C'est pourquoi il ne nous semble pas souhaitable de voter un vœu qui nous ferait reculer par rapport à la situation où nous nous situons d'ores et déjà sur cette question.

M. Florent HUBERT l'a évoqué, j'étais présent avec la fourrière et les agents de la DPSP sur plusieurs opérations dans notre arrondissement. Ce sont des opérations récentes. La Ville commence à s'investir avec des agents qui ont été récupérés de la Préfecture de police (je vous renvoie au débat précédent sur les agents affectés pour les incivilités). Là, on est en plein dans cet exercice, avec des agents qui viennent et mettent en fourrière toutes les trottinettes mal garées.

Quand j'ai fait une petite communication sur le sujet sur les réseaux sociaux, j'ai des usagers qui disent : « C'est bien de faire cela, mais il faudrait aussi verbaliser les scooters qui montent sur les trottoirs ». Mais vous croyez qu'on se gêne pour le faire ? Dans ces circonstances, je peux vous dire que ce sont toutes les incivilités qui sont traitées en même temps. Les agents de la DPSP sont présents. Du jet de mégot au vélo ou scooter qui roule sur le trottoir, tout le monde a eu droit à son amende en l'occurrence. Ce sont des opérations qu'on va multiplier et qui montent en

puissance pour rétablir ce sanctuaire que nous voulons faire respecter que sont les trottoirs. Voici donc les éléments de ce débat. Je vous propose, si le vœu est maintenu, de le rejeter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant qu'à Paris, plus de la moitié des déplacements se font à pied. Or les piétons sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public et représentent en moyenne la moitié des victimes d'accidents sur la voie publique chaque année,

Considérant que la Stratégie Piéton adoptée début 2017 visait à promouvoir la marche, or les piétons d'aujourd'hui sont contraints de partager l'espace public avec de nouveaux engins cinq fois plus rapides qu'eux, et sinon qui sont trop souvent stationnés de façon anarchique, constituant de vrais obstacles pour les piétons, en particulier à mobilité réduite,

Considérant le danger que représente la cohabitation des piétons avec ces engins :

- les trottinettes, gyroroues, skateboards et autres hoverboards circulent aujourd'hui à une vitesse qui peut atteindre 25 km/h quand un piéton marche à une vitesse inférieure à 6 km/h : cette différence de vitesse rend leur cohabitation impossible sans danger,
- les données récentes en matière d'accidentologie font apparaître une augmentation de 20 % des accidents du nombre de blessés en trottinettes ou en roller entre 2016 et 2017,
- les trottoirs sont par définition réservés aux piétons : les conducteurs de cycles doivent y circuler à pied, exception faite des enfants de moins de 8 ans,

Considérant que les stationnements abusifs des trottinettes sont régulables :

- on compte à ce jour plus de 10 000 vélos, 5 000 scooters et 500 trottinettes en free floating dans les rues de Paris. 8 sociétés se sont déjà déployées à Paris pour les seules trottinettes électrique et que 3 autres ont fait part de leur intention de le faire dans les prochains mois : cela pourrait conduire à 40.000 engins de plus dans les prochains mois,
- ces engins sont cependant tous équipés de balise GPS permettant de situer assez précisément l'endroit où ils ont été laissés,

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en plénière du conseil de quartier Nation Alexandre Dumas le 17 octobre 2018 visant à réguler la circulation des deux roues sur les trottoirs,

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

Pour améliorer la cohabitation avec les engins électriques :

- que des sensibilisations aient lieu envers les usagers de ces nouveaux engins électriques pour limiter leur usage des trottoirs aux cas exceptionnels. Ces points pourraient être rajoutés au « code de la rue » édité par la Mairie du 11^e en 2016,
- que des consignes soient transmises aux agents de la ville pour verbaliser les trottinettes, hoverboard, gyroroues qui rouleraient trop vite sur les trottoirs, dans le même esprit que les scooters ou vélos pour lesquels la contravention est de 135 €,

Pour lutter contre les stationnements abusifs des trottinettes :

- que la Ville de Paris bâtit avec les opérateurs une cartographie précise des endroits où le stationnement des trottinettes est interdit, (devant les passages piétons, sur certains trottoirs trop étroits...), et où les opérateurs sanctionneraient leur client par un coût supplémentaire ou en empêchant la fin de sa location,
- que le nombre global de trottinettes déployées à Paris soit plafonné.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Merci beaucoup. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT**Q11201904 – Question orale relative à l'installation du Data center, 65 rue Léon Frot**

Dans l'agenda municipal était indiqué une réunion publique le mercredi 17 avril 2019 dans la salle des mariages de la Mairie, concernant l'installation d'un Data center 65, rue Léon Frot.

Madame Joëlle MOREL a participé à cette réunion qui regroupait six riverains et plusieurs membres de la filiale française du groupe japonais KDDI. KDDI France est une société réalisant plusieurs activités principalement informatiques dont le Cloud Computing et la gestion des systèmes d'information.

De façon surprenante, cette réunion a eu pour objet la présentation de la création d'un jardin partagé sur le toit au 65, rue Léon Frot. Lorsque des questions étaient formulées sur le fonctionnement du Data center, la société KDDI faisait référence aux échanges avec le Maire d'arrondissement concernant les travaux d'aménagement et rappelait que cette question du data center n'était pas à l'ordre du jour. Suite à cette réunion, des riverain·e·s ont fait part de leurs inquiétudes.

Nous savons que les Data center sont des installations problématiques en terme d'environnement, d'autant plus dans un quartier dense tel que le 11^e arrondissement.

Afin de relayer les interrogations des riverains, les élu(e)s du groupe Europe Ecologie-Les Verts demandent au Maire du 11^e arrondissement :

- Si la société KDDI fera ou non une étude d'impact environnemental et si cette étude sera diffusée ?
- Dans tous les cas, quelles garanties pourront être apportées aux riverains sur les nuisances et les risques de cette installation ?

M. le Maire : « La dernière chose inscrite à l'ordre du jour est la question de Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le mercredi 17 avril, dans la salle des mariages de la Mairie, a eu lieu une réunion concernant l'installation d'un data center au 65 rue Léon Frot. Cette réunion a été à l'initiative d'une société japonaise KDDI.

De façon surprenante, cette réunion a eu pour objet la présentation de la création d'un jardin partagé de 1 000 m² sur le toit du 65 rue Léon Frot et les riverains n'ont pas eu de réponse aux questions qu'ils posaient par rapport au fonctionnement du data center.

Nous savons tous que les data center sont des sources de nuisances conséquentes puisqu'elles produisent énormément de chaleur, et qu'en cette période de changement climatique et de la hausse des températures, cette installation peut être particulièrement problématique. Elle est problématique en termes d'environnement et d'autant plus dans un quartier qui est particulièrement dense.

Pour relayer les interrogations des riverains, nous, les élus d'Europe Ecologie-Les Verts, demandons si la société KDDI fera ou non une étude d'impact environnemental et si cette étude sera diffusée et, dans tous les cas, quelles garanties pourront être apportées aux riverains sur les nuisances et les risques de cette installation ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit d'une réunion qui faisait suite à un rendez-vous que j'ai eu avec cette société qui m'avait sollicité. Cette société existe déjà, et avec une activité qui elle aussi existe

déjà. Donc il ne s'agit aucunement d'une installation d'un data center, il s'agit de la réorganisation d'un centre de données informatiques sur de nouveaux espaces. Les mots sont importants.

Un data center est un centre dans lequel arrivent des données, dans lequel des données sont stockées et dans lequel les calculs sont réalisés. Ce sont ces deux dernières opérations de stockage, et encore plus le calcul, qui sont gourmandes en énergie et qui produisent de la chaleur. Ici, il s'agit d'un centre de données informatiques qui est essentiellement dédié au transfert de données : ce sont des tuyaux avec des fibres qui réorientent les flux informatiques. Il y a un petit peu de stockage, mais très peu, et le projet ne change rien en cela. Et il n'y a presque aucun calcul. Ce qui veut dire que par rapport à vos craintes liées aux émissions de chaleur, ce centre qui existe déjà n'en produit pas de façon démesurée, en tout cas pas à l'échelle des data center qu'on peut connaître, tels que ceux de Google qui vont s'installer en Islande pour bénéficier d'un climat naturellement plus frais. Donc on n'est pas du tout sur ce sujet.

Cette société a un projet qui concerne une adresse sur laquelle un vœu de notre conseil a été voté. Ce vœu, qui avait été porté par M. Adrien TIBERTI, était relatif au départ du centre de la BNP à l'arrière de la rue Léon Frot. C'était un vœu qui visait à préserver ce patrimoine industriel présent sur cette parcelle. C'est aussi dans cette optique que j'ai reçu cette société et que d'un commun accord, nous avons organisé cette réunion à l'attention des riverains. Seules six personnes sont venues à cette réunion, ce qui, je pense, permet de relativiser les inquiétudes dont vous vous faites le relai.

Le projet tel qu'il a été présenté à l'issue des négociations que nous avons conduites, a permis non seulement de préserver l'élément patrimonial sur lequel portait le vœu, donc l'élément au 65 rue Léon-Frot (bâtiment en briques, témoignage de l'activité industrielle), mais aussi de le magnifier puisque cet élément de bâtiment est aujourd'hui inséré dans l'ensemble bâti. KDDI a accepté que son permis de construire perde un petit peu de surface de plancher pour déconstruire toutes les parties qui enserrant ce bâtiment et permettre ainsi de le mettre pleinement en valeur.

Ce centre de données informatiques s'étendant sur des nouvelles surfaces, la société acquiert des bâtiments ayant des toitures plates. Ils ont proposé, de leur propre initiative, de mettre en place un jardin partagé qui pourrait atteindre la superficie extrêmement substantielle de 1 200 m², qui serait ouvert aux riverains et aux habitants du quartier. Il s'agit donc d'un projet privé par lequel une société privée accepte de mettre à la disposition du public des circulations indépendantes permettant d'accéder à ces toitures que KDDI transformera en jardin partagé, tout en respectant les contraintes qui sont très fortes sur ce type d'activités, liées à la sécurité de leurs données.

Pour l'instant, il y a un accord de principe sur cette programmation. Lors des négociations que j'évoquais, je leur ai demandé de voir s'il était possible d'étudier la faisabilité d'utiliser la chaleur produite pour chauffer un immeuble de logement social que la Ville a acquis dans le cadre de cette opération immobilière. Je vous rappelle que nous avons voté ici même une délibération qui confie à Elogie-Siemp l'acquisition de l'immeuble qui se situe 16 rue Belfort, qui faisait partie du bien et dont KDDI a accepté de se démettre pour que nous puissions réaliser un immeuble de logement social à cette adresse. C'est dans ce contexte qu'un réseau de chaleur pourrait être intégré entre le centre de données informatiques et ce nouvel immeuble de logement social au 16 rue de Belfort pour chauffer les appartements. La ressource n'étant pas très importante, il ne semble pas possible d'aller au-delà, même s'il y a des logements sociaux assez nombreux dans ce quartier. La ressource n'est pas suffisante par rapport à ce que représenterait la connexion d'autres immeubles.

Tout permis de construire soumis à évaluation environnementale doit comporter une étude d'impact. Les caractéristiques de ce permis ne rentrent pas dans ce critère et donc, KDDI a mis en place des éléments conformes à la réglementation (notice acoustique détaillée, etc.), notamment en matière de démarche environnementale. Cela ne s'appelle pas une étude d'impact mais ils apportent néanmoins quelques précisions. Comme pour tout permis de construire, ces éléments joints au dossier sont consultables à la Direction de l'Urbanisme. Voici les éléments les plus précis et actuels que je pouvais apporter en réponse à votre question.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, comme vous le permet le règlement de notre conseil ? Non ? Merci. Affaire à suivre si vous le souhaitez. Merci à tous et très bonne soirée. »

À 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.